



**COVID-19
EN NOUVELLE-AQUITAINE :
L'urgence de
transformer demain**

Décembre 2020

CESER
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE

COVID-19 EN NOUVELLE-AQUITAINE : L'URGENCE DE TRANSFORMER DEMAIN

Rapport d'autosaisine

**Adopté en séance plénière
du mardi 15 décembre 2020**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

138 votants
76 pour
30 contre
31 abstentions
1 NPPV

Sommaire

| | |
|---|------------|
| Introduction | 5 |
| Dimension 1 | 13 |
| Une gestion de crise en question, un processus démocratique à repenser | |
| 1.1 Etat(s) d'urgence pour la démocratie et les libertés | |
| 1.2 Une concentration du pouvoir et de la décision qui déresponsabilise les citoyens | |
| 1.3 Vulnérabilités du débat démocratique et d'une expertise scientifique soumise à la pression de l'urgence et au pouvoir des industries de santé | |
| Dimension 2 | 23 |
| Reconstruire un système de soins soumis à la pression de la crise et déjà structurellement mis à mal | |
| 2.1 Des impacts sanitaires directs et indirects en Nouvelle-Aquitaine | |
| 2.2 Impréparation et gestion à vue de la réponse sanitaire | |
| 2.3 Un système de soins sous pression | |
| Dimension 3 | 31 |
| Environnement : les preuves de l'urgence à agir et de l'ampleur des changements nécessaires | |
| 3.1 Virus SARS-CoV2 : un symptôme de l'érosion alarmante de la biodiversité | |
| 3.2 Le confinement du printemps 2020 : une réduction inédite de certaines atteintes à l'environnement qui illustre l'ampleur des transformations à réaliser et confirme le caractère insoutenable du modèle de développement actuel | |
| 3.3 Un exemple de secteur à repenser au prisme des enjeux écologiques : le numérique, dont l'importance a été soulignée pendant la crise | |
| Dimension 4 | 49 |
| Des inégalités sociales exacerbées, une cohésion sociale profondément menacée : prévenir les risques d'éclatements et de fractures | |
| 4.1 Vulnérabilités des conditions de vie confinée | |
| 4.2 Les plus vulnérables durant la crise sont aussi les plus précaires | |
| 4.3 Inégalités d'accès au travail et au télétravail durant la crise | |
| 4.4 Des liens sociaux dégradés, une vie sociale, associative et culturelle anesthésiée | |
| Dimension 5 | 61 |
| Des vulnérabilités économiques amplifiées par la crise | |
| 5.1 Une forte contraction de l'économie néo-aquitaine | |
| 5.2 Un changement des modes de consommation et de production | |
| 5.3 L'accès aux aides d'urgence | |
| Dimension 6 | 79 |
| (A)ménagement du territoire et (im)mobilité : agir dès à présent pour les territoires de demain | |
| 6.1 Des territoires inégaux devant la diffusion l'épidémie | |
| 6.2 Des impacts économiques et sociaux différenciés selon les territoires | |
| 6.3 Des mobilités transformées ? | |
| 6.4 Les territoires face à la crise : de la relance à la résilience | |
| Conclusion | 95 |
| Annexes : | |
| Déclarations des membres et des organisations du CESER | 101 |
| Remerciements | 113 |
| Glossaire | 115 |
| Bibliographie | 117 |

Introduction

« Marius avait trop peu vécu encore pour savoir que rien n'est plus imminent que l'impossible, et que ce qu'il faut toujours prévoir, c'est l'imprévu. »

(Victor Hugo, *Les Misérables* - 1862)

Une crise d'une ampleur inédite aux effets déjà profonds

Si les siècles passés ont épisodiquement été marqués par des épidémies et des catastrophes sanitaires de très grave ampleur, qui ont frappé de triste mémoire tel ou tel pays ou continent avec un bilan humain parfois plus dramatique encore que celui que nous déplorons à ce jour, la situation ouverte par la propagation du virus du Sars-CoV-2, responsable de la pandémie de Covid-19, revêt des caractéristiques et une résonance tout à fait nouvelles.

La « crise » actuelle paraît tout à fait inédite, tant dans son effet de contagion rapide à l'échelle planétaire que dans ses répercussions et l'effet domino impactant pratiquement toutes les sphères et dimensions sociales, écologiques, économiques ou encore organisationnelles et démocratiques...

En quelques mois à peine, une déflagration sans égal paraît ainsi avoir paralysé le monde tout entier depuis son épice localisé sur un marché de la ville de Wuhan, la capitale de la province du Hubei, en Chine centrale. Par un phénomène de propagation sans précédent historique, elle est venue frapper brutalement notre société dans son ensemble.

Si l'animal à l'origine de la transmission à l'Homme de cette pandémie fait à ce jour l'objet de conjectures, les liens établis avec les nombreuses atteintes aux écosystèmes, sous l'action humaine, paraissent en revanche avérés. En cela, l'épisode calamiteux que nous subissons aujourd'hui est venu confirmer des mises en garde bien antérieures sur les risques de crises majeures que fait courir au monde l'épuisement de certaines ressources naturelles, en corrélation avec les phénomènes de dérèglement climatique et, plus globalement, avec les grands défis environnementaux de notre siècle...

Ces enjeux clairement mondiaux sont donc à considérer bien au-delà de leurs répercussions évidentes, tant ils sont aussi révélateurs des interrelations entre les activités humaines et les écosystèmes mais aussi des liens d'interdépendances et de l'imbrication entre les échelles planétaires, nationales, régionales ou encore locales.

L'un des traits marquants de cette pandémie tient également au sentiment diffus de son caractère difficilement « arrêtable » et des incertitudes qu'elle soulève. Force est de constater que la crise sanitaire, dont certains avaient programmé ou espéré une fin progressive à la fin de septembre 2020, est toujours en cours. Elle est peut-être loin de pouvoir être considérée comme achevée d'ailleurs, malgré les espoirs fondés sur les annonces de vaccins très prochainement disponibles et les mesures sanitaires prises pour l'enrayer. Au point qu'il paraît à cette heure plus prématuré que nous l'imaginions de pouvoir parler d'un état d'« après-crise », même s'il faut bien anticiper d'ores et déjà la nécessité de leçons à tirer et redéfinir les voies nouvelles qu'appellera cette crise au caractère si exceptionnel.

En outre, une autre caractéristique de cette crise sanitaire tient à la difficulté même qui subsiste de pouvoir en apprécier la gravité réelle, eu égard aux débats statistiques sur la diffusion du virus, qui renvoient entre autres choses à des critères de mesure parfois différents d'un pays à l'autre. L'absence d'un diagnostic faisant consensus et les controverses entre scientifiques sur les réponses médicales à y apporter, vu la nouveauté de ce virus, amplifient inévitablement le caractère traumatique et anxiogène de la période.

Se surajoute l'incapacité apparente à trouver, au plan national comme au niveau mondial, un cadre véritable d'appréciation et de discussion collective sur la réalité sanitaire. Faute de cela, il paraît toujours difficile de trouver un point d'équilibre permettant à la fois de ne pas sous-estimer, ni de surestimer son importance exacte. Ainsi, chacun est laissé à ses propres interprétations et suppositions !

Enfin, **à ces causes initiales et ces impacts en chaîne sont venus s'ajouter**, depuis la mi-mars 2020 pour ce qui est de la France et de l'Europe, **les effets produits par les décisions des pouvoirs publics** (sans commune mesure avec ce qui pouvait s'imaginer jusqu'ici), dont le confinement quasi généralisé des populations n'est évidemment pas la moindre.

Au-delà de la seule prise en charge sanitaire de l'épidémie, de la forte mobilisation du système de soins pour y faire face ou des conditions dans lesquelles s'est opéré le premier déconfinement, la mise à l'épreuve du pays s'étend donc dans des effets-ricochets qui seront sans aucun doute durables.

Cette crise est multi-dimensionnelle dans ses causes, dans ses incidences tout comme dans les enjeux qu'elle soulève et les réponses de fond qu'elle appelle sur notre modèle de développement...

« La crise est le moment où l'ancien ordre du monde s'estompe et où le nouveau doit s'imposer en dépit de toutes les résistances et de toutes les contradictions. Cette phase de transition est justement marquée par de nombreuses erreurs et de nombreux tourments. »

(Antonio Gramsci, Cahiers de prison - 1929-1935)

Une crise d'ordre « systémique »...

Une fois précisé le contexte dans lequel s'inscrit le présent travail, pour bien analyser les causes et les impacts de la crise Covid-19, il s'agit d'établir aussi clairement que possible la nature de celle-ci. S'il ne peut être question de trancher ici la question de son origine première, celle de son foyer initial, **la « crise » se caractérise en premier lieu**, nous l'avons vu, **par sa dimension globale et ses effets en chaîne**.

Bien sûr, le mode de prolifération de la pandémie et sa globalisation à l'échelle planétaire renvoient explicitement à cette **nature systémique**. Elle est indissociablement liée à l'internationalisation des flux d'échanges ainsi qu'aux atteintes aux écosystèmes qui ont favorisé la diffusion rapide du virus.

Cette crise, dont l'ampleur paraissait impensable pour beaucoup, vient interroger les relations entre les échelles mondiale et locales, mais également, par « effet papillon », les modes de circulation et de fonctionnement, de production ou encore de consommation eux-mêmes.

Cette notion systémique amène en suivant à **considérer la crise Covid-19 comme le révélateur ou l'amplificateur de phénomènes et de dysfonctionnements qui étaient déjà à l'œuvre avant son déclenchement** et non pas comme un simple « accident » de parcours uniquement conjoncturel.

Le parti pris de notre CESER a été de considérer qu'elle a surtout mis en exergue une instabilité inhérente au mode de développement lui-même et approfondi un certain nombre de vulnérabilités et de fragilités préexistantes. D'où la nécessité qui apparaît de dépasser ce qui n'a pas fonctionné, de faire en sorte de ne plus subir une succession inéluctable de nouveaux chocs mais aussi de tirer parti de ce qui *a contrario* a plutôt bien fonctionné malgré le contexte.

Sans nier la singularité de cette crise et sans juger de son absolue prévisibilité ou imprévisibilité, le fil directeur de ce rapport a conduit à **ne pas la dissocier totalement de crises précédentes, ni de signaux avant-coureurs** qui, depuis plusieurs années parfois, pouvaient faire débat tout au moins dans notre pays. Il en va ainsi du rôle et de la place des services publics, des moyens consentis à notre système de soins, des conditions d'accès à celui-ci, inégales entre les citoyens et selon les territoires. Il en va aussi de l'absence d'une véritable capacité d'anticipation et d'une véritable « *culture de la crise* ».

Elle renvoie de la même manière à certaines alertes passées sur la désindustrialisation accélérée du pays, sur les délocalisations d'entreprises dans des secteurs stratégiques, sur les fragilités de certains métiers pourtant essentiels – notamment des métiers principalement « féminins » (secteurs de soin et d'aide à la personne, grande distribution...) souvent précarisés et mal reconnus – que cette crise a remis sur le devant de la scène. Comme elle renvoie aux alertes et inquiétudes exprimées ces dernières années sur les difficultés rencontrées par une partie de la jeunesse ou par les travailleurs indépendants, ou sur encore certains choix politiques et budgétaires impactant le secteur associatif ou culturel, pour ne retenir à ce stade que quelques exemples...

Les risques de destructions massives d'emplois, l'aggravation des situations alarmantes, avec des millions de personnes fragilisées encore plus gravement qu'elles ne l'étaient il y a quelques mois encore¹, et le creusement des inégalités sociales, sont dès à présent une réalité. A cette explosion de la pauvreté et des

¹ Le rapport annuel sur la pauvreté, publié début novembre 2020 par le Secours catholique, avance le chiffre vertigineux de 10 millions de pauvres en passe d'être atteint en France.

situations de précarités, qui préexistaient mais qui se sont indiscutablement accentuées depuis le début de la crise, s'ajoutent désormais l'amplification de souffrances sociales et psychologiques (aggravées par la répétition de périodes de confinement), le désappointement, la lassitude et même parfois la profonde colère éprouvée par une part croissante des populations conscientes des ruptures d'égalité entre les personnes, entre catégories de citoyens et entre territoires plus ou moins impactés par la crise.

De sorte que la montée d'un certain nombre de périls et de risques d'effondrements (sociaux, économiques...) vient à son tour percoler une crise du ciment démocratique déjà présente et l'incapacité des pouvoirs publics et des acteurs sociaux à ressourcer la cohésion sociale et l'unité du pays. Sans doute la « crise » actuelle apparaît-elle comme la goutte d'eau qui peut demain faire déborder les choses plus gravement encore...

Cette conception systémique conduit de ce fait à prendre pleinement en compte l'articulation entre différentes temporalités : le traitement des situations d'urgence, dans le court terme, la définition de réponses à moyenne échéance et la nécessaire préparation d'un avenir plus porteur d'espérances.

« Le présent est en perdition. La planète vit, titube, roule, rote, hoquète au jour le jour. Tout se fait, se vit, à court terme. Le futur s'efface d'autant plus qu'il dépend, non seulement d'aléas et de bifurcations mais aussi d'un éventuel tout ou rien. »

(Edgar Morin, *Pour entrer dans le XXI^{ème} siècle* - 2004)

Le CESER, chambre d'écho d'inquiétudes et d'attentes fortes

Les manifestations de la crise sont déjà l'objet de très nombreuses analyses et études parfois argumentées mais également de commentaires parfois beaucoup moins étayés. Ses impacts, qu'ils soient déjà établis, observables, ou seulement pressentis et redoutés, focalisent aussi bien l'attention des conversations privées qu'ils nourrissent les discours contradictoires dans l'arène publique.

Forte de la diversité des préoccupations dont sont témoins et porteurs ses membres, l'Assemblée du CESER Nouvelle-Aquitaine entend assumer humblement mais pleinement sa mission d'éclairage et d'aide à la décision. A chaque étape, **les conseillères et conseillers qui forment notre instance consultative régionale entendent donc se faire l'écho des questionnements, des besoins, des points d'alerte et des inquiétudes montantes sur nos terrains d'action ou au sein de nos organisations respectives**. Nous nous efforçons aussi de formuler par-delà nos propres sensibilités des pistes de réflexions communes propres à nourrir les futures politiques publiques.

C'est dans cet esprit déjà que le CESER a livré dès le début du mois d'avril 2020 ses premiers ressentis et pointé dans une première expression publique² un certain nombre de considérations et d'éléments de vigilance jugés majeurs sur cette crise. Une deuxième contribution, adoptée courant juin 2020 en marge de la démarche de concertation dite « *Ségur de la santé* »³, a également permis de relayer des analyses partagées assorties de préconisations concrètes dépassant d'ailleurs le seul champ sanitaire.

Dans un contexte marqué par de très fortes incertitudes, **les difficultés rencontrées et les besoins d'accompagnement des acteurs économiques et sociaux engagés et des citoyens sont évidemment conséquents**.

Cela est dû certes à la crise Covid-19, difficile à enrayer et pour le moins anxiogène. Mais cela tient tout aussi bien à la stratégie sanitaire et aux décisions gouvernementales visant à appliquer des règles très restrictives, dont le confinement des personnes et d'un certain nombre d'activités. Les choix opérés en matière de gestion de la crise ont généré ou amplifié en eux-mêmes certains impacts déflagrateurs sur la vie des services publics, des mouvements associatifs, des entreprises et de tous les autres types de structures économiques ou sociales. Ils se sont répercutés et ont aggravé des phénomènes préexistants (l'explosion des inégalités

² Contribution du CESER « *COVID-19, expression du CESER sur l'annonce des mesures d'urgence du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, sur la situation et les perspectives* », adoptée le 8 avril 2020, <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/covid-19-compassion-mobilisation-anticipation-reorientation-pour-repenser-notre-societe>

³ Expression du CESER « *Bien commun, droit pour tous : la santé exige une politique à la mesure des besoins actuels et futurs de la société* », adoptée par l'Assemblée plénière le 18 juin 2020, <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/contribution-segur-de-la-sante-le-ceser-sinterroge-sur-la-demarche-et-attend-une>

sociales, nous l'avons vu, mais également la multiplication des faillites de sociétés et d'entrepreneurs indépendants, des troubles psychologiques et psycho-sociaux, des situations d'échec scolaire, des violences intra-familiales, etc.).

En contrepoint, les remontées de terrain dont le CESER est souvent le relais, font aussi apparaître nombre d'actions et d'initiatives locales qui méritent d'être également mises en lumière et qui illustrent une certaine capacité de résilience du système, passé le temps de la sidération.

Pour autant, malgré les dispositifs d'aide mis en place et les moyens annoncés aux plans national, régional ou même local, les interrogations que nous avons formulées dans nos précédentes expressions ne sont pas toutes levées. Ainsi, dans notre contribution d'avril dernier, nous avons comme d'autres mis un accent particulier sur les tensions constatées dans des secteurs pourtant considérés comme essentiels.

Le présent travail démontre que la mesure de ces tensions n'a sans doute pas, à ce jour, trouvé les réponses attendues et que les questions posées par la société civile n'ont pas toutes été prises en compte, ni encore parfaitement prises en charge...

Loin de nous, évidemment, l'idée qu'une crise aussi majeure et « impactante » pourrait trouver des solutions simples à mettre en œuvre et rapides à produire leurs effets !

Cela étant, l'un de nos principaux points d'attention est d'apprécier si les réponses déjà apportées ou celles qui s'esquissent pour demain prennent la bonne mesure des nouveaux enjeux et de ceux accentués par la crise actuelle. En quoi la définition de ces réponses a-t-elle fait ou non l'objet d'un réel partage de diagnostic ? Ces réponses paraissent-elles être en adéquation et aller dans le sens attendu par les acteurs concernés au premier chef ou existe-t-il un décalage et des sources de frustration évidentes ? Les priorités affichées sont-elles suffisamment ambitieuses et proportionnées aux enjeux mis en évidence, peuvent-elles suffire pour enrayer l'hécatombe économique et sociale annoncée, prennent-elles bien en compte certains « angles morts » pouvant être décelés et les situations d'impasse à réparer ? Les politiques d'accompagnement ou de « sortie de crise » et leurs leviers d'action sont-ils ou seront-ils pointés là où il convient et peuvent-ils s'inscrire en cohérence avec les transitions et réorientations jugées nécessaires ?...

Les différents plans de « relance » ou de « transition » (emprunts garantis par l'État, aides en directions de certaines filières économiques ou encore culturelles plus durement touchées dès la première « vague » de Covid-19...) ont certes permis d'annoncer l'injection de moyens financiers parfois significatifs.

Pour autant, ont-ils bien pris en considération et à leur juste mesure ce qui précisément pouvait être identifié et mis en cause comme des raisons ou des facteurs aggravants de la crise initiale ? Ne sont-ils pas toujours fondés sur des logiques ou des principes qui précisément devraient être réinterrogés ?

Dans sa première contribution d'avril dernier, notre CESER a souligné justement, à l'instar d'Albert EINSTEIN, qu'« *on ne résout pas un problème avec les modes de pensées qui l'ont engendré.* » !

C'est avec l'intuition que ce questionnement central subsiste que notre Assemblée socioprofessionnelle a décidé au tout début de l'été de se consacrer à l'élaboration de ce nouveau document visant à expliciter un peu plus ses constats initiaux et ses premières mises en garde et recommandations.

Même s'il est sans doute un peu tôt pour tirer des enseignements définitifs sur les implications de la crise Covid-19 dans nos vies, dans la mesure où sa dimension sanitaire est toujours d'actualité, il ne paraît pas inutile de creuser à ce stade l'examen de ses causes profondes ou imbriquées, des facteurs qui amplifient ses ondes de choc, de la façon dont elle se traduit et impacte – négativement voire positivement – les différents champs d'activité humaine et notre écosystème...

Ce faisant, notre étude s'est aussi attachée à établir des liens avec d'autres enjeux ayant donné lieu récemment à des travaux de notre Assemblée, ou en faisant actuellement l'objet : les enjeux d'aménagement du territoire, la transition écologique plus que jamais à l'ordre du jour, ou encore la transition numérique (au-delà du seul télétravail ⁴ qui soulève par ailleurs la question des disparités entre professions, avec les problématiques posées des nouveaux usages, de l'évolution de certains métiers, de l'aggravation des inégalités d'accès, etc.).

A cette étape, le présent rapport n'est évidemment qu'une contribution appelée à être suivie de prochaines réflexions et études. Celle-ci se présente comme un point d'étape et, si elle reste parfaitement humble dans les propositions de réponses qu'elle prétend fournir à cette heure, elle s'autorise cependant à formuler, au-

⁴ Le thème du télétravail fait par ailleurs l'objet d'une étude spécifique du CESER Nouvelle-Aquitaine, produite sur saisine du Président de l'exécutif régional.

delà des seuls constats, un certain nombre de pistes de réflexion et même de préconisations pour les court, moyen ou plus long termes que le CESER approfondira dans ses travaux à venir...

L'ampleur de la crise a du reste justifié le choix du CESER Nouvelle-Aquitaine de faire de cet examen au fil de l'eau une priorité et l'a conduit à interrompre temporairement un certain nombre des travaux engagés antérieurement. De ce fait, la plupart des instances du CESER (Assemblée plénière, commissions de travail thématiques et transverses, Bureau) ont donc été mobilisées selon leurs domaines de compétences et d'intérêt respectifs pour livrer ces premiers enseignements de la crise en cours et ces premières pistes d'action.

Bien entendu, cette modalité d'élaboration et ce choix d'engagement principal du CESER autour des questions et des enjeux soulevés par la crise Covid-19 n'induisent aucunement un quelconque caractère exhaustif de ce nouveau travail. Il n'a nullement la prétention d'avoir épuisé l'ensemble des sujets et des problématiques qui sont aujourd'hui ou qui seront en jeu.

D'autres études viendront encore une fois compléter cette contribution, sous forme de travaux également transversaux ou même sous la forme de rapports plus thématiques portant sur telle ou telle dimension particulière.

En outre, dans le respect de son cadre de mission et de sa propre légitimité, notre Conseil s'est attaché principalement à **discerner les enjeux et les impacts de la crise observables à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine**, à les illustrer autant que possible en fonction des données territorialisées déjà disponibles ou des remontées de terrain dont elle était dépositaire.

Cette approche régionale n'a bien sûr pas empêché nos instances de travail de chercher, lorsque cela était possible ou nécessaire, à prendre un peu de hauteur et de recul pour dépasser les remarques et constats purement factuels et extraire des leçons à tirer et des réflexions plus générales.

Au demeurant, nul ne peut, nous l'avons vu, contester l'imbrication entre des considérations territoriales et certaines logiques ou politiques d'envergure nationale, européenne ou même de dimension mondiale. Les différentes échelles sont par nature souvent articulées et les situations ou effets constatés au plan local sont fréquemment déterminés et induits par des orientations ou des choix opérés à d'autres niveaux de décision.

Dès lors, même si le présent document ne se donne pas l'objectif d'approfondissements complets sur les « bifurcations » nécessaires et les modalités possibles de changements de paradigme pour repenser concrètement « demain », ce rapport ne s'interdit pas de faire le lien entre l'ici et maintenant et des futurs souhaitables...

En passant à la loupe les difficultés et les écueils révélés par la situation actuelle, ce travail tisse à tout le moins, en filigrane, un certain nombre de défis à relever. Il éclaire la « crise de modèle » et sa dimension structurelle en nous invitant d'ores et déjà à réinterroger collectivement le sens et les objectifs des politiques publiques menées.

Notre travail montre aussi que **le changement de paradigmes appelé de nos vœux, pour ambitieux qu'il soit, n'est pas hors de portée**. D'une certaine façon, il a été constaté et éprouvé pendant quelques mois, durant la première « vague » et le premier confinement plus singulièrement, dont les impacts déplorés n'effacent pas certains aspects plus positifs (changements de comportements alimentaires et dans l'intensité des déplacements) qui constituent une forme d'expérience vécue d'atténuation et d'adaptation climatique,... même si cette logique d'inversion n'est pas nécessairement inscrite dans la durée.

« Le progrès et la catastrophe sont l'avant et le revers d'une même médaille. »

(Hannah Arendt)

Les vulnérabilités et fragilités à dépasser comme fil conducteur commun

Tirer les premiers enseignements sur cette crise sanitaire exceptionnelle qui, rappelons-le, est toujours en cours (et pour laquelle on nous annonce un retour « à la normale » pour la France au mieux pour la fin 2022, malgré les vaccins) peut consister, par exemple, à faire apparaître les principaux mécanismes ayant conduit à la globalisation de la pandémie (avec l'extension du virus sur l'ensemble de la planète puis l'effet de contagion à travers les différents territoires des pays touchés).

L'examen de ces constats et motifs de diffusion nous a invités à déterminer en quoi ont pu jouer certains écueils et points de vulnérabilité en matière d'anticipation des risques, de gestion de crise ou encore de traitement de leurs effets induits. L'enjeu était aussi de mesurer la capacité à prévenir de possibles rééditions de ces risques et à améliorer les mesures de protection.

En toute hypothèse, la violence et l'ampleur des conséquences en cascades de cette crise sanitaire initiale obligent, pour pouvoir les réparer ou tout au moins les atténuer, à une analyse la plus fine et étayée possible non seulement des incidences et des dégâts causés, en identifiant les catégories de personnes ou les secteurs d'activité les plus durement affectés ou pouvant l'être, mais également d'autres niveaux de fragilité possibles.

C'est notamment le cas, dans les domaines de l'économie et de l'emploi déjà fortement impactés, des salariés dont les professions ont été les plus exposées (les « premiers de corvée », selon l'appellation retenue aux premiers jours du confinement). C'est aussi le cas des risques nombreux de défaillances d'entreprises, parfois déjà effectives, et des perspectives peu favorables pour certains secteurs d'activités qui ne se relèveront pas ou difficilement de la crise. Ce peut être encore le constat d'une fragilisation du tissu associatif à la fois du fait de la cessation d'activité ou de la dégradation de leurs conditions de fonctionnement, de l'impact sur leurs ressources, mais aussi dans leur capacité à accompagner des publics encore plus nombreux, étant elles-mêmes sous tension.

Sur le plus long terme, ce sont aussi les conséquences psychologiques et éducatives des protocoles sanitaires sur les plus jeunes et les adolescents, notamment le port du masque et la distanciation physique, et du maintien plus ou moins réussi du lien pédagogique pendant les périodes de confinement, qu'il faudra prendre en compte.

Le CESER exprime son souhait d'une évolution importante de notre société et de notre économie. Alors que la crise exacerbe l'assèchement des trésoreries et les défaillances d'entreprises, seule une économie réorientée vers des fondamentaux permettra de répondre aux préoccupations actuelles des Néo-Aquitains et au-delà des Français d'éviter, notamment, une crise majeure de l'emploi.

Les évolutions souhaitées et les transitions voulues ne pourront être entreprises que dans un cadre économique modernisé et à nouveau dynamique, construit autour des objectifs de réponse aux besoins de la population et des territoires, de préservation de l'environnement, de protection des communs. C'est en effet à cette condition que les investissements de transformation nécessaires pourront être financés.

Par ailleurs, l'Assemblée du CESER n'ignore pas non plus que l'endettement est un moyen qu'il ne s'agit pas d'installer comme théorie économique « incontournable », mais comme levier pour assurer le financement des investissements indispensables à ces transformations.

Ainsi, le CESER appelle de ses vœux une meilleure association des acteurs des territoires dans un souci d'amélioration de la cohérence et d'efficacité des politiques menées.

Il y a tout lieu de penser que ce point d'entrée des fragilités et des vulnérabilités constatées, s'il n'épuise pas l'ensemble des situations, peut constituer une des clés de lecture pertinentes pour appréhender à ce stade la crise dans son caractère global et systémique.

Il ne s'est pas agi uniquement, du reste, de déplorer les fragilités, les disparités et les contradictions que la crise a pu faire émerger ou exacerber.

Tout ne renvoie bien évidemment pas à de telles situations de vulnérabilité. La période récente a heureusement fait apparaître quelques points d'appuis possibles et certains atouts dans notre région, plus ou moins nombreux et robustes selon les domaines examinés. Ce rapport apporte ainsi un éclairage sur les acteurs et les secteurs d'activité jusqu'ici plutôt épargnés voire disposant de capacités de rebond dans ce contexte déprimé ou parfois, sur certains « effets d'aubaine ».

Au-delà de la mise en évidence d'initiatives locales pouvant parfois être considérées comme exemplaires, ce travail a cherché également à déceler et mettre en évidence des leviers d'accompagnement et de retournement ou des possibilités d'évolution ou de reconversions dans certains secteurs parfois plus affectés...

Dans ces différents cas de figure, **le travail livré par le CESER a cherché à éclairer principalement les interactions méritant d'être prises en compte, les conditions à remplir et les freins éventuels à surmonter pour atténuer ou éviter les effets les plus négatifs de la crise et pour que des formes de résilience puissent être au rendez-vous.**

Sur la base d'un diagnostic et d'un état des lieux des impacts aussi précis et étayés que cela paraissait possible au bout de quelques mois à peine, l'enjeu a en outre été de prendre la notion de « vulnérabilités » non pas sous l'angle d'une fatalité indépassable à laquelle il conviendrait de s'adapter bon gré mal gré, mais en cherchant à éclairer les problématiques et les lignes de fond résultantes de choix politiques et d'un modèle de développement, d'une conception de l'aménagement du territoire, et en cherchant surtout à interroger les niveaux de responsabilités qui ont pu conduire aux situations décrites et qui font débat.

L'ambition de la présente contribution, nous l'avons précisé, est de **proposer une vision globale et transversale des enjeux, dans un contexte où de multiples phénomènes et causes de « fractures » se trouvent fondamentalement intriqués et font système.**

« Il n'y a pas longtemps, c'étaient les mauvaises actions qui demandaient à être justifiées, aujourd'hui ce sont les bonnes. »

(Albert Camus)

Pour produire ce document, le CESER Nouvelle-Aquitaine a fait le choix de décliner son propos autour d'éclairages thématiques présentés successivement mais qui se complètent comme autant de dimensions articulées. Comme annoncé, ce travail s'adosse à un certain nombre de constats partagés au-delà des différentes sensibilités d'approches qui coexistent au sein de l'Assemblée et des intérêts particuliers qui y sont représentés.

Malgré la difficulté à disposer toujours de données objectivées du fait d'une situation en permanente évolution, notre Assemblée s'est évertuée à porter un regard aussi documenté et argumenté que le permettait le faible temps de recul sur les phénomènes étudiés...

Enfin, si les questionnements soulevés ou relayés dans ce travail ne conduisent pour l'heure pas nécessairement à des préconisations précises et toutes également abouties, le CESER s'est au moins attaché, pour chacun des thèmes développés et des vulnérabilités ou situations de fragilisation mises en évidence, à élaborer des pistes de réflexions (attentes concrètes, mises en lien et points d'alerte à prendre en compte, principes à soutenir, etc.) méritant d'être et déjà d'être entendues.

Afin de contribuer à la compréhension générale de ce qui se joue avec la « crise » actuelle, de nourrir la réflexion et d'éclairer l'action régionale dans ce moment décisif pour notre avenir, ce rapport s'attache, dans un premier temps, à mettre en exergue les **enjeux de gouvernance et de démocratie** à travers la mise en tension de certaines libertés publiques, la concentration du pouvoir et des processus de décision et le risque de rupture difficilement réversible du lien démocratique (**dimension 1**). Ces enjeux apparaissent comme un fil commun observable dans les différentes dimensions et vulnérabilités relevées et explicitées dans les parties successives.

Ce rapport a ensuite cherché à analyser les **impacts sanitaires** directs et indirects, la stratégie de gestion et les réponses sanitaires privilégiées, dans un contexte où le système de soins déjà en crise se trouve rudement mobilisé (**dimension 2**).

En analysant la crise dans sa dimension et ses **enjeux environnementaux (dimension 3)**, le CESER s'est ensuite attaché à démontrer en quoi la crise Covid-19 avait partie liée avec la préservation des écosystèmes et à identifier en quoi elle appelle des changements majeurs en matière écologique. Cet examen est prolongé d'un focus particulier sur les enjeux liés au développement du numérique.

Puis il a essayé de mettre en évidence, en examinant la **dégradation accélérée de certaines situations sociales ou encore de ce qui fait société et permet la cohésion et le lien social**, les risques exacerbés d'un approfondissement des inégalités dans notre région comme à l'échelle du reste du pays (**dimension 4**).

La **dimension 5** du rapport s'intéresse aux **impacts de la crise au niveau de l'économie néo-aquitaine**, à la façon dont elle s'est répercutée de façon immédiate ou pourrait se traduire de manière différée (en termes de contraction de certaines activités, de changements des modes de consommation et de production). Elle s'est également attachée à examiner les réponses apportées à ce jour ou celles envisagées et les conditions d'accès aux aides d'urgence.

Enfin, pour permettre une meilleure prise en compte et résolution des effets de la crise en Nouvelle-Aquitaine en matière d'**aménagement du territoire (dimension 6)**, le rapport s'achève sur la mise en relief de son impact inégal selon les territoires, s'interroge sur la réalité et la pérennité d'évolutions constatées dans les modes de déplacement et interroge la capacité de résilience des territoires.

L'ensemble des constats et de l'argumentation ainsi développé, assorti de quelques préconisations pour le court terme et surtout de mises en perspective à moyenne ou plus longue portée, font apparaître très clairement la vulnérabilité de l'actuel « modèle de développement ». Le présent travail illustre, dans une approche aussi territorialisée que possible, la nécessité de ruptures s'appuyant sur les besoins et les droits écologiques et humains.

Il pose les bases des **bifurcations que les membres du CESER jugent nécessaires pour éviter la reproduction de certaines erreurs passées**, et cherche à identifier les leviers à activer et à reconfigurer pour les mettre en œuvre.

En mettant en évidence les niveaux d'implication respectifs que peuvent ou devraient avoir chacune des « parties prenantes » concernées, les commissions du CESER ont ainsi cherché à dénouer l'écheveau distinguant les responsabilités d'ordre collectif (relevant de décisions publiques ou de certaines catégories d'acteurs privés) des responsabilités uniquement individuelles renvoyant aux seuls citoyens.

Car c'est à ce prix que l'on pourra peut-être dépasser la profonde crise démocratique qui est une trame commune aux différents champs explorés dans ce rapport.

La situation n'est, encore une fois, pas nouvelle en ce domaine. L'altération de la relation de confiance à l'égard des institutions et les risques de rupture et de « décrochage » démocratiques, la mise en doute par une part croissante des populations de toute parole institutionnelle (la parole politique mais également celle du monde académique, médical, etc.) préexistaient évidemment.

Toutefois, l'ampleur historique de la crise actuelle, son caractère généralisé et « systémique », ainsi que la série d'ondes de chocs déjà observables ou déjà prévisibles les ont d'évidence accentuées très sensiblement.

Cette situation de tension ouverte par la crise Covid-19 et sans doute pour une grande part les modalités mêmes de la gestion de celle-ci sont venues exacerber, dans notre pays comme dans beaucoup d'autres, la crise profonde du consentement à l'autorité et de l'acceptabilité sociale.

Dès lors, la restauration ou plutôt la refondation de cette relation de confiance, entre élus et citoyens notamment, constitue sans nul doute l'une des conditions premières à remplir !



Dimension 1



**Une gestion de crise en question,
un processus démocratique à repenser**



Confronté à une situation de crise inédite, le Gouvernement a pris des mesures tout à fait exceptionnelles dès le mois de mars 2020 marquées non seulement par l'instauration d'un confinement généralisé de la population (quasi systématique en mars/avril 2020 puis, légèrement assoupli, en novembre 2020) mais aussi en établissant un régime d'exception à travers un « état d'urgence sanitaire ». Or, ce régime, prolongé dans la durée et récemment rétabli, se traduit non seulement par de nombreuses restrictions des libertés mais confère également des pouvoirs tout à fait exorbitants à l'exécutif du pays, tels que la possibilité de légiférer en s'affranchissant du débat parlementaire.

Par ailleurs, la gestion très centralisée et verticale, pour ne pas dire autoritaire et sécuritaire, de la crise (cf. rôle du Conseil de défense) a très largement contourné les échelons de consultation démocratique territoriaux. Cette concentration du pouvoir contribue à affaiblir le jeu démocratique et à déresponsabiliser les citoyens. Le caractère parfois confus et fluctuant des déclarations de l'exécutif dans la gestion de cette crise a par ailleurs accentué un climat de méfiance, de crainte et de colère dans l'opinion, qui s'est aussi traduit dans les résultats du scrutin des dernières élections municipales.

Enfin, cette crise sanitaire a mis en lumière une relativisation et une instrumentalisation de l'expertise scientifique, ballotée entre les exigences des autorités publiques, la pression médiatique et ses propres incertitudes ou controverses. Elle repose à la fois la question de la relation aux savoirs dans une société surmédiatisée mais aussi celle de l'indépendance du monde médical vis-à-vis du pouvoir d'influence des industries du médicament.

1.1 Etat(s) d'urgence pour la démocratie et les libertés

Parmi les toutes premières mesures affichées par le Gouvernement en mars 2020, l'instauration d'un état d'urgence sanitaire fut incontestablement l'une des plus significatives au vu du caractère exceptionnel de ses dispositions. Ce régime d'exception instaure diverses mesures dérogatoires au droit commun tant en ce qui concerne les libertés publiques (de circuler, de se réunir ou de se rassembler, d'entreprendre...) que dans l'exercice du pouvoir (adaptation par ordonnances de lois régissant le droit commun).

Initialement instauré pour une durée de deux mois, cet état d'urgence sanitaire a été prorogé pour une durée équivalente en mai. En juillet 2020, la « loi de sortie de l'état d'urgence », en conservant nombre de dispositions de l'état d'urgence initial, instituait de fait un régime d'exception transitoire. Confronté à une accélération et à une aggravation de l'épidémie, le Gouvernement a décidé de rétablir l'état d'urgence sanitaire en octobre, avec l'intention de le prolonger jusqu'à fin mars 2021. Soumis au Parlement après un fort débat, le projet de loi a été adopté le 7 novembre, instaurant un état d'urgence sanitaire de quatre mois jusqu'au 16 février 2021 et préservant une très forte concentration des pouvoirs aux mains de l'exécutif et de ses représentants locaux jusqu'au 1^{er} avril 2021.

Ce régime d'exception, dans sa répétition, a soulevé de nombreuses réserves de la part d'instances indépendantes (Défenseur des Droits, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Commission Nationale Informatique et Libertés) et d'organisations de la société civile (dont celles regroupées au sein d'un réseau de veille sur l'état d'urgence sanitaire), insuffisamment relayées auprès du grand public.

Les hautes juridictions (Conseil d'État, Conseil Constitutionnel) ont été destinataires de multiples recours et ont parfois sanctionné certaines dispositions ou exprimé des réserves sur leur opportunité, leur proportionnalité et sur leur mise en œuvre. L'application des mesures prévues au titre de cet état d'urgence a eu des traductions concrètes en Nouvelle-Aquitaine (près de 300 arrêtés préfectoraux) parfois accompagnées de quelques dérives (ex. utilisation de drones de surveillance, non encadrée par les textes, couvre-feux, verbalisation de personnes à la rue...).

Les mesures dérogatoires au droit commun ont fragilisé l'accès aux droits de certaines populations parmi les plus précaires : parcours de régularisation compromis et contraintes accrues pour les étrangers dont les mineurs non accompagnés, situation des mineurs dans les structures d'aide sociale à l'enfance, recul des droits pour les personnes enfermées (dont allongement des durées de détention provisoire lié en grande partie à l'activité réduite des tribunaux – à noter cependant la libération anticipée de 13 000 détenus en fin de peine), droits sociaux des salariés amoindris ou mis entre parenthèse.

Elles ont aussi pour conséquence un affaiblissement de la démocratie environnementale⁵. Des enquêtes publiques se sont tenues malgré le confinement, sans que les exigences de participation du public puissent être respectées. La Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs (CNCE) et la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ont ainsi indiqué, dans un communiqué commun d'avril 2020, que l'usage exclusif du numérique est un « *facteur de discrimination et d'aggravation des inégalités sociales* ». Les deux instances ont fait part de leur crainte de voir la participation du public « *considérée comme un frein inutile et un droit secondaire* », alors même qu'il s'agit d'un droit protégé par la Constitution. Pour elles, la sortie de crise « *appelle une réponse structurelle qui se doit d'associer les citoyennes à toutes les étapes de la décision et ce sur l'ensemble du territoire* ».

C'est aussi à la faveur de ce régime dérogatoire que le Ministre de l'Agriculture a par ailleurs autorisé temporairement la réduction des distances d'épandage de certains pesticides, sans attendre le résultat de la concertation publique locale telle que prévue par le décret du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation. Ces mesures s'inscrivent dans une tendance observée depuis plusieurs années, ainsi que l'évoque le rapport annuel de 2019 de l'Autorité environnementale⁶. Alors que la crise Covid-19 pose la question de la relocalisation des activités économiques sur le territoire, notamment régional, celle-ci ne pourra s'effectuer dans des conditions environnementales satisfaisantes qu'avec un droit de l'environnement fort et intégrant la participation citoyenne.

Le recours de plus en plus systématique à un régime d'exception pour gérer des situations critiques doit interroger, tant son caractère répétitif se solde par des dispositions successives, en partie pérennisées et modifiant le régime des libertés et des droits, qui posent questions. Depuis 2015, les citoyens français ont vécu la moitié du temps sous un régime d'état d'urgence, instillant une accoutumance au sein de l'opinion, en partie alimentée par les peurs. Ce constat est étayé par les enquêtes d'opinion, démontrant un accueil plutôt favorable de ces mesures dérogatoires au droit commun.

L'un des Vice-présidents du Conseil d'État s'en est ainsi ouvertement inquiété : « *L'État de droit souffre d'un recours trop fréquent au régime d'exception. Les droits et libertés s'en trouvent affaiblis... Surtout, que reste-t-il de la légitimité de l'État si chaque crise met à la fois en évidence son incapacité à y faire face dans un cadre normal et son impuissance à anticiper sa survenance ?* ».

Par ailleurs, la mise en place de systèmes d'information et de traçage des personnes contaminées et de leurs contacts, instaurée en mai 2020, n'a pas été sans soulever nombre de questions relevant de la protection de données personnelles très sensibles, s'agissant de données de santé. Dans ce cadre, l'application de traçage numérique « *StopCovid* » a fait l'objet de plusieurs réserves (dont celles de la CNIL et de la CNCDH) et n'a guère rencontré le succès escompté au sein de la population. Fin octobre, une nouvelle application « *Tous-Anti-Covid* » lui a succédé, qui semble mieux accueillie par l'opinion dans un contexte anxigène de « *seconde vague* » de l'épidémie.

Enfin, les dispositions prises dans ce contexte d'état d'urgence sanitaire ont très lourdement pesé sur les espaces de citoyenneté et d'expression que constituent les associations et la vie culturelle. Pour une très large part, leur activité a été mise en sommeil. Ce sont autant de lieux et de moments d'exercice de la démocratie et de la citoyenneté qui ont été affaiblis dans les territoires. Dans ce contexte de crise, leur rôle potentiel, notamment en matière d'éducation populaire, a été très largement ignoré ou passé sous silence.

⁵ La démocratie environnementale désigne le fait que des formes participatives de gouvernement complètent l'expression des élus. Elle repose sur deux droits défendus par la Constitution, à l'article 7 de la Charte de l'environnement : le droit d'information et le droit de participation. Source : discours de l'ancien Vice-président du Conseil d'État, Jean-Marc SAUVÉ, le 17 novembre 2010.

⁶ « *De nombreuses dispositions, adoptées ou en cours d'examen par le législateur et l'exécutif, réduiront significativement le champ de la participation du public, ce qui constitue à tout le moins une régression démocratique* ».

Questions et problématiques soulevées

- ✚ Un régime d'exception et dérogatoire au droit commun, que la persistance de la crise sanitaire tend à installer dans la durée au détriment des droits et libertés.
- ✚ Un risque de glissement autoritaire de l'État de droit, qui tire parti d'une forme d'accoutumance voire de consentement de l'opinion publique.
- ✚ Affaiblissement progressif des droits et libertés.
- ✚ Place des associations dans les processus de concertation publique pour répondre aux situations de crise et aux enjeux de démocratie approfondie dans les territoires.
- ✚ Conditions de rétablissement d'un État de droit adossé aux libertés et droits fondamentaux des personnes et plus largement d'un idéal démocratique favorisant l'implication des citoyens.

1.2 Une concentration du pouvoir et de la décision qui déresponsabilise les citoyens

Depuis les débuts de la crise, la réponse des autorités publiques et principalement du pouvoir exécutif a privilégié un schéma très centralisé, descendant et autoritaire, en partie supposé compenser l'impréparation d'une telle situation et les carences du système de protection sanitaire de la population.

Cette affirmation du pouvoir régalién de l'État s'est très fortement resserrée autour de l'exécutif et de ses courroies déconcentrées, combinant une réponse sanitaire dans des conditions dégradées, une réponse sécuritaire et une réponse réglementaire utilisant la voie d'ordonnances (une soixantaine) et de décrets qui minimise le rôle du Parlement, c'est-à-dire celui des représentants élus de la nation. Qui plus est, durant la première période de confinement, cette affirmation du pouvoir exécutif s'est accompagnée d'une nette perturbation du fonctionnement des institutions judiciaires.

Dans un tel contexte, le débat démocratique n'a eu qu'assez peu de place. Les citoyens et la société civile organisée ont été contraints d'obéir en silence aux injonctions parfois contradictoires des autorités. L'exécutif a préféré exiger des citoyens qu'ils s'exécutent sans broncher dans une « guerre » contre un ennemi invisible, à défaut de convaincre, d'expliquer et de faire confiance. La peur, plus que la compréhension et la confiance, a dicté les comportements.

Dans un tel climat, et plus que dans des pays voisins, la crise a pesé et continue de peser sur le moral de la population et sur sa confiance envers les institutions du pays. Cela a provoqué une montée des sentiments anxio-gènes (méfiance, morosité, lassitude, peur), dans des proportions plus élevées qu'après les attentats de 2015. Cette crise suscite aussi une élévation des critiques envers le modèle de développement occidental et la mondialisation, avec une tendance au repli.

Malgré cela, les Français restent profondément attachés à la démocratie, avec un Parlement élu qui contrôle le Gouvernement, même s'ils considèrent majoritairement l'intérêt d'un pouvoir exécutif fort face aux crises sanitaires ou environnementales. Pour autant, dans leur grande majorité (70 %), ils estiment que la démocratie ne fonctionne pas bien dans notre pays et expriment majoritairement (57 %) une attente forte de généralisation de la démocratie participative.

La perception de la gestion par le Gouvernement de la crise Covid-19 est loin de convaincre si l'on en juge par les résultats de divers travaux ou enquêtes menées lors du premier confinement, avec la crainte d'une menace sur le style de vie ou la manière de vivre. Ce climat aggrave la méfiance des citoyens envers la classe politique et creuse encore davantage la distance entre gouvernés et gouvernants. Si les principales dispositions limitant les libertés publiques ont été plutôt bien accueillies lors de la première phase de confinement, l'opinion semble de plus en plus se démarquer de certaines mesures restreignant les libertés publiques.

C'est dans cette ambiance que se sont tenues les élections municipales, avec un premier tour en mars au moment où l'épidémie entamait une phase critique, puis un second tour en juin. Ces élections de proximité ont été marquées par un recul sans précédent du taux moyen de participation des électeurs.

En Nouvelle-Aquitaine, le taux de participation a oscillé entre 43 % et 53 % au premier tour selon les départements, et entre 40 % et 62 % au second tour. Si le contexte sanitaire a nécessairement pesé, il ne constitue pas le seul motif d'abstention lequel peut exprimer aussi une forme de défiance préoccupante vis-à-vis du système de représentation sur lequel repose le fonctionnement de notre démocratie.

La question plus largement ouverte est donc celle d'une crise démocratique dont la crise sanitaire n'est pas tant la cause qu'un révélateur. En ce sens, la gestion très « jacobine » de cette crise, qui a également négligé ou marginalisé la place des pouvoirs locaux ou territoriaux, n'a pas contribué à répondre aux perceptions et aux aspirations d'une majorité de l'opinion vers une démocratie plus participative ou attachée à l'implication citoyenne.

À cet égard, l'exécutif n'a pas donné suite aux préconisations formulées en juillet 2020 par le Conseil scientifique, instance créée *ad hoc* en mars et placée auprès du Président de la République, relatives à la gouvernance de la gestion de crise et à une meilleure implication des citoyens ou de la société civile. Cette insuffisance a également été relevée par le Comité de contrôle et de liaison instauré en mai 2020, à propos du manque de concertation avec les instances de démocratie en santé.

Questions et problématiques soulevées

-  Risque d'affaiblissement du jeu démocratique et de désresponsabilisation des citoyens.
-  Risque de rupture de confiance et d'une distanciation accrue entre corps social et monde politique, de perte de légitimité d'un pouvoir exécutif tenté par l'autoritarisme.
-  Risque de recentralisation au détriment des pouvoirs locaux.
-  Un climat anxigène et psychosocial dégradé qui altère les bases du collectif social et accentue les risques de tensions et de fractures dans la société.
-  Question de l'établissement d'un système démocratique respectant mieux l'équilibre des pouvoirs, renforçant la représentativité sociale des élus, la démocratie locale et la participation citoyenne.

1.3 Vulnérabilités du débat démocratique et d'une expertise scientifique soumise à la pression de l'urgence et au pouvoir des industries de santé

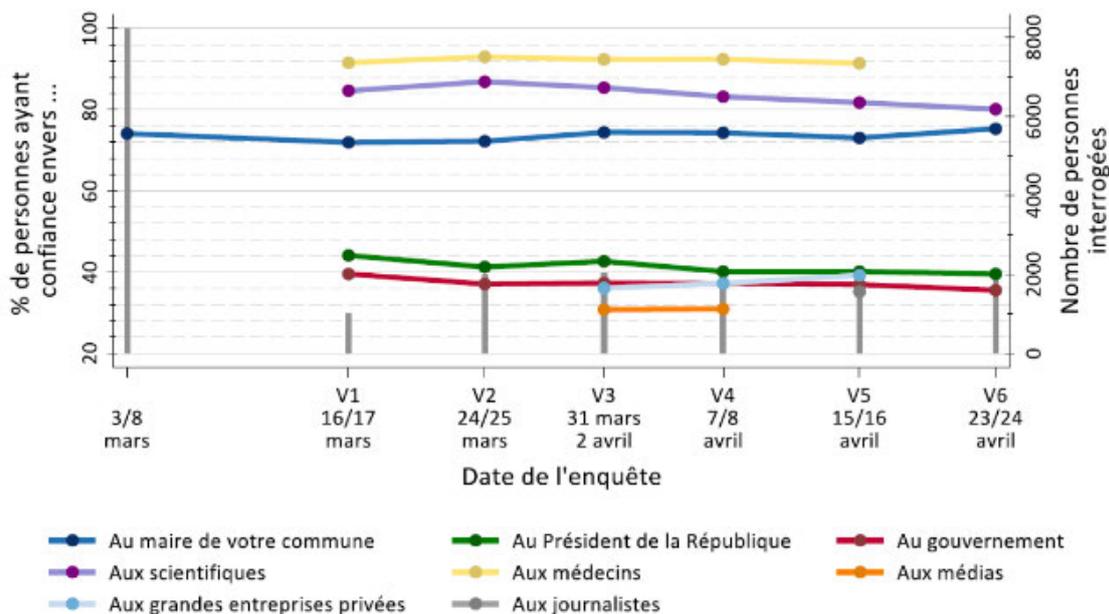
La crise de la Covid-19 a également mis en lumière la relativisation et l'instrumentalisation d'un monde scientifique ballotté entre les exigences des pouvoirs institués (politiques, médiatiques et économiques) et ses propres limites ou incertitudes.

Là aussi, le pouvoir exécutif a joué sur le registre de l'exception en installant deux instances scientifiques créées dès le mois de mars afin d'apporter leur expertise dans ce contexte de crise sanitaire : un Conseil scientifique présidé par Jean-François DELFRAISSY (par ailleurs Président du Comité consultatif national d'éthique) et un Comité d'Analyse Recherche et Expertise (CARE).

Cette démarche s'inscrit dans un cadre institutionnel pourtant déjà bien pourvu, avec un Haut Conseil de Santé Publique doté d'une mission consultative en cas de crise sanitaire, d'une Haute Autorité de Santé et d'une Conférence nationale de santé. La création des deux nouvelles instances souligne le caractère dérogatoire instauré par l'état d'urgence sanitaire et l'importance accordée à la caution scientifique dans la prise de décision publique face à la crise.

La question de l'acceptation par la population de mesures inédites par leur radicalité supposait une autre forme de légitimation que la seule parole de l'exécutif, dont la cote de confiance demeurait assez basse en mars 2020. Or, l'acceptation puis l'adoption par la population de certaines dispositions (confinement, gestes barrières, port du masque...) est l'une des clés de maîtrise de la propagation de l'épidémie.

Dans ce contexte, l'adossement, au moins symbolique, de la décision politique à l'expertise scientifique bénéficie d'une image du monde médical et scientifique plutôt positive dans l'opinion.



Source : CEVIPOF / Sciences Po

Or, depuis son déclenchement, cette crise sanitaire a été rythmée par l'hétérogénéité des discours scientifiques, dont la polémique sur l'efficacité du traitement à base d'hydroxy-chloroquine a constitué une forme d'apogée. Ces controverses ont été largement amplifiées par les mass-médias et les réseaux sociaux, véhiculant des formes de « populisme scientifique » ou de « démagogie cognitive ». Piégé entre le flux instantané du bruit médiatique, l'exigence de résultats rapides et de certitudes par les décideurs publics et par ses propres controverses, le discours scientifique s'est retrouvé tantôt relativisé tantôt instrumentalisé.

Dans nos sociétés désormais totalement immergées dans un milieu profondément transformé par les sciences et les technologies, la question de la place du savoir et de la science reste une question trop peu pensée et un enjeu démocratique majeur. Pour qu'un véritable débat puisse s'instaurer sur des sujets par essence souvent complexes, il importe non seulement de rendre les connaissances et les savoirs accessibles mais aussi de prendre le temps d'instaurer un échange éclairé ou instruit qui ne saurait se résumer à la confrontation d'opinions « prêtes à consommer » au risque de manipulation de l'opinion ou au nombre de « like » sur les réseaux sociaux. Cela exige un nécessaire travail de réactivation en matière d'éducation populaire qui relève de la valorisation des droits culturels des personnes.

La confusion ou les polémiques scientifiques sur fond de crise sanitaire témoignent d'abord des incertitudes de la science face à un nouveau virus, soit face à un problème aigu de santé publique, d'une bataille industrielle ensuite qui se joue autour des traitements et des vaccins. Ce qui est aussi mis en question dans ce contexte, ce sont les liens, quand ce ne sont pas les conflits d'intérêt, entre le monde médical et les industries de santé, dont plusieurs affaires en cours ou passées ont révélé les effets délétères en matière sanitaire (Médiator, Dépakine, Paxil, Vioxx, Tamiflu...).

Malgré les lois successives (celle de 1993 renforcée en 2011), toutes les dispositions prises afin de rendre ces liens plus transparents ont bien du mal à être scrupuleusement appliquées.

L'importance des enjeux financiers explique pour une large part cette situation, laquelle appelle à la fois plus de transparence et une vigilance accrue, alors que les grands acteurs industriels sont sur le pied de guerre pour imposer sur le marché leur vaccin contre le SARS-CoV2. La question de l'indépendance de la recherche publique et de l'enseignement vis-à-vis de l'influence et du pouvoir des industries de santé constitue donc un autre enjeu démocratique et sanitaire.

Questions et problématiques soulevées

- ✚ Place de la science et des savoirs dans la société.
- ✚ L'importance du débat démocratique sur les questions scientifiques et technologiques pour notre société.
- ✚ Nécessité d'un débat éclairé qui appelle à renforcer tout un travail d'éducation populaire.
- ✚ Dépendance du monde médical et scientifique vis-à-vis des intérêts industriels et nécessité d'une transparence des liens.
- ✚ Indépendance et moyens de la recherche publique.
- ✚ Rôle des mass-médias (audiovisuels et numériques) dans le traitement des questions de société.

La gestion de l'épidémie Covid-19 a mis en exergue le difficile arbitrage entre la préservation des libertés et droits fondamentaux, de l'équilibre des pouvoirs dans un régime démocratique et la protection d'un autre droit fondamental, le droit à la vie, face à un fléau sanitaire. Si les mesures de restriction des libertés ont été globalement bien acceptées par l'opinion, gagnée par un sentiment d'anxiété et de peur à mesure que la menace persiste, l'analyse de cette crise invite cependant à souligner à la fois l'évidence et la prééminence de cet enjeu démocratique. Car si l'on considère que les droits sociaux fondent les libertés fondamentales, on ne peut opposer sécurité et liberté. Dès lors que cette question est soulevée, il faut alors en déduire une dégradation des droits sociaux, c'est-à-dire une incapacité de l'État social à assurer la santé des citoyens « *non parce que la calamité naturelle est trop calamiteuse, mais parce que le droit à la protection de la santé, en tant que droit social, depuis une décennie au moins a été déconsidéré en faveur d'autres préoccupations* ». ⁷

⁷ Cf. l'analyse de Julia CHRIST, philosophe dans son article « *Protection de la vie vs protection des libertés ? Le balancement libéral* », AOC, 16 novembre 2020.

Prendre soin :

Panser les dégâts de la crise Covid-19 et prévenir les risques d'un affaiblissement démocratique

Prendre soin de la démocratie

- **Sortir de l'état d'exception**

- Mettre fin au plus tôt aux dispositions dérogatoires au droit commun et sortir de l'état d'urgence sanitaire de manière effective.
- Dans le contexte d'état d'urgence, nécessité de prévenir et sanctionner les abus dans son application.

- Rendre plus démocratique la gestion de crise sanitaire en région

- Faciliter une information plus partagée avec les citoyens et la société civile, et les associer à la délibération sur la gestion de l'action publique en situation de crise sanitaire.
- Mobiliser les instances régionales et locales de démocratie en santé (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, Commissions Territoriales de Santé) pour renforcer les mesures de prévention et d'application des gestes barrières.

- Réaffirmer le rôle des territoires dans la gestion de crise

- A l'échelon local, clarifier, auprès des acteurs et des usagers, la répartition des rôles et des pouvoirs des autorités en charge de la gestion de la crise sanitaire (Préfet, Agence Régionale de Santé...).
- Associer les territoires à la définition des mesures liées à la crise à l'échelle des bassins de vie (EPCI), dans le cadre de concertations placées sous l'autorité des préfets de département.
- Faire des territoires des cadres et des « moteurs » de la relance, avec un objectif de cohérence des stratégies de relance, dans le cadre d'une contractualisation globale (ex. CPER, contrats de territoires...), prenant en compte, dans une logique ascendante, les projets et les spécificités des territoires et de leurs habitants.

- Mieux connaître les effets de la crise sur le moral des citoyens et sur leur capacité d'implication collective

- Assurer un suivi des effets psychiques et psychosociaux de la crise.

- **Impulser une démarche démocratique pour préparer l'avenir**

- Promouvoir et décliner des chartes d'engagements réciproques entre collectivités et associations dans les territoires infrarégionaux.
- Lancer des « Etats généraux Culture et Société » au niveau régional.

- Renforcer la démocratie sociale

- L'importance des compétences de la Région nécessite plus que jamais des droits pour les salarié(e)s. Ainsi dans le cadre des travaux préparatoires du Conseil régional, lorsque les représentantes et représentants patronaux ou les directions d'un secteur, d'une filière ou d'une branche sont consulté(e)s pour avis, les représentant(e)s des personnels doivent pouvoir être également de la même manière et dans des conditions identiques consulté(e)s.

Préconisations à moyen terme

Prendre soin :

Panser les dégâts de la crise Covid-19 et prévenir les risques d'un affaiblissement démocratique

Prendre soin de la démocratie

- Restaurer la prévalence des droits fondamentaux dans les politiques publiques
 - **Garantir l'accès aux droits fondamentaux** (hébergement ou logement, santé, alimentation, éducation) pour les personnes ou ménages les plus démunis.
 - Intégrer les droits fondamentaux dans le socle du projet régional et dans la définition des politiques sectorielles.
- **Installer une gouvernance favorisant l'exercice démocratique dans les territoires en région**
 - **Concrétiser la mise en place d'un « Ségur 2 » de la santé portant sur la réorganisation** du système de gouvernance sanitaire impliquant les collectivités.
 - Lancer des expérimentations territoriales de démocratie approfondie, sur la base de **projets collectifs d'intérêt général, adossés à des démarches d'éducation populaire et à l'exercice des droits culturels des personnes.**
 - Décliner des « états généraux de la culture » locaux en lien avec les collectivités locales.
 - Renforcer et déployer les démarches de co-construction des politiques publiques en faveur de la vie associative, culturelle et sportive en région.
- Intégrer la transition démocratique dans le projet régional dans une logique de bifurcation du modèle de développement
 - Engager une démarche de bifurcation globale du projet régional, intégrant la transition démocratique au même titre que les transitions écologique, énergétique, numérique, économique, sociale et culturelle.

Orientations et mise en perspective long terme

Prendre soin :

Penser la bifurcation vers un avenir prioritairement adossé aux droits humains et environnementaux

Prendre soin de la démocratie

- Une démocratie plus équilibrée et représentative de la société à tous les échelons
 - **Réformer le système institutionnel** dans le sens d'un meilleur équilibre des pouvoirs (exécutif/législatif/judiciaire).
 - Rénover le système démocratique en favorisant à tous les niveaux une meilleure **représentation sociale des élus et l'implication des citoyens et de la société civile** organisée à la co-construction des politiques publiques.
- Une démocratie qui respecte et valorise les pouvoirs locaux
 - Entamer une nouvelle réforme territoriale conférant aux collectivités territoriales une autonomie de ressources fiscales compatible avec leurs compétences.
- **Une démocratie qui accorde sa confiance dans l'engagement citoyen et favorise la liberté d'expression des personnes**
 - Reconnaître et valoriser les associations comme espaces et partenaires de la vie **démocratique aux différents échelons d'administration publique**, dans une dynamique de revitalisation de la démocratie locale.
 - Redéfinir une politique culturelle considérée comme enjeu démocratique, contributif à la **reconstruction d'un projet de société en bifurcation et à l'affirmation des libertés et des droits fondamentaux des personnes.**
- **Une démocratie qui privilégie la transparence sur les liens d'intérêt**
 - Renforcer la politique **de transparence et de prévention des conflits d'intérêt** dans les domaines politique, médical et scientifique.

Dimension 2



**Reconstruire un système de soins soumis
à la pression de la crise et déjà structurellement
mis à mal**



Au moment de la rédaction de cette contribution, la situation sanitaire reste toujours relativement préoccupante, malgré la décélération constatée des admissions hospitalières et/ou en réanimation fin-novembre. La gestion sanitaire de cette crise laisse apparaître une impréparation et un défaut d'anticipation des autorités face à un tel fléau, marquée à la fois par une confusion des messages, du fait des injonctions parfois contradictoires (sur le port du masque, les tests, le confinement et le travail), une saturation du système hospitalier et des tensions nées du manque de matériels de protection, de la baisse structurelle des capacités en lits, de l'insuffisance et du manque de reconnaissance des personnels de soins.

2.1 Des impacts sanitaires directs et indirects en Nouvelle-Aquitaine

Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine
(Données cumulées au 3 décembre 2020)

Près de 118 000 Néo-Aquitains positifs (dont près de 6 500 résidents en ESMS)
Plus de 9 800 personnes hospitalisées
Plus de 1 460 admissions en réanimation
1 245 foyers ou clusters
2 000 personnes décédées (soit 1,7 % des cas positifs).

Si la Nouvelle-Aquitaine a été relativement épargnée lors des premiers mois (mars/avril 2020), la situation s'est nettement dégradée à l'issue de la période estivale et, comme partout en France, depuis le mois d'octobre dernier.

Début décembre, près de 118 000 Néo-Aquitains avaient été identifiés porteurs du virus SARS-CoV2 depuis le début de l'épidémie (dont près de 6 500 résidents en établissements sociaux et médico-sociaux, notamment en EHPAD), avec une progression particulièrement active au cours des dernières semaines d'octobre 2020 qui ont précédé l'établissement d'une nouvelle mesure de confinement généralisé, puis d'une lente décélération de l'épidémie. C'est dans les Pyrénées-Atlantiques, le Lot-et-Garonne et les Landes que les indicateurs de contamination étaient les plus préoccupants début décembre. À la même date, plus de 9 800 personnes ont été hospitalisées sur la période et 1 500 étaient en cours d'hospitalisation. Parmi elles, plus de 1 460 ont été admises en réanimation depuis mars, dont 186 en réanimation début décembre. À cette date, le nombre d'hospitalisations pour Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine dépasse le pic atteint lors de la « première vague ».

Les personnels de soins sont bien entendu particulièrement exposés : début décembre, près de 3 800 personnels des établissements sociaux ou médico-sociaux avaient été contaminés et au moins 900 parmi les personnels hospitaliers (infirmiers, aides-soignants et personnels non soignants principalement).

Un autre indicateur de la progression du virus porte sur l'identification du nombre de foyers ou « clusters ». Entre mi-mai et mi-novembre, près de 1 245 clusters ont été identifiés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans la région, dont 425 restaient en cours d'investigation à cette date.

Même si les indicateurs retenus en termes de contamination restent sujets à débat, l'augmentation des hospitalisations et des accueils en réanimation attestent d'une situation sanitaire toujours critique, même si les indicateurs de contamination et d'hospitalisation ont amorcé une nette décrue après une nouvelle phase de confinement.

À ce jour, plus de 2 000 personnes sont décédées de la Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine (1 455 à l'hôpital et 553 en ESMS), s'agissant très majoritairement de personnes âgées et présentant un ou plusieurs facteurs de comorbidité. Il convient de relever que la Nouvelle-Aquitaine n'a pas enregistré de surmortalité liée au virus depuis le début de l'épidémie. Par ailleurs, les caractéristiques socio-démographiques de la Nouvelle-Aquitaine, du fait de l'importance relative de la population âgée dans notre région, auraient pu faire craindre une mortalité bien plus élevée. Tel n'a pas été le cas mais la vulnérabilité spécifique de cette population appelle par conséquent un indispensable respect des gestes barrières.

À la vulnérabilité des personnes âgées, s'ajoute celle des actifs présentant un état de santé qui les rend vulnérables au virus dans le sens du décret du 5 mai 2020, autrement dit sujets à complication en cas d'infection par le SARS-CoV2. Cela concernerait une population estimée à 430 000 personnes en Nouvelle-Aquitaine dont une grande majorité (environ 300 000) sans possibilité de recours au télétravail.

La situation sanitaire et les conditions d'accès aux soins de certaines populations déjà très fragilisées sont des problèmes qui ont été relevés notamment durant les phases de confinement : personnes sans domicile et communautés vulnérables, migrants, personnes vivant dans des lieux d'enfermement...

Outre son impact direct, la pandémie Covid-19 a aussi des impacts sanitaires indirects, qui soulèvent potentiellement des problèmes de santé publique à moyen ou long terme. Durant les phases critiques, dont celle qui sévit actuellement, on assiste à une déprogrammation d'actes chirurgicaux ou médicaux parfois urgents ou encore à des interruptions de soins par les malades eux-mêmes, notamment ceux atteints de maladies chroniques. Ce constat, attesté par des travaux de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, est particulièrement préoccupant, d'autant qu'il s'ajoute à une aggravation des ruptures d'approvisionnement en médicaments dont certains médicaments d'intérêt thérapeutique majeur. Par ailleurs, des difficultés particulières ont été constatées touchant surtout les femmes, que ce soit pour la réalisation d'IVG, l'accès à la contraception, ou bien encore du fait d'atteintes à leur intégrité physique liées à des violences intrafamiliales.

Enfin, l'imposition d'une période de près de deux mois de confinement, la crainte de contamination, le stress dû aux impacts économiques et sociaux de cette crise, la limitation des liens sociaux, alimentent un climat profondément anxiogène qui se traduit par une dégradation déjà perceptible de l'état de santé mentale de la population (états d'insomnie, de stress, états dépressifs et jusqu'aux envies sinon tentatives de suicide).

Autrement dit, au-delà de ses effets sanitaires les plus visibles, la pandémie Covid-19 pourrait avoir des effets collatéraux problématiques en termes de santé publique à court ou moyen terme, s'agissant notamment de l'aggravation de la santé de certains malades chroniques ou de l'augmentation des troubles psychiques dans la population.

Questions et problématiques soulevées

- ✚ Anticipation des situations de crise sanitaire.
- ✚ Sensibilisation et éducation des populations sur les comportements en situation de crise.
- ✚ Conséquences sanitaires à court/moyen termes sur l'évolution des maladies chroniques et sur la santé mentale de la population.
- ✚ Accompagnement et protection des populations les plus exposées et les plus précaires.
- ✚ Prévention des maladies chroniques, facteurs aggravants en cas de contamination au SARS-CoV2.

2.2 Impréparation et gestion à vue de la réponse sanitaire

Dès le déclenchement de la pandémie en France (le premier cas étant apparu en Nouvelle-Aquitaine fin janvier), les autorités publiques dont les autorités sanitaires ont été dans l'incapacité d'anticiper la réponse face à un nouveau fléau sanitaire, comme en témoigne le rapport provisoire de la mission indépendante nationale d'évaluation sur la gestion de crise. Lors du premier pic de l'épidémie, cette impréparation s'est illustrée de manière criante par l'insuffisance des stocks stratégiques en équipements de protection, exposant l'ensemble des professionnels du soin et des actifs mobilisés lors du premier confinement à un risque d'infection accru. Un autre révélateur a été la situation de tension extrême du système hospitalier, déjà secoué par une crise sociale avant la crise, confronté au manque de lits et de personnels. Depuis la phase de déconfinement, la stratégie de test a aussi révélé les hésitations et limites d'une action publique soumise à une situation critique et à une gestion d'urgence(s).

En Nouvelle-Aquitaine, l'acuité de cette situation a pu être atténuée lors du premier pic épidémique, la région étant alors l'une des moins affectées. Durant cette première phase, l'ARS a pu augmenter le nombre de lits de réanimation (portant la capacité à 735 lits), faire appel à la réserve sanitaire (4 755 professionnels de santé volontaires en renfort), mobiliser des établissements de santé privés, assurer un suivi des cas suspects et une surveillance de structures collectives (dont EHPAD). Elle a également réalisé des opérations de dépistage dans les territoires concernés par un foyer ou cluster et organisé l'envoi de professionnels (260) vers les régions les plus touchées. Elle a également développé un système d'information du public à partir de son site Internet et d'une permanence téléphonique.

Toutefois, les autorités sanitaires en région ont aussi été confrontées à la pénurie d'équipements de protection, les obligeant à lancer un appel à solidarité vers les entreprises pour collecte de masques. Il a fallu aussi compter sur la mobilisation des collectivités territoriales, dont le Conseil régional et les Conseils départementaux pour pallier cette situation. À fin juin, 71 millions de masques du stock national et 1,6 million de masques collectés avaient été distribués aux professionnels de santé de Nouvelle-Aquitaine. Une autre difficulté rencontrée à laquelle l'ARS a dû répondre est l'interruption dans certains services hospitaliers de l'activité de dépistage de maladies chroniques. Depuis la fin de l'été, la politique de dépistage s'est heurtée aux limites de capacité des laboratoires chargés de réaliser les analyses de tests. Tout début novembre, plus d'un million de tests avaient été réalisés depuis le début de l'épidémie dans la région (163 000 par semaine la première semaine de novembre), avec un allongement des délais d'analyse.

Des difficultés d'approvisionnement en médicaments (hypnotiques, curares) ont également été constatées pour certains services de réanimation. Déjà récurrent depuis plusieurs années, ce problème s'est aggravé avec la pandémie Covid-19, soulignant une relative dépendance, en particulier pour les Médicaments d'Intérêt Stratégique et Sanitaire (MISS) ou Médicaments d'Intérêt Thérapeutique Majeur (MITM) et pour les réactifs de diagnostic de tests.

Par ailleurs, notamment dans le contexte de confinement, les difficultés ou contraintes d'accès aux soins se sont accentuées pour les catégories de la population déjà les plus précaires ou fragiles : personnes exclues ou en grande difficulté sociale, femmes, jeunes...

Ces difficultés structurelles et conjoncturelles mettent en évidence les carences d'une politique « à flux tendus » du système de soins et ont servi d'arguments décisifs dans les modes de gestion de cette crise par l'exécutif, marqués notamment par leur caractère directif et l'instauration réitéré d'un régime d'exception et d'état d'urgence sanitaire. L'ouverture récente par le Parquet de Paris de quatre informations judiciaires sur la gestion de la crise Covid-19 suite à plus de 300 plaintes (de patients, de personnels de soins...) pour « mise en danger de la vie d'autrui » et « homicides et blessures involontaires » souligne les difficultés rencontrées d'une politique de santé acculée par une situation de crise.

Questions et problématiques soulevées

- ✚ Disponibilité des stocks en équipements de protection et efficacité des mesures barrières.
- ✚ Disponibilité et indépendance des approvisionnements en médicaments (MISS/MITM).
- ✚ Capacité de relocalisation d'outils de production en équipements de protection, matériels médicaux et substances médicamenteuses.
- ✚ Incohérences entre les objectifs généraux de la politique de santé publique et les arbitrages imposés par une stratégie de gestion de court terme.

2.3 Un système de soins sous pression

Depuis le début de ce choc sanitaire, l'ensemble des professionnels de santé, en particulier les personnels hospitaliers (soignants et non-soignants) mais aussi ceux des établissements sociaux et médico-sociaux, ont été très fortement sollicités et éprouvés. Cela concerne en Nouvelle-Aquitaine 112 200 salariés dans les hôpitaux (dont 9 300 personnels médicaux et 72 000 personnels de soins). Le secteur social et médico-social rassemble quant à lui près de 102 000 salariés dans la région (affiliés UNIOSS).

Cet épisode de crise a révélé l'importance de ces personnels travaillant pour la plupart dans des métiers assez mal reconnus et rémunérés. Durant les pics épidémiques, ces professionnels ont été soumis à un régime et à des conditions de travail particulièrement difficiles (horaires, risques, stress...), ainsi qu'en témoigne le nombre d'entre eux contaminés par le virus (environ 2 300 au minimum à fin octobre).

La crise a aussi mis en évidence une situation de mal-être et le développement de psycho-traumatismes au sein de la population qui pèse sur l'activité des personnels hospitaliers en psychiatrie, sachant que la situation des hôpitaux en général et des hôpitaux psychiatriques plus encore était déjà préoccupante avant cette crise.

La réorganisation du système hospitalier pour faire face à cette crise a été remarquable et la mobilisation des personnels tout à fait exemplaire mais au prix d'une pression extrême pour ces derniers, dans un contexte où les conditions mêmes de protection n'étaient pas optimales. Le système hospitalier a pu tenir grâce à la conscience professionnelle et à l'implication de tous ces personnels soignants et non-soignants, dont une part non négligeable d'actifs étrangers.

L'élan de solidarité d'une grande partie de la population qui s'est exprimé durant le premier confinement ne doit pas masquer le sentiment de colère qui se manifestait parmi les personnels hospitaliers et ce avant même la crise, ce que le CESER avait déjà souligné dans son expression du 8 avril dernier⁸. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a initié en mai 2020 la consultation nationale sur le « Ségur de la santé » afin de répondre aux difficultés du système de santé⁹. Les conclusions de cette consultation ont été rendues publiques en juillet 2020 et ont débouché sur l'annonce d'une revalorisation des personnels non-médicaux des établissements de santé et médico-sociaux de 7,5 milliards d'euros, du recrutement de 15 000 personnels soignants, d'un renforcement de l'attractivité de l'hôpital (450 millions d'euros) et d'une revalorisation des indemnités de stages (200 millions d'euros). Si ces annonces ont pour partie commencé à trouver leur traduction en Nouvelle-Aquitaine, et compte-tenu des retards et restrictions générés depuis des années, leur concrétisation ne pourra prendre effet qu'à moyen et long termes et ne permet pas à ce stade de répondre dans l'urgence aux difficultés structurelles qu'affronte le système hospitalier dans ce contexte de crise.

Par ailleurs, la gestion hyper-centralisée via les ARS et les préfets en région, a dû composer avec la nécessité d'une autonomie accrue des établissements afin de réorganiser leurs services en réponse aux situations locales, tout en laissant à la remorque les collectivités territoriales et les structures territoriales de démocratie en santé. Cette situation a mis en évidence un enjeu de pilotage ou de gouvernance globale de la politique et du système de santé, qui a suscité la montée de revendications des associations d'élus¹⁰.

Questions et problématiques soulevées

- ✚ Concrétisation des engagements du Ségur de la Santé et traduction budgétaire (PLFSS, PLF).
- ✚ Reconnaissance et revalorisation des métiers et carrières des professionnels du soin (santé et action sociale).
- ✚ Adaptation des grilles de qualification et des schémas de carrière dans les professions du soin et de l'action sociale du secteur public.
- ✚ Réorganisation du système de gouvernance sanitaire à l'échelle territoriale.

⁸ Contribution du CESER « COVID-19, expression du CESER sur l'annonce des mesures d'urgence du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, sur la situation et les perspectives », adoptée le 8 avril 2020, <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/covid-19-compassion-mobilisation-anticipation-reorientation-pour-repenser-notre-societe>

⁹ Expression du CESER « Bien commun, droit pour tous : la santé exige une politique à la mesure des besoins actuels et futurs de la société », adoptée par l'Assemblée plénière le 18 juin 2020, <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/contribution-segur-de-la-sante-le-ceser-sinterroge-sur-la-demarche-et-attend-une>

¹⁰ Association des Maires de France, Association des Départements de France et Régions de France, rassemblées dans « Territoires Unis ».

Prendre soin :

Panser les dégâts de la crise Covid-19 et construire une politique de santé globale

Prendre soin par une politique de santé publique plus prévoyante, plus prévenante et plus **résiliente, à l'écoute des besoins**

La gestion de la crise sanitaire Covid-19 a **révélé une forme d'impréparation des autorités face à un tel fléau** mais également exacerbé la situation de tensions **et la vulnérabilité d'un système hospitalier** déjà fragilisé par une réduction de ses capacités (en lits et en personnels).

En réponse à cette situation, les engagements pris à l'issue de la concertation nationale « Ségur de la Santé » ne marquent qu'une étape. Ils ne permettent pas à ce stade de répondre à un « état d'urgence » auquel sont confrontées les équipes de soin et ne pourront se concrétiser sans une action inscrite dans la durée.

Les préconisations qui suivent complètent celles déjà formulées par le CESER dans le cadre du « Ségur de la santé », tout en insistant sur certains volets abordés à cette occasion.

- Assurer **les conditions d'une protection effective de la population et des personnels** de soins
 - Garantir les approvisionnements en équipements de protection individuelle, en **médicaments d'intérêt thérapeutique majeur et en vaccins nécessaires à la lutte contre le SARS-CoV2.**
 - **Reconstituer et suivre l'état des stocks d'équipements de protection individuelle à l'échelle régionale.**
 - **Anticiper à l'échelle régionale les besoins et priorités en traitements et vaccins contre le virus SARS-CoV2.**
 - Garantir une protection sanitaire des populations et/ou communautés les plus vulnérables au virus, en particulier des personnes porteuses du virus.
 - Assurer une protection efficace des personnes vulnérables en activité et ne pouvant recourir au télétravail.
 - Mieux sensibiliser et expliquer la nécessité du respect de mise en quarantaine auprès des personnes positives et cas contacts.
 - **Mettre en place des cellules de concertation locales sur les modalités de mise en œuvre des mesures de prévention / protection, éventuellement adossées aux structures de démocratie en santé, en prenant en compte les dernières données sur la connaissance des modes de circulation du virus.**
- Garantir les moyens financiers et humains du système hospitalier et des acteurs du soin
 - Adapter la Loi de Financement de la Sécurité Sociale et affecter les crédits budgétaires aux engagements du Ségur de la Santé.
 - **Mettre en place un plan de revalorisation des carrières du soin et de l'action sociale et socio-éducative, incluant la reconnaissance et un égal traitement des médecins et soignants étrangers à diplôme hors Union européenne justifiant des compétences et remplissant les conditions requises récemment révisées par décret, et autant que possible dans le cadre d'accords de coopération avec les pays d'origine fin d'éviter une pénurie de praticiens dans ces pays.**
 - Mettre en place des schémas ou plans de formation continue des personnels de soins et socio-éducatifs.
- Prévenir les autres **effets sanitaires de l'épidémie Covid-19**
 - **Approfondir l'état des connaissances sur les impacts de cette pandémie relatifs à la santé mentale et à la prise en charge des maladies chroniques de la population en Nouvelle-Aquitaine, notamment auprès des populations les plus précaires.**

Préconisations à moyen terme

Prendre soin :

Panser les dégâts de la crise Covid-19 et construire une politique de santé globale

Prendre soin par une politique de santé publique plus prévoyante, plus prévenante et plus **résiliente, à l'écoute des besoins**

- **Se préparer à de prochaines situations de crise sanitaire et adapter l'organisation du système sanitaire en conséquence**
 - Définir à l'échelle régionale une politique d'anticipation des crises sanitaires en mobilisant en amont les structures de démocratie sanitaire.
 - Renforcer les programmes de sensibilisation et d'éducation à la santé, intégrant les comportements en cas de crise sanitaire, et leur généralisation dans les Contrats Locaux de Santé.
 - Extension de l'expérience des communautés professionnelles de santé en Nouvelle-Aquitaine.
 - Accompagner les besoins de formation initiale et continue des personnels de soins, en y associant l'accompagnement psychologique et les droits des patients.
- Anticiper des besoins accrus et la prise en compte des besoins des populations les plus fragiles
 - Lancer un programme régional de recherche/action en sciences sociales sur les effets sanitaires de la crise, intégrant les impacts en matière de renoncements aux soins et **d'évolution des maladies chroniques**.
 - Assurer un financement pérenne de la Complémentaire Santé Solidaire.
 - Renforcer la politique de prévention sanitaire auprès des personnes en situation **d'exclusion sociale et des plus démunis**.

Orientations et mise en perspective long terme (provisoire)

Prendre soin :

Penser la bifurcation vers un avenir prioritairement adossé aux droits humains et environnementaux

Prendre soin par une politique de santé publique plus prévoyante, plus prévenante et plus **résiliente, à l'écoute des besoins**

- Santé publique : un enjeu central pour toutes les politiques publiques
 - Définir une politique intégrée de santé publique, interministérielle et intersectorielle, en associant tous les niveaux de collectivités.
 - **Affirmer et rendre effectif l'accès pour tous à la santé comme objectif prioritaire dans l'ensemble des politiques publiques.**
- **Soigner, c'est aussi prévenir et anticiper**
 - Prioriser la prévention en matière sanitaire, notamment avec l'objectif de réduire les maladies chroniques.
 - Sécuriser les financements de la santé et de la recherche en santé publique.
- Pour une définition des politiques de santé publique au plus près des besoins
 - Engager des expérimentations territoriales préalables à des transferts de compétences en matière sanitaire.
 - Réviser la carte hospitalière et les critères de financement des hôpitaux publics¹¹.



¹¹ Expression du CESER « *Bien commun, droit pour tous : la santé exige une politique à la mesure des besoins actuels et futurs de la société* », adoptée par l'Assemblée plénière le 18 juin 2020, <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/contribution-segur-de-la-sante-le-ceser-sinterroge-sur-la-demarche-et-attend-une>

Dimension 3

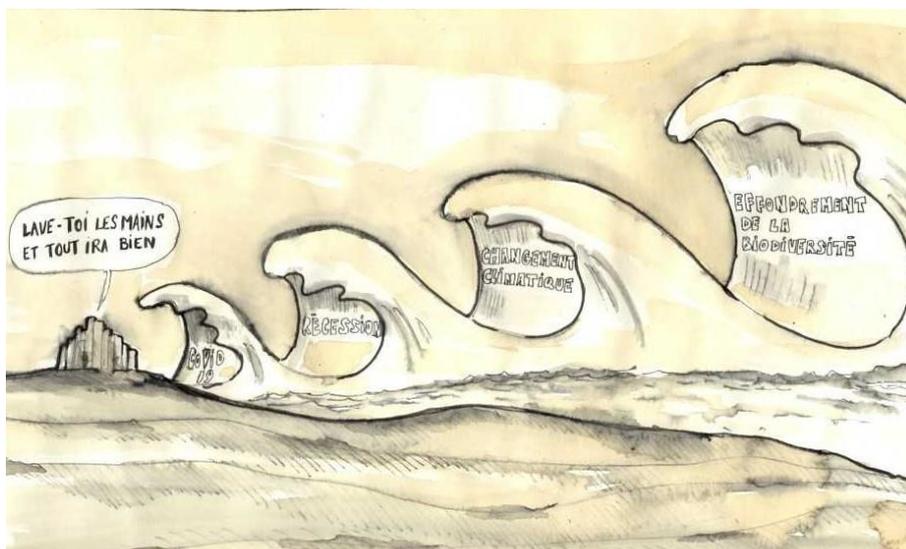


Environnement :
les preuves de l'urgence à agir
et de l'ampleur des changements nécessaires



*NB : compte tenu de leur nombre et de leur importance,
les notes correspondant à la dimension 3
sont renvoyées en fin de partie et non en bas de page
(pages 46 à 48).*

Les conséquences sociales et économiques de la pandémie de Covid-19 rappellent qu'il est essentiel d'anticiper les futurs chocs, d'essayer de les prévenir et de s'y adapter. La préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique doivent à ce titre constituer des priorités, tant les effets néfastes de leur non-prise en compte sont certains et bien documentés, en particulier sur l'émergence et la propagation de pandémies.



Dessin original librement inspiré de l'illustration de Graeme MacKay, « 4 Waves Cartoon » (<https://mackaycartoons.net/2020/03/18/wednesday-march-11-2020/>)

L'alarmante crise de la biodiversité, dont la Covid-19 est le symptôme, doit faire l'objet d'une grande attention (3.1). L'érosion de la biodiversité représente à la fois un défi éthique et un grand danger pour les sociétés humaines. Il s'agit d'une question incontournable et urgente, dont la pandémie rappelle l'actualité.

Le fait que le confinement du printemps 2020, si coûteux socialement et économiquement, ait été marqué par la diminution de certains impacts environnementaux - dont celle inédite des émissions de gaz à effet de serre, de nature à inscrire le monde dans la bonne trajectoire climatique -, confirme que le modèle de développement actuel doit être repensé (3.2). Le confinement a illustré l'ampleur des changements à effectuer et pose la question des conditions de la nécessaire transition écologique. Les solutions identifiées en amont restent pertinentes, mais la crise sanitaire invite plus que jamais les sociétés humaines à s'orienter vers des comportements plus sobres pour réduire la pression sur les ressources naturelles. Plus spécifiquement, la crise questionne les mobilités modernes, aussi bien internationales que locales. Elle a illustré le fait que la mondialisation des déplacements est un facteur de fragilité face aux épidémies, car les virus peuvent se propager très rapidement à travers le monde. De même, le confinement a questionné l'impact environnemental des transports et mobilités en témoignant de l'amélioration immédiate de la situation environnementale induite par la diminution drastique du recours aux transports : ces derniers ont été la cause majeure de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'amélioration de la qualité de l'air et de la réduction des nuisances sonores constatées sur la période.

Si le numérique constitue en l'état un facteur de résilience face au risque pandémique, le confinement en particulier et la crise en général renforcent la tendance à la numérisation de la société, pourtant non soutenable d'un point de vue environnemental (3.3). Le numérique doit être repensé au prisme des enjeux climatiques, de disponibilité en ressources et de biodiversité. Une approche de sobriété numérique doit être adoptée.

3.1 Virus SARS-Cov-2 : un symptôme de l'érosion alarmante de la biodiversité

Au-delà de ses liens avec la biodiversité, le risque de pandémie est augmenté par les contacts accrus entre humains eux-mêmes : le commerce mondialisé et les infrastructures de transport déplacent rapidement les maladies et contribuent à les transformer en épidémies et pandémies. Les mobilités internationales doivent donc être pensées à la fois comme opportunité de coopération et comme risque de fragilité - d'autant que les déplacements mondialisés sont également vecteurs d'espèces invasives, l'une des causes des pertes de biodiversité.

Le risque d'épidémies d'origine animale, comme la Covid-19, augmente avec la destruction de la biodiversité¹². De même, certains pathogènes sont sensibles aux évolutions climatiques et pourraient voir leur dangerosité s'accroître. Si ces faits sont bien établis dans la communauté scientifique, les détails de l'émergence de la Covid-19 ne semblent toutefois pas encore clairement identifiés.

Données et chiffres-clés

- 1 million d'espèces sont menacées de disparition à l'échelle mondiale, beaucoup dans les décennies à venir (IPBES, 2019).
- Les taux d'extinction à l'échelle mondiale sont plusieurs dizaines voire centaines de fois supérieurs aux taux moyens des dix derniers millions d'années, et s'accroissent (IPBES, 2019).
- Selon un communiqué de presse de l'IPBES¹³ : « Depuis 1900, l'abondance moyenne des espèces locales dans la plupart des grands habitats terrestres a diminué d'au moins 20 % en moyenne. Plus de 40 % des espèces d'amphibiens, près de 33 % des récifs coralliens et plus d'un tiers de tous les mammifères marins sont menacés ».
- L'effectif mondial des populations de vertébrés sauvages (oiseaux, mammifères, poissons) a diminué de 60 % entre 1970 et 2014, soit 6 individus sur 10 (WWF, 2018)¹⁴.

Le risque zoonotique est plus spécifiquement augmenté par des contacts accrus entre faune sauvage et êtres humains, eux-mêmes facilités par la destruction des habitats naturels. En particulier, moins il y a de forêts tropicales et intertropicales, hauts lieux de biodiversité, et plus le risque que des maladies infectieuses deviennent problématiques pour les humains augmente¹⁵. Ce risque s'est de fait largement accru avec le temps¹⁶. L'exploitation des espèces animales sauvages, comme la consommation de viande de brousse, en augmentation dans le monde, constitue également un facteur de risque.

La diminution de la résilience des écosystèmes et des espèces domestiques accroît aussi le risque d'émergence de pandémies : en effet, la perte de biodiversité entraîne une diminution des « puits » de pathogène¹⁷, et la diminution de la diversité génétique des animaux d'élevage limite leur capacité à résister à des maladies¹⁸.

Parmi les différentes préconisations formulées par les scientifiques pour limiter les risques d'épidémie, la préservation de la biodiversité est fondamentale¹⁹. A cet égard, il y a consensus scientifique sur le fait que l'éradication des hôtes potentiels de pathogènes n'est pas une solution viable²⁰. Cette position s'explique par des raisons éthiques, mais aussi au regard du rôle joué par chaque espèce dans le maintien des services fournis par les écosystèmes aux humains. Les scientifiques s'accordent plutôt sur l'intérêt de recourir à la vaccination des humains, des animaux domestiques ou d'élevage et de les tenir à distance des hôtes potentiels de pathogènes²¹. La vaccination des animaux sauvages est également possible²². Outre la nécessaire poursuite des recherches académiques – en particulier territorialisées – et de l'investissement dans la sensibilisation, l'éducation et la co-construction de solutions avec les populations locales, les scientifiques préconisent, même si cela ne fait pas complètement consensus, de développer les aires protégées, dans le double but de préserver les habitats de la faune sauvage et de réduire ses contacts avec les humains. Les scientifiques alertent également sur la nécessité de diminuer les consommations d'espace et de ressources : selon la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, « une meilleure protection de la biodiversité, en particulier dans les pays du sud, ne peut toutefois s'envisager et être durable que si les pressions de consommation, notamment d'origine externe (déforestation importée) sont significativement réduites »²³.

La tendance à l'érosion de la biodiversité est en effet alarmante, dans le monde comme en Nouvelle-Aquitaine. Cette tendance est connue depuis longtemps et bien documentée, mais les décisions des pouvoirs publics et des secteurs économiques ne suffisent pas à l'infléchir.

La biodiversité a beaucoup perdu en biomasse - en lien avec l'effondrement des populations de certaines espèces -, davantage qu'en nombre d'espèces, pour le moment²⁴. Si la perte de biomasse est réversible, la perte d'une espèce est, elle, irréversible. Selon l'IPBES²⁵, les taux actuels d'extinction sont plusieurs dizaines voire centaines de fois supérieurs aux taux moyens des dix derniers millions d'années, et s'accroissent encore. Les écosystèmes ont été altérés de manière significative dans la plupart des régions du monde, et « la grande majorité des indicateurs relatifs aux écosystèmes et à la biodiversité montrent un déclin rapide »²⁶.

Les facteurs de destruction de la biodiversité sont identifiés de longue date. Par ordre d'importance, ce sont, à l'échelle mondiale²⁷ :

- 1- les changements d'usages des terres et de la mer – et donc la destruction des habitats naturels ;
- 2- l'exploitation directe de certains organismes ;
- 3- le changement climatique ;
- 4- la pollution ;
- 5- les espèces exotiques envahissantes.

La région Nouvelle-Aquitaine n'est pas épargnée par cette perte de biodiversité, comme l'a constaté le rapport Ecobiose de 2020. La biodiversité y est en déclin dans les systèmes de production étudiés par le rapport, en particulier les espaces agricoles, viticoles et forestiers. Les facteurs principaux de perte de biodiversité constatés dans ces systèmes de production sont l'intensification des pratiques, l'uniformisation des paysages et l'introduction accidentelle ou volontaire d'espèces envahissantes²⁸. Le déclin dramatique de la biodiversité menace la résilience des milieux naturels, l'économie et le patrimoine de la région²⁹.

Le confinement du printemps 2020 a pu améliorer ponctuellement la situation de certaines espèces en Nouvelle-Aquitaine, constituant ainsi une courte trêve.

Certains effets positifs ont en effet pu être observés ponctuellement dans la région, confirmant l'impact négatif des dérangements causés par les humains : en particulier, les espèces nichant sur les zones habituellement très fréquentées que sont les hauts de plages, les bords de bassin et les réserves naturelles ont pu bénéficier du confinement pour améliorer leur reproduction. C'est le cas des gravelots à collier interrompu, pour les hauts de plage³⁰. Les outardes canepetières et les perdrix de la volière de Zoodysée, dans les Deux-Sèvres, ont également connu au printemps 2020 un record de reproduction, alors que le parc était fermé au public³¹. Certains effets positifs ont également pu être observés du fait d'une moindre exploitation des espèces sauvages : la baisse de la pêche amateur et professionnelle durant le confinement se lit dans les bons chiffres de remontée des poissons migrateurs au printemps 2020 le long de la Dordogne, selon l'Association régionale des fédérations de pêche et de préservation du milieu aquatique en Nouvelle-Aquitaine³².

L'effet du confinement est indétectable sur les zones agricoles, si les résultats des suivis réalisés sur les zones ateliers Plaine et Val de Sèvre³³, dans les Deux-Sèvres, sont généralisables³⁴. En particulier, la position des nids d'outardes ou de busards est restée inchangée : leur distance par rapport aux routes n'a en moyenne pas été modifiée, alors même que les nuisances sonores des routes et chemins différaient des années précédentes. Les facteurs climatiques semblent plus significatifs que le confinement. L'effet du confinement est également indétectable pour les oiseaux migrateurs³⁵.

Les espèces sauvages vivant dans les jardins semblent par contre avoir été victimes du confinement³⁶. Les habitants confinés ont en effet augmenté leurs activités de jardinage, comme la tonte, la taille de haies et le déblayage de tas de bois, mettant ainsi en danger les oiseaux et petits mammifères qui y nichent, selon la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Le centre de soin de Gironde, géré par la LPO, a ainsi noté en avril 2020 moins d'accueils qu'en 2019 – le centre étant fermé –, mais une plus grande proportion de ceux-ci étaient liés à des activités humaines, en particulier la taille de haies.

Dans l'ensemble, le confinement n'a pas induit une explosion de la biodiversité dans la région : la faune déjà présente a été rendue plus repérable³⁷. Les animaux ont été plus visibles, en occupant les espaces délaissés par les humains ; ils ont également été mieux entendus, du fait de la diminution des nuisances sonores d'origine anthropique. *Pour plus d'informations à ce sujet, se référer à la partie 3.2.*

La courte trêve qu'a pu constituer le confinement du printemps 2020 pour la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine est ainsi insignifiante au regard de la lourde tendance à l'érosion de la biodiversité³⁸. Ce constat est logique : la biodiversité évolue sur un pas de temps plus long que deux mois et le dérangement n'est qu'un facteur marginal de perte de biodiversité. La perte d'habitats et de biotopes par artificialisation des sols ne peut s'inverser en si peu de temps, et les pratiques agricoles intensives n'ont pas été interrompues. Le confinement du printemps 2020 a toutefois prouvé que les écosystèmes ont une capacité de résilience : dès que les activités humaines le leur permettent, les espèces peuvent se réapproprier des espaces et se reproduire davantage. Cette résilience a néanmoins une limite absolue : une fois les espèces disparues, il est trop tard pour agir pour elles.

Penser ensemble santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes, **comme le propose l'approche « One Health »**, une seule santé.

Pour cela, développer les transversalités entre médecins, vétérinaires, biologistes, écologues et instituts de santé publique ; mettre en place un système d'alerte partagé entre ces experts ; développer et financer les connaissances scientifiques ; faire collaborer l'ensemble des disciplines. Le projet « *One Health* » entre en résonance avec l'unité de la vie. Il appelle à nous interroger sur les limites à mettre à l'expansion continue des activités humaines.

Renverser de toute urgence la tendance à l'érosion de la biodiversité, à l'échelle mondiale comme régionale, pour prévenir l'émergence de futures pandémies et conserver les services que la biodiversité rend, en particulier l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

- **Traiter de concert lutte contre le changement climatique et lutte contre l'érosion de la biodiversité, sans les dissocier, en particulier car ces deux crises risquent de s'auto-amplifier³⁹.**
- Suivre les préconisations phares du rapport Ecobiose⁴⁰ : engager une transition agro-écologique ; rechercher des solutions fondées sur la nature pour les problèmes rencontrés par l'humanité, **plutôt que** des solutions recourant à des matières premières non renouvelables et à de la technologie ; **développer de nouvelles formes d'interdépendance et de solidarités** entre acteurs du territoire et entre humains et non-humains.
- Mettre un terme à la destruction des habitats naturels, en particulier en luttant contre **l'étalement urbain**.
- Consommer plus sobrement, afin de limiter les matières importées et les dégradations environnementales dans les autres pays.
- **Renforcer l'éducation** de toutes et tous aux enjeux de biodiversité.

3.2 Le confinement du printemps 2020 : une réduction inédite de certaines atteintes à l'environnement qui illustre l'ampleur des transformations à réaliser et confirme le caractère insoutenable du modèle de développement actuel

La situation de certains paramètres environnementaux s'est améliorée durant le confinement du printemps 2020, au prix des crises sociales et économiques, ce qui illustre le fait que nous ne sommes pas parvenus à trouver des modèles sociaux et économiques viables du point de vue environnemental, et donc durables.

3.2.1 La situation de certains paramètres environnementaux s'est améliorée durant le confinement du printemps 2020

- a) *Les mesures de confinement ont induit une diminution inédite des émissions de gaz à effet de serre à toutes les échelles territoriales, inscrivant le monde, pour la première fois, dans la trajectoire de l'Accord de Paris*

Données et chiffres-clés

- Au niveau national, le confinement a induit une baisse inédite de 13 % des émissions de CO₂ entre janvier et mai 2020, par rapport à 2019⁴¹.
- En Nouvelle Aquitaine, les émissions de gaz à effet de serre au 1^{er} semestre 2020 ont baissé **d'environ 18 %** par rapport au 1^{er} semestre 2019, une baisse inédite⁴².

Les baisses constatées d'émissions de CO₂ durant le confinement du printemps 2020 sont inédites. Au niveau national, selon le Haut Conseil pour le Climat⁴³, le confinement a induit une baisse de 13 % des émissions de CO₂ entre janvier et mai 2020, par rapport à 2019. Les émissions nationales de gaz à effet de serre pourraient diminuer d'environ 9 % pour l'ensemble de l'année 2020 ; une telle baisse serait plus de huit fois supérieure à la diminution observée entre 2015 et 2018. Elle serait 50 % plus élevée que les précédents records, dus à la crise financière de 2008 et aux hivers particulièrement doux. En Nouvelle-Aquitaine, la baisse d'émissions de gaz à effet de serre est d'environ 18 % au 1^{er} semestre 2020, par rapport au 1^{er} semestre 2019.

Ces baisses d'émissions de gaz à effet de serre proviennent de la baisse de la consommation d'énergie pendant le confinement, principalement des énergies fossiles.

La plus forte diminution des consommations d'énergie à l'échelle nationale a été celle des carburants routiers : - 36 % par rapport à la même période en 2019⁴⁴. C'est ainsi le secteur des transports qui a le plus contribué à la baisse inédite des émissions de gaz à effet de serre. Au niveau national⁴⁵, les deux tiers de la baisse des émissions constatée entre janvier et mai 2020 ont résulté de la baisse d'activité des transports et donc de la baisse d'utilisation des carburants ; les émissions des transports de surface (c'est-à-dire routier, ferroviaire, maritime et fluvial) ont diminué de 60 % ; les émissions de l'aviation nationale ont diminué de 85 %. Le secteur des transports a également beaucoup contribué à la baisse des émissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine : ses émissions ont été réduites de 35 %⁴⁶.

Données et chiffres-clés

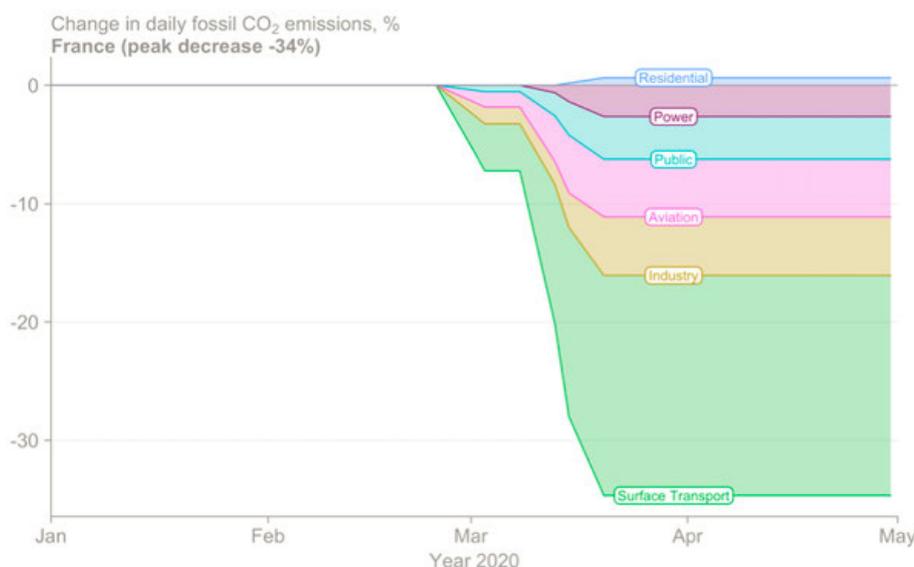
- Au niveau national⁴⁷, les deux tiers de la baisse des émissions de gaz à effet de serre constatée entre janvier et mai 2020 ont résulté de la baisse d'activité des transports.
- En Nouvelle-Aquitaine, les trois secteurs qui ont le plus contribué à la baisse des émissions de gaz à effet de serre sont les transports, le tertiaire et l'industrie. Ces trois secteurs ont en effet connu des baisses significatives de leurs consommations énergétiques et de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)⁴⁸.

| Impact sur les consommations d'énergie et émissions de GES en Nouvelle-Aquitaine par secteur d'activité au 1^{er} semestre 2020 | | |
|--|------------------------|------------------|
| Secteur | Consommation d'énergie | Emissions de GES |
| Résidentiel | Baisse légère | Baisse légère |
| Tertiaire | Baisse (≈ 35%) | Baisse (≈ 30%) |
| Industrie | Baisse (≈ 25%) | Baisse (≈ 25%) |
| Agriculture | Stabilité | Stabilité |
| Transport | Baisse (≈ 35%) | Baisse (≈ 35%) |
| Total | Baisse (≈ 22%) | Baisse (≈ 18%) |

Source : données provisoires de l'AREC (communication orale du 8 septembre 2020).

- Selon le CEREMA, le trafic routier a baissé de 75 % au début du confinement du printemps 2020, en France comme en Nouvelle-Aquitaine. La baisse était encore de 55 % lors de la dernière semaine de confinement, en France comme en Nouvelle-Aquitaine⁴⁹.

Ampleur de la baisse des émissions journalières de CO₂ d'origine fossile durant le confinement du printemps 2020, en France et par secteur, par rapport à 2019



Source: Le Quéré et al. Nature Climate Change (2020); Global Carbon Project

Figure: @Jones_MattW

Le graphique ci-contre représente les variations (en pourcentage) des émissions journalières de CO₂ d'origine fossile pendant le confinement du printemps 2020, en France, par rapport à la même période en 2019. L'abscisse représente les mois (janvier, février, mars, avril, mai), l'ordonnée les baisses d'émissions par rapport à 2019 - année de référence matérialisée par la ligne « 0 ». Ces émissions sont décomposées en six secteurs pour montrer la contribution de ceux-ci à l'évolution des émissions : les transports terrestres en vert (transports routiers, trains) ; l'industrie en jaune ; l'aviation en rose, les bâtiments publics et les commerces en bleu clair ; la production d'énergie en violet, le résidentiel en bleu plus foncé. Pour la France, les émissions de CO₂ d'origine fossile ont atteint une baisse de 34 % entre fin mars et mai 2020, par rapport à 2019. Le premier contributeur a été les transports terrestres.

Ampleur de la baisse des émissions de CO₂ pour la France et par secteur d'activité pendant le confinement. CC BY-NC-ND

Source : Le Quéré et al, 2020, « Covid et baisse des émissions de CO₂ : une nouvelle étude fait le point secteur par secteur », *The Conversation* (licence : Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0)⁵⁰

Les baisses de consommation d'énergie ont été inédites, en France comme en Nouvelle-Aquitaine. Selon les notes de conjoncture énergétique mensuelle du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)⁵¹, les consommations d'énergie en France ont globalement diminué durant le deuxième trimestre 2020 :

- par rapport à la même période en 2019, la consommation totale réelle de produits pétroliers a diminué de 29,2 % ;
- la consommation totale d'électricité a chuté de 9 % ;
- la consommation totale de gaz naturel a chuté de 7 %.

Ces chiffres sont exceptionnels.

En Nouvelle-Aquitaine, la consommation d'énergie a également chuté de 22 % environ au premier semestre 2020⁵². Au niveau régional, en corrigeant les variations climatiques – le climat en 2020 ayant été particulièrement doux –, les consommations totales brutes de gaz naturel ont enregistré une baisse de 8 % au premier trimestre 2020 par rapport à 2019 et de 10 % au deuxième trimestre 2020 par rapport à 2019 ; les baisses des consommations brutes d'électricité ont été de 3 % pour le premier trimestre 2020 par rapport à 2019 et de 10 % pour le deuxième trimestre 2020 par rapport à 2019.

Données et chiffres-clés

- En Nouvelle-Aquitaine, le confinement a entraîné une baisse globale jamais vue de 22 % **des consommations d'énergie** au premier semestre 2020 par rapport au premier semestre 2019⁵³.
- Les **énergies renouvelables ont fourni un tiers de la consommation d'électricité** en France métropolitaine durant le deuxième trimestre 2020, chiffre historique⁵⁴.

Avec la baisse de la demande globale d'énergie, la part des énergies renouvelables dans les mix énergétique et électrique a augmenté : les énergies renouvelables ont fourni 33,2 % de la consommation d'électricité en France métropolitaine durant le deuxième trimestre 2020, un chiffre « historique »⁵⁵ selon l'Agence ORE. Ce chiffre s'explique à la fois par une production élevée d'électricité renouvelable, par la priorité accordée aux énergies renouvelables sur le réseau électrique et par la baisse de la consommation électrique, du fait de la crise sanitaire. Le confinement a ainsi illustré le fait qu'en diminuant la consommation d'énergie, il est possible de couvrir une grande partie des besoins grâce aux énergies renouvelables. Le réseau électrique a toutefois pu être fragilisé par l'augmentation de l'électricité intermittente⁵⁶ : il est essentiel de réaliser les adaptations nécessaires à la poursuite du développement des énergies renouvelables, tout en recherchant la sobriété énergétique.

b) La qualité de l'air s'est globalement améliorée, ce qui a sauvé des vies

Données et chiffres-clés

- **La baisse des concentrations atmosphériques de polluants en Europe, durant le mois d'avril 2020**, a évité environ 11 000 décès, dont 1 230 en France⁵⁷.
- Au niveau national, les concentrations de NO₂ ont été réduites de moitié en moyenne par rapport aux émissions attendues⁵⁸.
- En Nouvelle-Aquitaine, la baisse de la pollution mesurée par les stations sous influence directe des axes routiers a été comprise, selon les semaines, entre 39 % et 67 % par rapport à la médiane des cinq dernières années⁵⁹.

Les concentrations atmosphériques de dioxyde d'azote ont fortement baissé à toutes les échelles territoriales, principalement du fait de la réduction du trafic routier. Selon Atmo Nouvelle-Aquitaine⁶⁰, les niveaux moyens de concentrations atmosphériques en dioxyde d'azote dans la région ont été pendant les huit semaines de confinement « systématiquement inférieurs aux minima mesurés depuis 2015 à la même période de l'année »⁶¹. L'écart le plus marqué est constaté pour les stations situées sous influence directe des axes routiers ; pour celles-ci, la baisse de la pollution a été comprise, selon les semaines, entre 39 % et 67 % (par rapport à la médiane des cinq dernières années). Les concentrations atmosphériques en dioxyde d'azote ont ensuite progressivement augmenté avec le déconfinement, du fait de la reprise du trafic automobile, pour revenir à des niveaux de pollution plutôt bas par rapport aux niveaux habituellement mesurés en région.

Les niveaux de concentrations atmosphériques de certains polluants sont toutefois restés élevés dans la région durant le confinement, selon Atmo Nouvelle-Aquitaine⁶². C'est le cas de l'ozone, des particules et des pollens, car ces polluants ont des sources multiples, comme le chauffage, l'agriculture, l'industrie, le transport routier et la nature.

Cette réduction ponctuelle de la pollution de l'air a eu des effets sanitaires positifs : les travaux du Centre de recherche sur l'énergie et l'air propre⁶³ indiquent que la baisse des concentrations atmosphériques de polluants en Europe, durant le mois d'avril 2020, a évité environ 11 000 décès, dont 1 230 en France. Les chercheurs se sont appuyés sur l'estimation de l'Agence européenne de l'environnement selon laquelle 400 000 personnes décèdent chaque année prématurément en Europe du fait des particules fines et du dioxyde d'azote. Les chercheurs soulignent de plus qu'ont été évités 6 000 nouveaux cas d'asthme chez les enfants, 600 naissances prématurées ou encore 1,3 million d'arrêts de travail, à travers l'Europe.

c) Les nuisances sonores ont dans l'ensemble diminué durant le confinement

Le CESER n'a pas pu trouver de données concernant les nuisances sonores durant le confinement pour la région Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit d'une thématique peu connue et peu étudiée.

Données et chiffres-clés (hors Nouvelle-Aquitaine)

- Pour la plupart des stations de mesure d'Acoucité, les niveaux sonores ont diminué de 4 à 6 dB, ce qui représente une diminution de 60 à 75 % de l'énergie sonore⁶⁴.
- Le long de certains axes routiers, la diminution des niveaux sonores a pu atteindre 90 %⁶⁵.

Toutefois, là où il existe des données, dans d'autres régions, elles montrent que les bruits d'origine anthropique ont fortement diminué dans l'espace public durant le confinement du printemps 2020. Des baisses importantes des niveaux sonores ont été enregistrées par l'ensemble des balises de mesure de l'organisme Acoucité⁶⁶ pendant le confinement, par rapport à une situation ordinaire⁶⁷. Les réductions ont été moins importantes dans les dernières semaines du confinement. Les bruits liés aux activités extérieures ont fortement diminué⁶⁸ : certains quartiers animés la nuit sont devenus très calmes ; les riverains de chantiers ont également vu leur environnement sonore transformé. Enfin, les bruits liés aux transports ont fortement décru pendant le confinement, avant de remonter à partir de la septième semaine⁶⁹ : le long de certains axes routiers, la diminution des émissions sonores a pu atteindre 90% ; les nuisances sonores aéroportuaires ont « *quasiment disparu* » ; il y a également eu « *beaucoup moins* » de bruit le long des voies ferrées.

Cette réduction du bruit a été ressentie positivement par de nombreux citoyens, comme en témoigne une enquête menée par le Centre d'information sur le bruit (CiDB)⁷⁰. La majorité des répondants à l'enquête a indiqué avoir davantage profité de l'environnement extérieur pendant le confinement, en ouvrant davantage les fenêtres ou en profitant davantage du jardin le cas échéant. La majorité des répondants a également davantage profité de la biophonie : la perception des bruits des animaux a augmenté pendant le confinement. Toutefois, les répondants ont aussi déclaré une augmentation de la gêne liée aux bruits internes de l'habitat (musique, bricolage, comportements bruyants) et aux bruits extérieurs (jardinage, jeux d'enfants, travaux). Les résultats de l'enquête de perception menée par Acoucité, restitués dans « Confinement suite à la pandémie de Covid-19. Conséquences sur l'environnement sonore », juin 2020, vont dans le même sens. Les répondants donnent des qualificatifs positifs à cette période : « calme », « agréable », « paisible ».

d) Les données manquent pour déterminer si le confinement a eu impact positif ou négatif sur la qualité de l'eau

Des tendances contraires ont été identifiées. D'un côté, la baisse des activités humaines a peut-être conduit à une amélioration de la qualité des eaux. De l'autre, de nouveaux risques ont pu apparaître, comme une hausse possible des comportements illégaux entraînant une pollution de l'eau et des milieux aquatiques, du fait de l'absence de témoins durant le confinement⁷¹. Plus probablement, la pollution due à l'utilisation de virucides – désinfectants, bactéricides, fongicides – s'est accrue. Les données ne seront toutefois disponibles qu'ultérieurement.

e) La valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés⁷² a diminué durant le confinement, du fait d'un fonctionnement dégradé du service public de gestion des déchets

Le service public de gestion des déchets a pu continuer à fonctionner en Nouvelle-Aquitaine, mais en mode dégradé⁷³. Si la collecte sélective des déchets a été maintenue dans la plupart des collectivités en Nouvelle-Aquitaine, en particulier la collecte de verre, maintenue en quasi-totalité, la moitié des centres de tri néo-aquitains n'ont pas pu maintenir leur activité durant le confinement⁷⁴. Les déchèteries ont par ailleurs dans l'ensemble été fermées aux particuliers. La diminution des déchets valorisables ainsi collectés a induit une diminution de la valorisation matière et organique.

Les incivilités ont de plus augmenté durant le confinement en Nouvelle-Aquitaine : selon l'AREC⁷⁵, des dépôts sauvages ont été constatés en pied de point d'apport volontaire ; les petits encombrants et les déchets de tonte ont augmenté dans les ordures ménagères résiduelles et des déchets verts ont pu être brûlés. Pour éviter le risque d'une perte du geste de tri, il est important de maintenir les services de collecte sélective ainsi que l'accès aux déchèteries.

Enfin, si la production de déchets ménagers et assimilés a diminué en Nouvelle-Aquitaine pendant le confinement du printemps 2020⁷⁶, la pandémie pourrait tirer la production de certains déchets à la hausse, en contradiction avec les objectifs nationaux de réduction. La crise sanitaire massifie en effet le recours aux masques chirurgicaux, fabriqués en plastique à partir de pétrole, et pourrait induire une augmentation de l'usage d'emballages, en particulier en matières plastiques. Il est important de ne recourir aux matières plastiques à usage unique que lorsqu'elles sont strictement nécessaires, comme pour certains usages hospitaliers.

3.2.2 L'expérience du confinement confirme la nécessité d'un changement fort pour atteindre les objectifs environnementaux

Le confinement d'une partie de la population mondiale a contribué à inscrire le monde, pour l'année 2020, dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixée par l'Accord de Paris. Autrement dit, le confinement du printemps 2020 a entraîné une baisse des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 de l'ordre de ce qui devrait être fait chaque année. Chaque année, les émissions devraient être entre 3 et 7 % inférieures à celles de l'année précédente, ce qui implique une trajectoire de diminution drastique.

Données et chiffres-clés

Selon l'Accord de Paris sur le climat, du 12 décembre 2015, et le *Emission Gap Report* des Nations Unies, limiter le changement climatique en dessous de 2°C ou de 1,5°C nécessite une baisse des émissions mondiales de 3 ou 7 % par an respectivement d'ici 2030. Cette baisse doit être continue et sur le long terme. Selon le *Global Carbon Project, 2020*⁷⁷, la baisse des émissions mondiales de CO₂ pour 2020 devrait être de 7 %. Autrement dit, les réductions à poursuivre sur le moyen et long termes sont de l'ordre de celles constatées pour l'année 2020, en période exceptionnelle de pandémie et d'arrêt des activités.

Ainsi, la pandémie rappelle la nécessité de préserver la diversité biologique et le confinement du printemps 2020 illustre l'ampleur du changement nécessaire pour s'inscrire dans des trajectoires soutenables du point de vue du climat. Du point de vue climatique, le confinement constitue un bouleversement de l'ordre de la trajectoire à suivre, tandis qu'il a constitué une trêve insuffisante pour la biodiversité, au regard des facteurs d'érosion de cette dernière. En induisant une diminution drastique des émissions de gaz à effet de serre, une réduction de la pollution de l'air et des nuisances sonores, en améliorant localement la reproduction d'espèces pourtant en danger, le confinement a par ailleurs démontré que l'aggravation des problèmes environnementaux n'est pas inéluctable. Les problèmes environnementaux dépendent des activités humaines, sur lesquelles par définition de nombreux leviers d'action existent. La crise a d'ailleurs confirmé la pertinence de leviers identifiés en amont de celle-ci.

Les seules diminutions d'ampleur des impacts environnementaux obtenues depuis le développement des politiques environnementales ont été atteintes du fait d'un confinement, en réponse à une crise sanitaire, ce qu'avaient subodoré les scientifiques, mais au prix de graves crises sociales et économiques, confirmant ainsi que le modèle de développement économique et social actuel est insoutenable et doit être repensé. Ce constat questionne de plus l'efficacité des politiques environnementales menées jusqu'ici. Il semble que les leviers d'action précédemment déployés ne sont pas suffisamment efficaces au regard des enjeux environnementaux. Il est urgent de s'inscrire enfin dans les trajectoires d'atteinte des objectifs climatiques et de biodiversité, afin d'anticiper les graves crises à venir.

Les précédents constats posent la question des conditions de la nécessaire transition écologique. Il faut parvenir aux résultats environnementaux en planifiant collectivement les changements d'ampleur à réaliser, pour en limiter les coûts humains. Le mode de vie confiné subi au printemps 2020 n'est ni acceptable ni durable pour les citoyens sur le long terme ; il ne saurait être une piste

pour atteindre les objectifs climatiques et n'agissent par ailleurs pas les bons leviers pour mettre un frein à l'érosion de la biodiversité.

Un levier pertinent, identifié en amont de la crise et confirmé par celle-ci, pourrait être le choix de la sobriété : sobriété énergétique, sobriété dans la consommation de ressources et d'espaces naturels, agricoles et forestiers, sobriété technologique. Cette sobriété doit être pensée et intégrée en général, dans toutes les activités humaines.

Les politiques publiques sont concernées en premier lieu. Le Conseil régional a déjà engagé des politiques pour la transition écologique, comme en témoignent la mise en place de deux conseils scientifiques, AcclimaTerra et Ecobiose, ainsi que la feuille de route Néo Terra. Toutes les politiques régionales doivent être à la hauteur de la nécessaire transition écologique.

Le CESER propose de repenser deux secteurs à l'aune de la sobriété : celui du **numérique**, dont l'importance croissante a été soulignée à l'occasion de la crise, et qui fait l'objet du chapitre 3.3, et celui des **mobilités**, approfondi dans le chapitre 6.4.2.

Le confinement a en effet démontré que le secteur des transports et mobilités constitue un levier décisif pour diminuer les impacts environnementaux et sanitaires des activités humaines, en particulier ceux liés aux émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants de l'air, ainsi qu'aux nuisances sonores.

Il s'agit d'un secteur incontournable pour la transition écologique, car il est particulièrement polluant : premier émetteur de gaz à effet de serre aux niveaux national⁷⁸ et régional⁷⁹, il est à l'origine de pollutions de l'air et de nuisances sonores. Il consomme également de l'espace⁸⁰ et des matériaux. Le transport routier, de voyageurs comme de marchandises, est celui dont l'impact environnemental est le plus élevé⁸¹. Concernant le transport de voyageurs, le Shift Project précise que « *de tous les modes motorisés existants, l'automobile est celui qui produit le plus d'externalités négatives par personne transportée* »⁸².

Or, avant le confinement, le secteur ne parvenait pas à s'inscrire dans la trajectoire de neutralité carbone fixée par les pouvoirs publics nationaux⁸³ et régionaux⁸⁴, soit une trajectoire de réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre du secteur. Ces dernières, en augmentation sur plusieurs décennies, n'ont pas encore commencé à décroître significativement. Selon la Stratégie nationale bas carbone 2020, « *la stagnation [actuelle] des émissions dans le secteur des transports s'explique notamment par la faible amélioration des performances des véhicules neufs, un rebond des trafics routiers et des résultats moins bons qu'espérés pour le report modal dans le secteur des marchandises* »⁸⁵. Selon le chercheur Aurélien BIGO, c'est la hausse de la demande de transport depuis les années 1960 qui a tiré en France l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports de voyageurs⁸⁶.

Le confinement a montré qu'agir pour diminuer la demande de transports, par la réduction des déplacements, le développement de la marche, du vélo et des transports en commun, améliore immédiatement la santé en diminuant les pollutions de l'air et les nuisances sonores, et diminue immédiatement les émissions de gaz à effet de serre. A plus long terme, lutter contre l'étalement urbain est un levier majeur pour réduire ces impacts. Si améliorer la performance environnementale des véhicules et développer des motorisations alternatives sont des leviers nécessaires, tant pour les transports individuels que collectifs, ils ne suffisent pas à eux seuls. *Pour des préconisations plus détaillées concernant le secteur des transports, se référer au chapitre 6.4.2.*

Il faut s'inscrire de toute urgence dans les trajectoires climatiques et de biodiversité en recherchant avant tout la sobriété : sobriété énergétique, sobriété dans la consommation de ressources et d'espaces naturels, agricoles et forestiers, sobriété technologique. Les modes de production pourraient être relocalisés et profondément transformés dans le sens d'une recherche de sobriété et de diminution de l'empreinte écologique : la consommation et la production doivent ralentir, un nouveau modèle agricole, l'agro-écologie, doit être mis en œuvre, un aménagement du territoire économe en espaces doit être promu, les chaînes de production et de logistique doivent être plus courtes, les énergies renouvelables doivent être développées en remplacement des énergies fossiles et en s'assurant qu'elles ne perturbent pas l'environnement.

Chaque évolution économique et sociale devrait par ailleurs faire l'objet avant son déploiement d'une évaluation au regard de ses bénéfices et de ses coûts, en particulier environnementaux, à l'échelle des territoires. Enfin, l'éducation à la sobriété est indispensable et le numérique et les mobilités devraient en particulier être repensés à l'aune de la sobriété.

La croissance du PIB ne doit plus constituer l'objectif premier des politiques publiques et des activités humaines. La préservation de la santé – humaine et des écosystèmes –, la réduction des injustices sociales et de toutes les autres formes d'inégalités, ainsi que le maintien d'un système climatique soutenable pour la vie humaine, doivent être érigés en objectifs prioritaires.

La coopération internationale doit être fondée sur la solidarité et renforcée pour faire face aux enjeux environnementaux et de santé publique. La mondialisation doit être fondée non sur la concurrence des territoires et la recherche de profit - conduisant à la destruction de valeurs sociales ou environnementales et à la dilapidation de ressources épuisables -, mais sur le partage, sur des échanges équilibrés et diversifiés qui ne mettent pas en péril les autosuffisances locales. L'Union européenne a un rôle à jouer pour cela.

Il faut poursuivre les efforts réalisés dans le cadre de la lutte contre la pandémie **pour protéger la santé, en travaillant en particulier à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement sonore.** Le secteur des mobilités est un levier incontournable pour atteindre cet objectif.

Le Conseil régional doit prendre toute sa place dans ce scénario, en s'assurant qu'à travers ses feuilles de route et règlements d'intervention ses politiques permettent d'améliorer les performances du territoire en matière environnementale et, plus largement, l'empreinte écologique de la Nouvelle-Aquitaine. Toutes les politiques régionales doivent être à la hauteur de la nécessaire transition écologique.

3.3 Un exemple de secteur à repenser au prisme des enjeux écologiques : le numérique, dont l'importance a été soulignée pendant la crise

Données et chiffres-clés

A l'échelle nationale, le télétravail a été multiplié par sept durant le confinement du printemps 2020, les visio-conférences par deux, le trafic WhatsApp par cinq⁸⁷.

La crise Covid-19 a mis en lumière l'importance du numérique pour la société. Les réseaux numériques ont été beaucoup sollicités depuis le premier confinement⁸⁸, afin de garantir le bon fonctionnement de la société : continuité des services publics, des communications, des activités économiques, culturelles, associatives. Avec la diminution des importations, les équipements reconditionnés ont alors connu un pic de demande⁸⁹, afin d'équiper les personnes qui ne l'étaient pas. L'activité de reconditionnement de l'entreprise EcoMicro a ainsi connu un niveau supérieur aux périodes de Noël⁹⁰.

La crise conforte la dynamique de transition numérique actuellement à l'œuvre, pourtant non soutenable dans un monde fini.

Données et chiffres-clés

- **Le nombre d'objets connectés augmente de façon exponentielle⁹¹ : il y a en 2020 10 milliards d'objets connectés dans le monde, hors *smartphones*. Les projections montrent qu'il pourrait y en avoir 50 milliards en 2025 et 100 milliards en 2030.**
- Le volume de données créées augmente aussi de façon exponentielle : selon Statista⁹², le volume de données créées en 2018 représentait 33 zettaoctets⁹³ ; il pourrait atteindre 2 142 zettaoctets en 2035.
- Le numérique suit une trajectoire non soutenable du point de vue environnemental : il consomme aujourd'hui 10 à 13 % de l'électricité au niveau mondial et pourrait en consommer 50 % en 2050⁹⁴. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre du numérique représentent d'ores et déjà l'équivalent des émissions du transport aérien⁹⁵. Les émissions de GES associées au numérique augmentent de 8 % par an⁹⁶. Les réserves de métaux nécessaires à la constitution des terminaux numériques sont, pour certaines, équivalentes à 10 ou 15 ans de consommation⁹⁷.

Le numérique n'est en effet pas un secteur immatériel. La dématérialisation repose en réalité sur d'énormes infrastructures physiques, concrètes : réseaux, centres de données, satellites, fibres, câbles terrestres et sous-marins, antennes, capteurs ou encore terminaux numériques – ordinateurs, tablettes, *smartphones*.

Ces infrastructures numériques ont des impacts environnementaux déjà significatifs. Le numérique suit une trajectoire non soutenable du point de vue environnemental : il consomme aujourd'hui 10 à 13 % de l'électricité au niveau mondial et pourrait en consommer 50 % en 2050⁹⁸. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre du numérique représentent d'ores et déjà l'équivalent des émissions du transport aérien⁹⁹. Elles sont en très forte croissance, en contradiction avec la trajectoire de réduction nécessaire pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050¹⁰⁰. Selon le Shift Project, les émissions de gaz à effet de serre associées au numérique augmentent de 8 % par an : sans sobriété, sans politique volontariste, le numérique pourrait représenter entre 7 et 8 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2025, c'est-à-dire l'équivalent de la part actuelle des émissions des véhicules légers. Enfin, les réserves de métaux nécessaires à la constitution des terminaux numériques sont, pour certaines, équivalentes à 10 ou 15 ans de consommation¹⁰¹, alors que leur recyclage est peu développé.

Les impacts environnementaux sont appelés à croître dangereusement si la tendance actuelle de développement des usages et des infrastructures se poursuit. L'augmentation tendancielle des usages¹⁰², qui semble s'être accélérée à l'occasion de la crise Covid-19, induit en effet un développement des infrastructures numériques pour transférer, traiter et stocker les données nécessaires à ces usages. Inversement, le développement d'infrastructures toujours plus performantes, comme dans le cas de la 5G, induit le développement de nouveaux usages, impliquant en retour la construction de nouvelles infrastructures, dans une spirale à ce jour vertigineuse. Le numérique est un système où usages et infrastructures interagissent¹⁰³ ; il doit être pensé comme tel, pour pouvoir anticiper les impacts environnementaux associés.

Si les pouvoirs publics nationaux et régionaux prennent progressivement conscience de l'impact environnemental du numérique¹⁰⁴, il faut à présent aller plus loin et infléchir la tendance vertigineuse de l'évolution du numérique. Les différents plans de relance tendent en effet à renforcer la numérisation de la société, sans tenir pleinement compte des enjeux environnementaux.

La sobriété numérique est la seule réponse efficace à court et moyen termes face à la trajectoire insoutenable du numérique¹⁰⁵ : à court et moyen termes, les solutions technologiques pures ne fonctionnent pas, car elles sont aujourd'hui déployées pour alimenter des modèles économiques de *croissance* des usages¹⁰⁶, croissance si rapide qu'elle outrepassse les améliorations de l'efficacité énergétique ou des matériaux. Autrement dit, même si chaque usage devient de moins en moins polluant, l'augmentation rapide des usages entraîne une augmentation de la pollution globale.

La sobriété devrait être le but des pouvoirs publics en matière de numérique : il s'agit de n'utiliser le numérique que lorsqu'il constitue un atout significatif au regard de ses impacts environnementaux, en gardant à l'esprit les contraintes climatiques, de ressources et de biodiversité. Le recours au numérique doit ainsi être soigneusement analysé, en effectuant une balance de ses avantages et de ses inconvénients¹⁰⁷. La sobriété implique par ailleurs un arbitrage entre les usages¹⁰⁸ : il s'agit d'acter dès à présent que, puisque tous les usages ne pourront être soutenus au regard des enjeux environnementaux, il est nécessaire de choisir ceux qui sont considérés comme particulièrement utiles. Il s'agit de réaliser une transition numérique non là où cette transition est possible, mais là où elle est considérée comme utile, selon des critères que les pouvoirs publics doivent déterminer.

Le numérique peut être un facteur de résilience : il l'a démontré à l'occasion de la crise, en rendant possible la continuité pédagogique – même si le développement du numérique dans l'éducation pose particulièrement question –, la continuité des échanges sociaux, la continuité du travail. Il peut aussi être source de grandes fragilités. Si la transition numérique présente des opportunités pour la transition écologique, comme la réduction des déplacements, elle ne constitue pas une opportunité en soi, du fait de ses impacts environnementaux. A ce titre, le développement vertigineux de la technologie numérique doit être maîtrisé, et la transition numérique doit répondre à des objectifs et des politiques précisément définis tenant compte des enjeux environnementaux, mais aussi sociaux et démocratiques.

Préconisations

- En premier lieu, promouvoir la sobriété numérique, seule réponse efficace à court et moyen termes face à la trajectoire insoutenable du numérique. La sobriété doit être promue pour et par tous les acteurs : citoyens, entreprises, pouvoirs publics, associations.
En deuxième et troisième lieu, activer le levier de l'efficacité, c'est-à-dire améliorer les dispositifs techniques, et de la substitution, c'est-à-dire remplacer les sources d'énergie fossiles par des sources décarbonées¹⁰⁹.
- Définir une stratégie régionale du numérique, pilotée par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, qui formerait un cadre pour toute son action en la matière. Cette stratégie est d'autant plus nécessaire que les efforts actuels de relance peuvent renforcer significativement les transformations numériques. Si la feuille de route sur le Numérique Responsable 2020-2022 adoptée par le Conseil régional en octobre 2020 a été saluée par le CESER, il semble important d'adopter un document cadre explicitant les grandes orientations de toutes les politiques régionales en matière de numérique et prenant acte des contraintes environnementales s'imposant au déploiement des infrastructures et usages numériques.

La méthode suivante pourrait être utilisée :

- Identifier les besoins du territoire régional et les apports essentiels du numérique pour celui-ci. Identifier sur cette base les usages et infrastructures numériques nécessaires.
- Proposer des scénarii adaptés aux territoires, à évaluer au prisme des enjeux environnementaux. Lister les coûts et bénéfices environnementaux et effectuer une balance.
- Sur la base de ces travaux, élaborer une stratégie régionale de moyen et long termes qui fixerait une direction cohérente pour toutes les déclinaisons par secteur. La stratégie expliquerait les usages que le Conseil régional souhaite promouvoir et présenterait les principes sur lesquels les arbitrages entre usages ont été réalisés, car, pour des raisons environnementales et budgétaires, tous les usages numériques ne pourront être soutenus. Une large consultation de tous les acteurs du territoire, au-delà des acteurs du numérique, pourrait être organisée à cette occasion. D'ores et déjà, le CESER a proposé dans son avis sur la feuille de route Numérique Responsable¹¹⁰ que le socle de cette stratégie soit l'idée de « numérique responsable », reposant sur deux piliers : la responsabilité sociale et la responsabilité environnementale, c'est-à-dire la sobriété.

...

Des préconisations plus précises en faveur d'un déploiement sobre du numérique peuvent être formulées à destination du Conseil régional, essentiellement, mais **aussi d'autres acteurs** :

- Lorsque le Conseil régional finance des projets de transformation numérique, en particulier dans le contexte actuel de relance, il devrait toujours se poser la question suivante : **comment et à quelles conditions l'usage du numérique peut-il** dans ce cas apporter des bienfaits dépassant ses coûts environnementaux ?
- Le Conseil régional devrait **encourager le renforcement de l'éducation au numérique**, à tous les niveaux, pour sensibiliser à l'impact des usages numériques sur l'environnement et la santé et promouvoir les usages sobres. Cette éducation pourrait être renforcée auprès du grand public, auprès des entreprises et structures utilisatrices de matériel numérique - par exemple pour ne pas renouveler le matériel trop souvent -, et auprès des entreprises du numérique - pour qu'elles optimisent par exemple leurs applications afin de réduire le plus possible les flux de données, ou qu'elles forment les usagers à une utilisation sobre.
- Le Conseil régional devrait promouvoir la formation professionnelle :
 - au numérique sobre, tant pour les éléments matériels (*hardware*) que pour les logiciels (*software*) ;
 - et à la cybersécurité.
- Le Conseil régional devrait continuer à **promouvoir l'économie circulaire et l'écoconception** en renforçant les actions déjà prévues dans la feuille de route pour un Numérique responsable 2020-2022. En particulier, **l'usage du reconditionné** devrait être renforcé dans la commande publique et encouragé au travers des aides aux entreprises. Une augmentation de cet usage serait de nature à créer des emplois sur le territoire régional, en **renforçant les activités de reconditionnement qui s'y trouvent déjà**.
- Le Conseil régional devrait continuer à promouvoir la R&D :
 - poursuivre la recherche sur **l'impact environnemental du numérique** mais aussi sur les gains environnementaux du passage au numérique, en analyse de cycle de vie ;
 - encourager la R&D pour le recyclage des métaux rares utilisés dans le domaine du numérique ;
 - encourager la R&D afin de trouver des matériaux alternatifs pour les usages numériques considérés comme indispensables.
- Le Conseil régional devrait enfin porter la question de la sobriété numérique aux autres échelles de gouvernement, nationale et européenne.

* * *

Liste des notes de la dimension 3 :

12. Sauf mention contraire, toutes les informations contenues dans ce paragraphe proviennent de l'analyse de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, *Mobilisation de la FRB par les pouvoirs publics français sur les liens entre Covid-19 et biodiversité*, mai 2020, consultable sur : <https://www.fondationbiodiversite.fr/wp-content/uploads/2020/05/Mobilisation-FRB-Covid-19-15-05-2020-1.pdf> ; citée lors de la communication orale de Vincent BRETAGNOLLE, chercheur au CNRS de Chizé, 20 octobre 2020.

13. Communiqué concernant le rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, de 2019. Le communiqué est consultable au lien suivant : <https://ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>.

14. Source: WWF, 2018, *Living Planet Report*.

15. Serge Morand et al, 2014, étude citée dans la note de la FRB et lors de la communication orale de Vincent BRETAGNOLLE, chercheur au CNRS de Chizé, 20 octobre 2020.

16. Idem note de bas de page 15.

17. Lorsque la biodiversité est élevée, les agents pathogènes peuvent avoir des difficultés à passer d'un hôte à l'autre, car ceux-ci sont très différents génétiquement les uns des autres. Les scientifiques parlent « *d'effet de dilution* ».

18. Il y a en effet moins de chance que certains de ces animaux puissent puiser dans leur génome des résistances aux agents pathogènes.

19. En témoigne la note de la FRB citée ci-dessus (sauf mention contraire, toutes les informations contenues dans ce paragraphe en sont issues) ; il s'agit également de la position de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), dans son dernier rapport de novembre 2020, « IPBES Workshop on Biodiversity and Pandemics ». Un communiqué de presse en français a été réalisé : https://ipbes.net/sites/default/files/2020-11/20201029%20Media%20Release%20IPBES%20Pandemics%20Workshop%20Report%20FR_Final_0.pdf.

20. Fondation pour la recherche sur la biodiversité, *Mobilisation de la FRB par les pouvoirs publics français sur les liens entre Covid-19 et biodiversité*, mai 2020, consultable sur : <https://www.fondationbiodiversite.fr/wp-content/uploads/2020/05/Mobilisation-FRB-Covid-19-15-05-2020-1.pdf> ; citée lors de la communication orale de Vincent BRETAGNOLLE, chercheur au CNRS de Chizé, 20 octobre 2020.

21. Idem note de bas de page 20.

22. A titre d'exemple, la rage vulpine, touchant les renards, a été éradiquée en France grâce à une campagne de vaccination des renards, comme le rappelle l'ANSES : <https://www.anses.fr/fr/content/la-rage>.

23. Idem notes de bas de page 20 et 21.
24. Source : communication orale de Vincent BRETAGNOLLE, 20 octobre 2020.
25. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, *Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*, 2019, consultable sur : https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes_7_10_add_1_fr.pdf.
26. Idem note de bas de page 25.
27. **Ces facteurs sont rappelés par l'IPBES, dans le cadre de la publication du rapport 2019 sur l'état des écosystèmes.**
28. Source : Ecobiose, cité par Vincent BRETAGNOLLE, communication orale du 20 octobre 2020.
29. Idem note de bas de page 28.
30. Source : communications orales de Vincent BRETAGNOLLE et Olivier LE GALL, 20 octobre 2020.
31. Idem note de bas de page 28.
32. Chiffres issus de la station de contrôle de Tuilières (24) ; communication orale de Alain DALY, Association régionale des fédérations de pêche et de préservation du milieu aquatique en Nouvelle-Aquitaine, 20 octobre 2020. Les populations de poissons **grands migrateurs connaissent un déclin continu, selon l'association, du fait de la présence d'obstacles à la migration, de l'altération de la qualité de l'eau et des habitats, ainsi que de la surpêche** – incluant le braconnage. Si les conditions **météorologiques ont été inhabituelles au printemps 2020, les débits n'ont pas été exceptionnels et ne jouent donc pas dans ces bons chiffres de remontée des poissons migrateurs.**
33. Ces zones sont suivies depuis 1994 par le CNRS pour connaître la biodiversité, l'agriculture, les paysages. Le territoire couvert présente une surface de 450 km², il compte 24 000 habitants pour 28 communes ; 430 exploitations agricoles sont dans le périmètre.
34. Les éléments présentés dans ce paragraphe ont été communiqués par Vincent BRETAGNOLLE, lors de son audition du 20 octobre 2020.
35. Communication orale de la LPO, 20 octobre 2020.
36. **Les éléments présentés dans ce paragraphe ont été communiqués par la LPO lors de l'audition du 20 octobre 2020.**
- 37 et 38. Idem note de bas de page 30.
39. **Elles peuvent aussi s'auto-compenser, la préservation de la biodiversité servant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'atténuation du changement climatique limitant la perte de biodiversité.**
40. Rappelées par Vincent BRETAGNOLLE, communication orale du 20 octobre 2020.
41. Haut Conseil pour le Climat, « Redresser le cap, relancer la transition », juillet 2020, Consultable sur : <https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2020/>.
42. Agence régionale d'évaluation environnement climat - AREC, données provisoires, communication orale du 8 septembre 2020.
43. Idem note de bas de page 41.
44. Selon les notes de conjoncture énergétique mensuelle du Commissariat général au développement durable (CGDD), consultables au lien suivant : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/conjoncture-energetique-mensuelle-juin-2020-0>.
- 45 et 47. Idem note de bas de page 41.
- 46 et 48. Idem note de bas de page 42.
49. Données issues du site de visualisation de données du CEREMA.
50. **L'article est consultable au lien suivant : <https://theconversation.com/covid-et-baisse-des-emissions-de-co-une-nouvelle-etude-fait-le-point-secteur-par-secteur-138971>. L'encadré à droite du graphique est une explication par le CESER du graphique et n'engage pas les auteurs de ce dernier.**
51. Consultables au lien suivant : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/conjoncture-energetique-mensuelle-juin-2020-0>
- 52 et 53. Idem note de bas de page 42.
54. Agence ORE, communiqué de presse du 24 septembre 2020, à l'occasion de la publication du panorama de l'électricité renouvelable au 30 juin 2020. Consultable sur : <https://www.agenceore.fr/wp-content/uploads/2020/10/CP-Panorama-%C3%A9lectricit%C3%A9-renouvelable-donn%C3%A9es-au-30-juin-2020.pdf>.
55. Idem note de bas de page 54.
56. France Stratégie, 2020, « Impacts de la crise du Covid-19 sur le système électrique », consultable sur : <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-point-de-vue-electricite-degrement-beeker-21-avril.pdf>.
57. CREA, avril 2020, « 11 000 air pollution-related deaths avoided in Europe as coal, oil consumption plummet, consultable en anglais au lien suivant : <https://energyandcleanair.org/wp/wp-content/uploads/2020/04/CREA-Europe-COVID-impacts.pdf> [consulté le 18/11/2020] ; cité par le CITEPA au lien suivant : https://www.citepa.org/fr/2020_05_a07/.
58. INERIS, 18 mai 2020, « Impact du confinement sur l'amélioration de la qualité de l'air : le bilan », consultable au lien suivant : <https://www.ineris.fr/fr/ineris/actualites/impact-confinement-amelioration-qualite-air-bilan>.
59. Atmo Nouvelle-Aquitaine, « Bilan de l'impact du confinement sur la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine », septembre 2020, consultable au lien suivant : https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/sites/aq/files/atoms/files/rapportatmona_mod_int_20_039_bilan_confinement_versionfinale_2020-09-18.pdf.
- 60, 61 et 62. Idem note de bas de page 59.
63. Idem note de bas de page 57.
64. Acoucité, « Confinement suite à la pandémie de Covid-19. Conséquences sur l'environnement sonore », juin 2020, consultable sur : <http://www.acoucite.org/IMG/pdf/2020ImpactCOVID-19surlEnvironnementSonoreJuin.pdf>.
65. Bruitparif (observatoire du bruit en Île-de-France), « Les effets du confinement sur l'environnement sonore au sein de la zone dense francilienne », mai 2020, consultable sur : <https://www.bruitparif.fr/pages/Actualites/2020-05-11%20Les%20effets%20du%20confinement%20sur%20le%20bruit%20en%20Ile-de-France/2020-05-11%20-%20Les%20effets%20du%20confinement%20sur%20le%20bruit%20en%20Ile-de-France%20-%20Bilan%20complet.pdf>.
66. Les balises sont présentes dans plusieurs grandes villes de France : Grenoble, Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Toulouse.
67. Idem note de bas de page 64.
- 68 et 69. Idem note de bas de page 65.
70. CIDB, juillet 2020, « Enquête sur l'évolution de la perception du bruit liée à la crise », consultable sur : https://www.bruit.fr/images/pdf/Enquete_sur_l'volution_de_la_perception_du_bruit_lie_la_crise_sanitaire.pdf.
71. Certains exemples ont pu être identifiés dans d'autres régions. Des associations de pêcheurs, en particulier en Bretagne, ont signalé aux autorités et à la presse locale des hausses localisées de pollution du fait de comportements illégaux de la part d'entreprises ou d'agriculteurs (cf. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/ille-et-vilaine/rennes/bretagne-confinement-pollution-rivieres-continue-plus-belle-1811812.html>). L'absence des randonneurs, des baigneurs ou des pêcheurs a pu limiter la détection de cas de pollution ou encourager le passage à l'acte du fait d'un moindre risque de découverte. L'association France

Nature Environnement a de plus signalé que les contrôles étaient difficiles à assurer « en raison de la moindre disponibilité des entreprises qui en ont la charge (organismes de prélèvement, laboratoires d'analyse) et du défaut d'approvisionnement de certains matériaux nécessaires aux prélèvements et analyses » (Cf. <https://fne-midipyrenees.fr/newsletter/lettre-dinfo-covid-19-avril-2020-eau/>). Les agents de l'Office français pour la biodiversité, durant le confinement, ne pouvaient par ailleurs plus effectuer toutes leurs missions sur le terrain (comme en témoigne un article de France 3 Bourgogne Franche Comté, « Coronavirus Covid-19 : l'Etat va utiliser des drones pour contrôler les atteintes à l'environnement », 24 avril 2020, consultable sur : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/jura/haut-jura/coronavirus-covid-19-etat-va-utiliser-drones-controler-atteintes-environnement-1813616.html>).

72. Les déchets ménagers et assimilés sont les déchets pris en charge par les collectivités territoriales et leurs groupements.

73. Sauf mention contraire, les chiffres ci-dessous sont issus de l'AREC, synthèses hebdomadaires, printemps 2020, consultables sur : <https://www.arec-nouvelleaquitaine.com/documents/synthese-continuite-sppgd-durant-le-covid-19/> ; webinaire du 23 juin 2020, à visionner sur : <https://www.arec-nouvelleaquitaine.com/2020/06/25/webinaire-ordec-datavisualisation-crise-sanitaire-et-dechets/>.

74. CITEO, communication orale, webinaire de l'ORDEC du 23 juin 2020.

75. Source : AREC, communication orale du 8 septembre 2020.

76. AREC, étude sur l'impact de la crise sanitaire sur la collecte des déchets ménagers et assimilés [en cours de réalisation, résultats provisoires], communication orale de l'AREC du 8 septembre 2020.

77. Travaux consultables ici : <https://www.globalcarbonproject.org/carbonbudget/index.htm> ; infographie disponible au lien suivant : <https://www.globalcarbonproject.org/carbonbudget/20/infographics.htm>. Ce chiffre correspond à ce qui figurait déjà dans le rapport sous forme d'hypothèses formulées plus en amont dans l'année.

78. Il représente en 2017 29 % des émissions nationales de gaz à effet de serre ; 95 % de ces émissions de GES sont émis par les transports routiers (CGDD – I4CE, Chiffres clés du climat, édition 2020) <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-clés-du-climat-france-europe-et-monde-edition-2020-0>.

79. Il représente en 2018 40 % des émissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine (AREC, OREGES, 2020, données provisoires consultables sur le site de datavisualisation de l'AREC, au lien suivant : <https://oreges.arec-nouvelleaquitaine.com/emissions-de-gaz-effet-de-serre/emissions-regionales-de-ges-par-secteur-et-par-gaz-precursur>).

80. En France, la construction de réseaux routiers a été la deuxième cause d'artificialisation des sols entre 2006 et 2014, après l'habitat individuel (données AGRESTE, enquête Teruti-Lucas citée dans CESER Nouvelle-Aquitaine, 2019, *Maîtrise du foncier : des bonnes intentions aux bonnes pratiques en Nouvelle-Aquitaine*).

81. Communications orales de Bruno DUCHEMIN, 7 janvier 2020 ; du CEREMA, 8 septembre 2020 ; du Shift Project, 15 septembre 2020.

82. The Shift Project, 2020, *Guide pour une mobilité quotidienne bas-carbone. Vers un système cohérent d'alternatives à la voiture en solo dans les zones de moyenne densité*, page 24, consultable sur : https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2020/03/2020-02-27_Guide-pour-une-mobilite-C3%A9-quotidienne-bas-carbone-FINALE-avec-synth%C3%A8se.pdf.

83. La Stratégie nationale bas-carbone d'avril 2020 donne comme objectif au secteur des transports et mobilités une réduction de 28 % des émissions de GES en 2030 par rapport à 2015 et une décarbonation totale en 2050.

84. Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine fixe un objectif de diminution de 94 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur en 2050 par rapport à 2010.

85. Stratégie nationale bas-carbone, avril 2020, page 11, Consultable sur : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf.

86. Aurélien BIGO, *Les transports face au défi de la transition énergétique. Explorations entre passé et avenir, technologie et sobriété, accélération et ralentissement, septembre 2020 (thèse)*. Consultable sur : <http://www.chair-energy-prosperity.org/wp-content/uploads/2019/01/These-Aurelien-Bigo-23-09-2020.pdf>.

87. Marie Benoît, « Coronavirus : avec un trafic décuplé en temps de confinement, risquons-nous une panne d'Internet ? », Sciences et Avenir, 20 mars 2020, cité par France Stratégie dans « Numérique : nouveaux usages, nouvelles interrogations », avril 2020, consultable sur : https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/soutenabilites-axe-numerique-avril-2020_0.pdf.

88. Constat du Shift Project sur la base d'analyses qualitatives, communication orale du 15 septembre 2020.

89. Communication orale de Julien-Maxime MARANON, gérant de l'entreprise EcoMicro, 7 juillet 2020.

90. Idem note de bas de page 89.

91. Eric VIDALENC, *Pour une écologie numérique*, 2019, source citée par Tiphaine BICHOT, Digital Aquitaine, lors de sa communication orale du 7 juillet 2020.

92. Source citée par Tiphaine BICHOT, Digital Aquitaine, lors de sa communication orale du 7 juillet 2020.

93. NB : 1 zettaoctet équivaut à 1 milliard de téraoctets.

94. Idem note de bas de page 91.

95 et 96. Idem note de bas de page 88.

97. Communication orale de Tiphaine BICHOT du 7 juillet 2020, sur la base des travaux de l'ADEME.

98. Idem note de bas de page 91.

99. Idem note de bas de page 88.

100. Pour plus d'informations sur la neutralité carbone, se référer au rapport du CESER de juillet 2019, *Enjeux d'une neutralité carbone en 2050 en Nouvelle-Aquitaine*.

101. Idem note de bas de page 97.

102. Selon le Shift Project, l'augmentation du trafic de données est pour l'instant majoritairement due au visionnage de vidéos de tout type. Le développement de l'intelligence artificielle, de l'internet des objets et du *big data*, visant conjointement à acquérir des données pour produire des biens et services, pourra amplifier exponentiellement l'usage du numérique dans les prochaines décennies.

103. Idem note de bas de page 88.

104. En témoignent pour le niveau national la feuille de route sur l'environnement et le numérique publiée en juillet 2020 par le Conseil National du Numérique et le Haut Conseil pour le Climat ainsi que le rapport de la mission d'information sénatoriale sur l'empreinte environnementale du numérique, publiée en juillet 2020. En témoigne au niveau régional l'adoption en octobre 2020 par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine d'une « Feuille de route pour un Numérique Responsable 2020-2022 ».

105, 106, 107 et 108. Idem note de bas de page 88.

109. Il s'agit d'appliquer au numérique les principes de la transition énergétique, comme proposé par Tiphaine BICHOT, communication orale du 7 juillet 2020.

110. Avis du 29 septembre 2020, consultable au lien suivant : https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2020-09/2020_09_29_COM3_Numerique_responsable.pdf.

Dimension 4



**Des inégalités sociales exacerbées,
une cohésion sociale profondément menacée :
prévenir les risques d'éclatements et de fractures**



Tout en mettant en exergue l'extrême utilité sociale de métiers souvent déconsidérés et mal reconnus, la crise Covid-19 a parallèlement révélé et accentué des disparités de traitement et le cumul de profondes inégalités sociales, assimilables à des formes de discrimination systémiques.

La première période de confinement, marquée par un arrêt brutal de tout un ensemble d'activités, a eu des répercussions considérables sur l'emploi : chômage partiel, ruptures de contrats, recours massif au télétravail... Parmi les actifs mais aussi pour ceux en cours d'étude ou de formation, ce sont les plus précaires qui ont le plus durement encaissé le choc d'une mise en sommeil de l'appareil économique, en particulier les jeunes.

Dans un tel contexte, une partie des familles ou ménages, en particulier les femmes, a été confrontée à des difficultés accrues de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, de suivi scolaire des enfants, dans des conditions parfois pénibles sinon préjudiciables du fait de tensions voire de violences intrafamiliales.

Si elle a révélé des élans de solidarité, la crise Covid-19 a aussi généré des phénomènes de discriminations entretenus par un climat de peur associé au risque de contamination et contribué à une détérioration des liens intergénérationnels. Car ce sont bien les rapports sociaux qui ont été fortement impactés par cette situation. La distance devient aujourd'hui et pour longtemps encore une norme de relation. On se salue de loin, on porte un masque et nombreux sont ceux qui préfèrent éviter les rencontres physiques au profit de la visio-conférence.

Enfin, les dispositions successives de gestion de crise ont eu un impact très lourd sur la vie sociale dans les territoires, par la mise en sommeil de nombreuses activités qui jouent en temps normal un rôle clé de maintien du lien social, à savoir les activités associatives, culturelles, sportives et de loisirs, que le recours massif aux médias numériques n'a que très marginalement compensé.

Cette crise sanitaire constitue de ce fait une crise sociale majeure, qui a accentué toutes les inégalités de classes sociales, de genre et de générations. Elle interroge sur la capacité de sociétés à vivre potentiellement avec la conscience de risque permanent.

4.1 Vulnérabilités des conditions de vie confinée

Le confinement imposé, notamment lors de la première vague épidémique, n'a pas été vécu de manière homogène dans la population du fait des conditions de logement et de la structure des ménages. Ceux vivant à plusieurs personnes dans de petits appartements n'ont pas traversé cette épreuve dans des conditions aussi favorables que ceux occupant des maisons avec jardin.

Pour les personnes vivant dans des structures collectives ou pire encore à la rue, les conditions ont été encore plus problématiques, soit du fait d'une certaine promiscuité, soit d'une exposition accrue au risque de contamination, combinée à l'éventualité de verbalisations pour non-respect des consignes de confinement.

Ce constat doit être relativisé en Nouvelle-Aquitaine où la part des ménages vivant en maison individuelle est beaucoup plus élevée que dans d'autres régions (72 % contre 56 % en moyenne nationale).

Dans notre région, un peu plus du cinquième de la population (21,3 %) vit en appartement. Ce sont les personnes sans activité professionnelle (étudiants de 15 ans et plus, chômeurs, femmes au foyer...) qui sont les plus concernées, les deux-tiers d'entre elles vivant en appartement (soit 117 000 ménages) et plus des trois quarts dans certains départements (Haute-Vienne, Gironde, Vienne, Pyrénées-Atlantiques). Plus du tiers de ces ménages (42 000) vit dans un appartement de petite surface (moins de 30 m²), notamment dans la Vienne, en Gironde et en Charente-Maritime. Parmi les actifs, plus du tiers des ménages dont le référent est un employé et près du tiers dont le référent est ouvrier résident en appartement, notamment dans les Pyrénées-Atlantiques, la Gironde et la Vienne. Comparativement, près de la moitié des cadres et catégories sociales supérieures vivent dans une grande maison (au moins 120 m²). Parmi les ménages occupant une maison, il faut cependant souligner que plus de 5 000 ménages néo-aquitains vivent dans une maison de petite surface (moins de 30 m²). Or, la possibilité d'accéder à un espace extérieur privatif (jardin, cour, terrasse...) modifie sensiblement l'expérience du confinement, notamment en milieu urbain dense. Dans les territoires ruraux, l'éloignement de services essentiels, une couverture numérique insuffisante ou l'isolement de certains habitats a pu accentuer les difficultés.

La taille du ménage est aussi un autre facteur qui a influé sensiblement sur les conditions de vie en confinement. En Nouvelle-Aquitaine, plus de 6 000 ménages de 4 personnes et plus vivent dans un appartement de taille réduite (en particulier dans la Vienne, la Creuse et la Haute-Vienne). Plus largement, on recense près de 58 000 logements sur-occupés en Nouvelle-Aquitaine, cette situation touchant surtout les principaux pôles urbains, les locataires en habitat collectif et plus encore les ménages de personnes issues de l'immigration. Avant même le confinement, près de 19 000 ménages avaient formulé une demande de logement social au motif d'un logement occupé de taille trop réduite et près de 4 700 en invoquant un motif d'insalubrité.

Durant les semaines de confinement, les situations de surpeuplement ont pu être aggravées avec le retour dans la famille de jeunes, élèves, étudiants ou en formation qui résidaient à proximité de leur lieu d'étude. Cette promiscuité subie a pu générer des tensions au sein de ménages, dont témoigne l'augmentation importante des violences conjugales ou intrafamiliales quelles que soient les catégories sociales. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, ces violences ont progressé de + 59 % durant le premier confinement en zone gendarmerie et plus globalement (zones police et gendarmerie) de plus d'un quart durant la dernière quinzaine du mois de mars.

Le confinement a mis en lumière de nouvelles aspirations de la population en matière de logement. Selon une enquête réalisée par l'association Qualitel, un français sur cinq affirme avoir mal supporté son logement pendant le confinement. Globalement, *« la France des campagnes, qui juge en temps normal plus favorablement la qualité de son logement [...], a globalement mieux vécu le confinement. 65 % des personnes vivant en zone rurale jugent que leur logement est tout à fait adapté pour vivre confiné, contre 47 % pour les personnes vivant dans une grande métropole »*. Cela tient pour partie à la taille des logements, plus vastes dans les villes moyennes et les territoires ruraux que dans les grandes agglomérations. Selon Qualitel, *« l'élément de loin le plus discriminant pour avoir bien vécu le confinement est le fait d'habiter en maison plutôt qu'en appartement. Seules 28 % des personnes ayant vécu le confinement en appartement jugent que leur logement est tout à fait adapté, contre 65 % de celles vivant en maison »*.

Au-delà du seul confinement, pendant lequel il a pris une dimension essentielle, l'habitat est plus généralement un enjeu en période d'épidémie : les conditions de logement (en particulier l'espace, la possibilité de s'isoler...) pouvant favoriser la diffusion de l'épidémie au sein des foyers.

Questions et problématiques soulevées

- ✚ Conditions de logement des ménages et d'adaptation du parc d'habitat à la réalité des besoins et/ou des aspirations.
- ✚ Dimensionnement de l'offre d'hébergement et d'hébergement d'urgence.

4.2 Les plus vulnérables durant la crise sont aussi les plus précaires

Au sein de la population régionale, les personnes déjà fragilisées économiquement et socialement sont celles qui ont supporté des difficultés accrues, à la fois durant les phases de confinement, mais aussi du fait des répercussions plus générales de la crise sur l'économie.

La situation des familles monoparentales, qui concerne très majoritairement des femmes (plus de 80 %), et tout particulièrement celles comprenant de jeunes enfants (moins de 10 ans) a été encore plus difficile, notamment pour les femmes actives ayant à assumer à la fois la continuité de leur activité professionnelle, le suivi scolaire de leur enfant et les tâches domestiques, le confinement ayant pour effet dans ce registre de creuser les inégalités de genre. En Nouvelle-Aquitaine, près de 94 000 personnes vivent en appartement dans une famille monoparentale avec jeune(s) enfant(s).

Nombre de personnes vulnérables vivent également seules dans leur logement, ce qui a pu générer un profond sentiment d'isolement. C'est notamment le cas des personnes âgées. En Nouvelle-Aquitaine, près de 249 000 personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules à domicile, dont 15 % en situation de pauvreté. Cette situation d'isolement a également été difficile à supporter pour les personnes âgées accueillies en EHPAD du fait de liens distendus sinon rompus durant les périodes de confinement, en particulier avec leurs proches, au point pour certains de se « laisser glisser » vers la fin de vie.

Cette situation d'isolement a aussi été vécue par les jeunes, en particulier les étudiants confinés dans leur chambre ou leur appartement (4 800 concernés sur le seul campus bordelais). Outre leur isolement, ceux-ci ont aussi subi de plein fouet les répercussions de l'interruption à la fois de contrats de travail liés à de « petits boulots » avec pertes de ressources et l'arrêt de certains services (ex. restaurants universitaires). Ce contexte a provoqué une nette aggravation de la précarité et une paupérisation accrue d'une partie des jeunes, dont témoigne la hausse des besoins de colis alimentaires enregistrée par le réseau des Banques alimentaires.

Les difficultés liées à l'isolement ont aussi affecté les personnes atteintes de handicap et vivant seules à domicile (près de 81 000 en Nouvelle-Aquitaine), du fait de l'interruption ou de la réduction de services d'aide à domicile. Les personnes parmi les plus vulnérables accueillies dans des structures d'hébergement collectif, déjà assez largement saturées dans notre région, ont aussi été soumises aux contraintes d'un confinement et d'un relatif isolement, de même que celles placées dans des lieux d'enfermement (prisons, centres de rétention administrative, hôpitaux psychiatriques).

La situation s'est avérée encore plus compliquée à vivre pour les personnes et familles sans domicile ou vivant dans des abris « d'infortune » (environ 2 000 dans la seule agglomération bordelaise). Il a été souvent difficile aux services spécialisés de répondre aux besoins (ex. 91 % des demandes arrivant au « 115 » de la Gironde début avril 2020 n'ont pu être pourvues). Durant le confinement, l'accompagnement apporté par des associations de solidarité et par certains services publics de proximité (suivi sanitaire, alimentation, appui matériel ou simple soutien relationnel) a été profondément perturbé. Il a été difficile pour des personnes marginalisées de respecter les consignes de confinement et certaines ont été parfois abusivement verbalisées. Des conditions de vie dégradées les ont encore plus exposées au risque de contamination et plusieurs foyers ou clusters en région ont concerné ces communautés vulnérables. Pour les nouvelles populations migrantes (dont mineurs non accompagnés), en attente d'assistance, d'asile ou d'un titre de séjour, les démarches ont été retardées différant d'autant les perspectives de régularisation et aggravant des difficultés déjà très importantes et anxiogènes.

Plus largement, nombre de ménages modestes ont dû faire face à une hausse de leurs dépenses (alimentation, équipement numérique, transferts monétaires familiaux...) et/ou à une baisse de revenu aggravant les risques de paupérisation.

Perte d'emploi et de ressources, maladie, difficultés familiales et/ou psychologiques quand ce n'est pas le deuil d'un proche, sont autant de facteurs révélés ou accentués avec la crise susceptibles d'entraîner les personnes concernées dans une spirale de précarité, de pauvreté, d'isolement sinon d'exclusion sociale.

La brutalité du choc social au plus fort de la crise est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient dans un contexte social déjà tendu et ses conséquences se feront sentir dans la durée, qui plus est au vu de la persistance de la crise qui connaît une seconde vague de forte contamination. Un indicateur en est donné par les difficultés des associations d'intérêt général que sont les associations d'entraide et de solidarité, confrontées à l'afflux de besoins, telles que les Banques Alimentaires, la Croix Rouge ou le Secours Populaire, obligeant certaines d'entre elles à acheter des produits de première nécessité compte-tenu de l'insuffisance des dons.

Plusieurs dispositifs d'aides de solidarité ont été déployés dans ce contexte par l'État et les collectivités territoriales, afin de compenser les difficultés des ménages les plus modestes. Au niveau national, une aide ponctuelle de solidarité, destinée aux familles modestes et aux étudiants boursiers¹¹¹ a été instaurée à compter de fin novembre 2020. Par ailleurs, une garantie de ressources de 900 euros par mois, attribuée pour 4 mois (de novembre 2020 à février 2021) a été mise en place pour les « permittents » et certaines catégories de travailleurs précaires.

De son côté, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a mis en place un fonds de solidarité à destination des familles fragilisées ayant un enfant scolarisé dans l'un des lycées de la région (fonds doté de 1,5 million d'euros). Il a par ailleurs lancé un appel à manifestation d'intérêt pour accompagner les associations et structures de lutte contre la pauvreté. Il a également revalorisé les indemnités de stage et plus largement développé des soutiens en direction des étudiants (avance 1^{er} loyer, dispositif « Un, Deux, Toit », aide alimentaire, accompagnement des décrocheurs universitaires et des apprentis...).

¹¹¹ 150 € pour une personne seule ou en couple, 250 € pour foyer avec 1 enfant, 350 € avec 2 enfants, 450 € avec 3 enfants, 550 € pour 4 enfants ; pour les bénéficiaires d'un APL ne percevant pas le RSA ou l'ASS, 100 € pour un couple sans enfants et jusqu'à 400 € pour un foyer avec 4 enfants. Une aide de 150 € concerne aussi les étudiants boursiers versée par les CROUS ou, sous conditions, par les CAF pour d'autres jeunes de moins de 25 ans non boursiers bénéficiant de l'APL.

Toutefois, ces dispositions ponctuelles ou d'application limitée dans le temps ne suffiront pas à compenser les conséquences sociales à plus long terme de cette crise et appellent des réponses plus structurelles et durables face aux situations de pauvreté.

Questions et problématiques soulevées

- ✚ Accompagnement et suivi social et/ou psychologiques des personnes fragiles et populations précaires.
- ✚ Conditions d'accès effectif aux droits sociaux.
- ✚ Place des solidarités dans le projet de société.

4.3 Inégalités d'accès au travail et au télétravail durant la crise

Jusqu'à fin juin 2020, plus de 1 million de salariés néo-aquitains ont été concernés par une demande de chômage partiel, totalisant ainsi près de 500 millions d'heures de travail. Un quart a effectivement fait l'objet d'une indemnisation par l'État pour un volume de 100 millions d'heures de travail. La prise en charge par l'État du chômage partiel est une décision exceptionnelle qui est à saluer dans un tel contexte.

Malgré les dispositifs d'indemnisation par l'État, cette crise a eu un impact sur les conditions de maintien dans l'emploi ou d'accès à l'emploi mais aussi sur les conditions de travail, notamment par un recours sans précédent au télétravail, qui ont creusé des inégalités entre générations, entre secteurs d'activité et entre catégories sociales.

En Nouvelle-Aquitaine, le bilan arrêté à fin juin fait état d'une perte nette de plus de 12 000 emplois (un tiers dans l'emploi public et deux-tiers dans l'emploi privé). Environ la moitié des salariés (hors intérimaires) exerce dans des secteurs fortement ou très fortement impactés par la crise économique. C'est également le cas pour deux tiers des non-salariés (environ 200 000 personnes concernées). Les intérimaires, environ 50 000 personnes, ont été particulièrement touchés. Si l'emploi intérimaire s'est redressé en septembre, les conséquences du second confinement devraient en premier lieu frapper cette catégorie d'emploi, comme lors du premier confinement.

Au 1^{er} mai 2020, plus du tiers des actifs étaient à l'arrêt et parmi ceux encore en activité 41 % travaillaient depuis leur domicile. Les cadres et assimilés ont été les plus nombreux à se maintenir en emploi (86 %). En comparaison, les ouvriers et employés étaient moitié moins nombreux. Parmi ces derniers, ceux ayant poursuivi leur activité ont été très majoritairement contraints de travailler sur le site de leur entreprise, exposés de ce fait à un risque accru de contamination. La moitié des salariés en contrat court, intérimaires et stagiaires étaient inactifs début mai. De même, un tiers des femmes en emploi ont dû arrêter leur activité.

Globalement, ce sont donc les actifs du bas de l'échelle sociale qui ont subi le plus durement les restrictions d'activité dues au confinement (chômage technique ou partiel, arrêt de travail pour maladie ou garde d'enfant, non renouvellement de contrat). Une part significative des actifs (20 %) aurait vu leur situation financière se dégrader, notamment chez les salariés à bas revenus et les travailleurs indépendants. Les professions les plus sévèrement touchées ont été les ouvriers qualifiés et non qualifiés de type artisanal, les employés de commerce, ceux des services directs aux particuliers ou encore les chauffeurs.

Ce sont surtout les jeunes qui ont payé le plus fort tribut, comme en atteste l'évolution des chiffres du chômage depuis mars dernier (plus de 75 000 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle Emploi en catégories A-B-C en Nouvelle-Aquitaine fin juin). Pour les plus jeunes, les difficultés de suivi de la scolarité, principalement pour ceux des familles les plus défavorisées, ont accentué le phénomène de désengagement ou de décrochage scolaire. Pour les élèves et les étudiants, la fermeture des établissements durant la(les) période(s) de confinement a aussi été synonyme d'un recours accru au travail à distance, non sans difficulté y compris pour des enseignants qui sans préparation et avec des injonctions parfois contradictoires, ont su s'adapter souvent seuls et avec leur propre matériel, ce qui a pu générer un sentiment d'abandon.

Malgré les efforts, les disparités territoriales qu'ils subissaient eux-mêmes et les cadres familiaux hétérogènes des jeunes tant au niveau matériel que culturel, ont accentué les inégalités d'accès au lien pédagogique mis en place par les équipes éducatives. Ces difficultés ont entraîné un retard éducatif chez certain(e)s avec des effets sur leurs capacités à reprendre leur cursus normal, et sont allées parfois

jusqu'à la rupture avec des conséquences sur le long terme difficilement évaluables aujourd'hui. Il est légitime de s'interroger sur la réelle prise en compte par les institutions de ces difficultés à la rentrée de septembre tant celle-ci s'est faite dans des conditions identiques aux années précédentes.

Par ailleurs, l'usage imposé des outils d'enseignement numérique a montré qu'ils pouvaient constituer un complément pédagogique intéressant. Cela suppose néanmoins une concertation préalable avec l'ensemble des composantes de la communauté éducative (élèves ou stagiaires, parents d'élèves, éducateurs ou pédagogues) sur les changements d'organisation induits, sachant que l'interaction en présentiel entre apprenant et pédagogue doit rester au cœur de l'acte pédagogique.

Pour les plus âgés ou ceux ayant achevé ou interrompu leur parcours d'études, les conditions d'insertion sociale et d'accès à une autonomie financière se sont assombries. Ceux disposant avant la crise d'un emploi à temps partiel, d'un intérim ou CDD ont été parmi les salariés les plus touchés par une rupture de contrat ou une annulation de stage. Près du tiers des étudiants expriment un sentiment de détresse psychologique, aggravé en situation d'isolement.

Si les dispositions annoncées dans le cadre du plan de relance national en faveur de la jeunesse (« #1Jeune1Solution », doté de 6,5 milliards d'euros)¹¹², en partie abondées par des initiatives régionales, apportent une première réponse, l'ampleur des difficultés rencontrées par les jeunes (éducation, emploi, ressources, logement...) appelle assurément une politique plus structurelle, ambitieuse et inscrite sur un horizon de long terme.

Un autre fait majeur révélé dans le cadre de cette gestion de la crise Covid-19 tient au recours accru au télétravail. Jusqu'alors, ce mode d'organisation du travail ne concernait qu'une très faible part des salariés (3 % à 4 % de façon régulière et 4,2 % de manière occasionnelle), notamment parmi les cadres, les familles monoparentales, les couples avec au moins 1 enfant et plus fréquemment la branche de l'information-communication ou celle des activités scientifiques et techniques. Les situations de confinement ont totalement fait exploser ce mode de travail. Au cœur de la première période de confinement, plus de 40 % des actifs du pays télé-travaillaient ou travaillaient à distance et dans des proportions encore plus élevées dans certains secteurs d'activité (information-communication, finance). Fin juillet, encore 11 % des salariés étaient encore en télétravail.

Toutefois, tous les secteurs d'activité et tous les actifs n'ont pas été pareillement concernés et tous les secteurs ne sont pas « télétravaillables » par nature. Dans certains secteurs (agroalimentaire, santé-social, transports...), une part importante des actifs a travaillé sur le site de l'entreprise.

Les disparités sont encore plus criantes entre catégories sociales : si les deux tiers des cadres et une majorité des professions intermédiaires étaient en télétravail lors du premier confinement, tel ne fut pas le cas de la plupart des employés et moins encore des ouvriers. Autrement dit, ce sont les salariés aux plus bas revenus qui ont le moins profité de ce mode d'organisation du travail et qui ont dû travailler sur site.

Pour celles et ceux ayant pu ou dû recourir au télétravail, les conditions d'exercice de l'activité n'ont pas toujours été facilitées à domicile : logement trop exigü sans pièce dédiée (notamment pour les employés et ouvriers concernés), difficile conciliation avec l'activité scolaire d'enfants restés à domicile en particulier pour les femmes, difficultés techniques ou d'adaptation des postes de travail...

Par conséquent, le développement du télétravail imposé par les périodes de confinement a essentiellement profité aux secteurs, métiers et catégories sociales qui étaient déjà les plus concernées préalablement à la crise. Pour nombre d'actifs, en particulier dans les secteurs ou métiers pour lesquels le télétravail est peu adapté et pour les travailleurs du bas de l'échelle sociale, ce mode d'organisation du travail a été soit inaccessible soit sources de difficultés accrues, aggravant ainsi des inégalités existantes.

¹¹² Plan annoncé le 23 juillet comportant trois volets : faciliter l'entrée dans la vie professionnelle (compensations de charges pour tout recrutement, 230 000 contrats d'apprentissage, 100 000 contrats de professionnalisation, 100 000 missions de Service Civique, 2 000 emplois FONJEP...), orienter et former vers les secteurs et les métiers d'avenir (100 000 formations qualifiantes et pré-qualifiantes, augmentation des capacités de formation d'infirmiers (6 000) et aides-soignants (10 000), formations au numérique, revalorisation et simplification de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, 35 000 parcours personnalisés pour décrocheurs...), accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure (CIE, SIAE, Garantie Jeunes, PACEA...).

Par ailleurs, et alors que sévit une seconde vague épidémique aigue, cette situation accentue aussi l'exposition d'une partie significative des actifs au risque épidémique. Ainsi, sur la base de travaux menés par l'OFCE, on peut estimer à 430 000 en Nouvelle-Aquitaine le nombre d'actifs potentiellement vulnérables au virus SARS-CoV2, dans le sens des critères de vulnérabilité définis par un décret du 5 mai 2020, soit 18,5 % de la population active régionale.

Plus des trois-quarts d'entre eux sont sans possibilité de recours au télétravail. Pour les seuls salariés, cette situation concernerait 260 000 personnes. L'agriculture, l'hébergement-restauration, l'agro-alimentaire et les transports sont les branches d'activités où la part des salariés vulnérables sans possibilité de recours au télétravail est la plus élevée (15 % et plus). Mais la majorité des effectifs exercent dans le tertiaire non marchand et les administrations publiques (33 %) et dans le commerce (15 %).

De manière plus générale, l'attention portée au télétravail à la lueur de cette crise soulève une question et un enjeu bien plus vastes relatifs aux impacts de la digitalisation ou numérisation de la société sur le monde du travail, notamment du fait du développement rapide des systèmes d'intelligence artificielle. Les conséquences de ce développement, qui ont déjà fait l'objet de travaux spécifiques, pourraient être tout à fait considérables et appellent à une nécessaire anticipation.

Le CESER a présenté un rapport de saisine « Nouvelle-Aquitaine : quel télétravail pour quelle société ? » sur cette question en décembre 2020.

Questions et problématiques soulevées

- ✚ Modalités de soutien à l'emploi ou à la création d'emploi.
- ✚ Conditions d'insertion sociale et économique des jeunes et plus largement de reconnaissance de la jeunesse dans les champs de l'action publique.
- ✚ Evaluation et prise en compte, dans l'organisation pédagogique et les moyens alloués, des difficultés cumulées par certain(e)s élèves et étudiant(e)s dans la poursuite de leur cursus.
- ✚ Conditions de protection des travailleurs vulnérables sans possibilité de télétravail en situation de crise épidémique.
- ✚ Conditions de déploiement du télétravail permettant la réalisation d'une égalité de traitement pour les salariés concernés et prenant effectivement en compte le droit à la déconnexion.
- ✚ Anticipation des conséquences des développements en cours de la société numérique sur le monde du travail.

4.4 Des liens sociaux dégradés, une vie sociale, associative et culturelle anesthésiée

Durant la première période de confinement, environ le tiers de la population s'est retrouvé en situation d'isolement et sans lien de proximité immédiat (famille, amis, voisins). Là encore, des disparités sociales sont apparues dans l'intensité des relations de proximité. Bien que plus éloignés de leur famille, les cadres et assimilés ont pu maintenir un réseau de relations personnelles plus fourni avec leurs voisins ou amis. La proximité des liens familiaux a été plus marquée pour d'autres catégories sociales (travailleurs indépendants, employés et ouvriers). Le sentiment d'isolement a été plus nettement exprimé chez les personnes âgées durant le confinement, y compris parmi celles ayant reçu ou donné un service, mais aussi parmi les jeunes et les femmes.

Cette situation a également pesé sur les relations intrafamiliales et inter-générationnelles, notamment chez les ménages ou familles comprenant un enfant scolarisé, sachant que la prise en charge du suivi scolaire a été essentiellement assurée par les femmes, et plus encore pour celles en situation monoparentale et parallèlement astreintes au télétravail. Ce suivi scolaire a été particulièrement difficile à assurer dans certaines familles modestes ou défavorisées. Ces difficultés et tensions, conjuguées à l'anxiété due au risque de contamination, ont eu aussi des conséquences sanitaires relativement invisibles, marquées par une hausse de la prise de médicaments (somnifères, relaxants, anxiolytiques), une augmentation de la consommation d'alcool et par des états dépressifs.

Ce constat peut être en partie nuancé par le fait que les relations de solidarité de proximité ne semblent pas avoir été significativement impactées. Les personnes âgées de 60 à 74 ans auraient même plus fortement contribué à l'entraide de proximité qu'en période normale. Toutefois, si les proches solidarités ne semblent avoir été substantiellement affectées, la situation de risque sanitaire a généré des attitudes très diverses à l'encontre de certaines catégories de la population. On peut citer pour exemple la solidarité affichée à l'égard des soignants mais une partie de ces personnels a aussi été victime de stigmatisation ou de formes de harcèlement de la part de voisins voire de syndic de propriétaires car suspectés porteurs potentiels du virus (cf. cas d'expulsion de son logement d'une élève infirmière de La Rochelle).

Cette crise a aussi lourdement frappé un autre pan essentiel de la vie sociale et du lien social en région à travers la mise en sommeil de la vie associative. On recense en Nouvelle-Aquitaine entre 130 000 et 140 000 associations actives, qui mobilisent 1,2 à 1,3 million de bénévoles dont 510 000 à 530 000 bénévoles réguliers.

D'ores et déjà, l'impact de la crise Covid-19 sur la dynamique de création des associations est perceptible, avec un recul annuel de - 8,5 % au plan national (arrêté à fin mars 2020) et proche de - 11 % en Nouvelle-Aquitaine.

Les deux tiers des associations existantes ont dû quasiment interrompre leurs activités (40 % en arrêt total, 23 % avec une activité réduite à moins de 20 %) selon une enquête menée par Le Mouvement Associatif de Nouvelle-Aquitaine fin mars 2020.

Ce sont les associations sportives et culturelles, d'éducation populaire et d'éducation à l'environnement, et plus encore les petites associations, qui ont enregistré le plus net recul de leur activité durant le premier confinement. Cela a touché non seulement leur fonctionnement mais aussi une part importante de leurs ressources du fait de l'annulation de la plupart des manifestations ou événements prévus au moins jusqu'à la fin de l'été. 85 % des associations de la région ont ainsi dû annuler les événements prévus sur cette période.

Les contraintes imposées depuis la sortie du premier confinement et le rétablissement depuis début novembre d'une nouvelle période de confinement ne laissent guère augurer un retour à la normale à très court terme. Malgré ces difficultés, les associations de solidarité ont joué un rôle important durant cette crise en direction des plus démunis et une grande majorité des associations a pu maintenir un lien avec les bénévoles, adhérents et/ou bénéficiaires, en mobilisant les outils numériques et en développant le « télé-bénévolat », que ce soit pour la prise de décision, pour se former ou se perfectionner ou pour échanger avec les adhérents. Si ces usages ont ouvert pour certaines associations de nouvelles perspectives, ils présentent aussi certaines limites au regard de ce qui fonde le fonctionnement associatif, avant tout basé sur des rapports et des liens sociaux qui se nourrissent de moments de partage, de convivialité et d'échanges directs entre leurs membres.

Dans le champ associatif, tout un ensemble d'activités a particulièrement souffert dès le début de la crise et reste encore, avec le nouveau confinement, très fortement pénalisé. Il s'agit des associations sportives et culturelles, d'éducation populaire et d'éducation à l'environnement, soit plus de 46 000 clubs et associations en Nouvelle-Aquitaine¹¹³, dont l'activité a été brutalement mise en sommeil sinon à l'arrêt durant les phases de confinement. Avec elles, c'est aussi tout un univers de pratiques collectives, qu'elles soient culturelles, sportives et socio-éducatives qui a été gelé, impliquant par exemple 400 à 500 000 adhérents dans les associations culturelles et 1,45 million dans les associations sportives. Dans le domaine culturel, ce sont les activités de spectacle vivant, les arts visuels et la découverte du patrimoine qui ont subi le choc le plus sévère. Pour les associations sportives, ces contraintes ont provoqué une baisse significative des adhésions dans un contexte d'incertitude sur les perspectives ou conditions de reprise d'activité. Elles ont eu aussi pour effet une lassitude et un découragement des responsables bénévoles, pour certains très vulnérables en cas de contamination et soumis à des responsabilités accrues dans le cadre des activités encore permises. Ce découragement fait peser une menace accrue sur les conditions de renouvellement à court terme des responsables associatifs, problème déjà perceptible avant cette crise.

Ce sont autant de liens sociaux et de dynamiques d'animation de la vie des territoires qui ont été effacés du paysage social régional, notamment du fait de l'annulation ou au mieux du report de manifestations ou d'événements. Ainsi, à fin août 2020, plus des trois quarts des festivals de spectacle vivant ont dû être annulés et/ou reportés (plus tard en 2020 ou en 2021) en Nouvelle-Aquitaine.

¹¹³ 30 000 associations culturelles et 16 700 clubs et associations sportives.

Outre l'impact particulièrement violent sur l'économie associative et ses conséquences en termes d'emploi, l'ampleur du choc subi par l'ensemble des pratiques culturelles, sportives et plus largement associatives fait craindre un délitement progressif des liens sociaux. En effet, la persistance d'un risque épidémique majeur, a pour conséquence une altération du moral de la population et de son état psychique général, marqué par la montée en puissance de l'anxiété, d'états dépressifs, de la peur mais aussi de la méfiance, de la colère et de comportements problématiques du point de vue social (repli sur soi, agressivité...). La montée de ce malaise ou de ce mal-être social, qui tend au ressentiment, constitue une véritable menace collective car elle mine en profondeur les conditions de vie commune et de partage d'un objet collectif qui fait de la société une structure vivable sinon viable. En cela, l'interruption très large d'activités sociales, associatives et culturelles, qui participent de cet « étant » collectif, contribue à l'aggravation de problèmes psychosociaux dans la population.

Or, cette crise sanitaire survient à un moment où les facteurs d'anxiété collective étaient déjà largement perceptibles au regard de « l'époque » que traversent nos sociétés contemporaines, confrontées à d'immenses défis planétaires (écologiques, économiques, sociaux) et en perte de sens, c'est-à-dire en perte de confiance, envers l'avenir, envers les pouvoirs institués, envers « les autres » parfois perçus comme boucs émissaires. C'est aussi en cela que les répercussions de la crise sur les pratiques culturelles, considérées dans leur sens le plus large, est préoccupante. La vie culturelle, à l'échelle des relations de proximité c'est-à-dire d'humain à humain pour ne pas dire à hauteur d'humanité, qui se nourrit de la curiosité, de l'imaginaire, de l'émotion et de la sensibilité, est l'un des plus puissants moteurs des civilisations dans ce qu'elles portent de visions du monde, de conception et de construction de « possibles ».

Si la crise sanitaire, par ses répercussions, interroge tant le monde actuel, révélant les défaillances, les dégâts et les dénis du monde hérité, appelant à des « transitions » souvent dépourvues de perspectives sinon celles de catastrophes annoncées, c'est aussi par défaut d'esquisse d'un monde et d'un commun à venir et à inventer. On ne peut renvoyer à la nécessité de « transition », de « rupture » ou de « bifurcation » sans convoquer la dimension éminemment culturelle d'une transformation du monde, qui recouvre aussi un défi de nature profondément démocratique, étayé par les arts, les sciences, les savoirs, la transmission ou l'éducation et par la mise en débat. C'est pourquoi les activités associatives, artistiques et culturelles ont une valeur incommensurable, dans ce qu'elles impriment sur la société à travers la liberté d'expression, de création, d'innovation sociale, par leur imaginaire et leur regard critique.

Questions et problématiques soulevées

- ✚ Conséquences à moyen et long termes de la crise sur les liens sociaux, les pratiques associatives et culturelles.
- ✚ Fragilisation des liens sociaux et du tissu associatif, culturel et sportif en région.
- ✚ Conditions de rétablissement des dynamiques et activités collectives ou associatives.
- ✚ Reconnaissance et valorisation de l'engagement bénévole, citoyen et associatif dans la société.
- ✚ Dimension culturelle et démocratique des transformations à venir de la société.

Prendre soin :

Panser les dégâts de la crise Covid-19 et renforcer les solidarités

Prendre soin des solidarités et **des dynamiques collectives portées par l'intérêt général**

Du fait de ses répercussions, la crise Covid-19 constitue une crise sociale majeure qui affecte autant les personnes, particulièrement celles qui étaient déjà les plus fragiles, mais aussi toutes les structures porteuses de dynamiques collectives qui contribuent, par leur activité, à la construction des liens sociaux, de solidarité et de citoyenneté dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine, s'agissant notamment des acteurs associatifs, culturels et sportifs.

- **Offrir ou garantir une solution de logement ou d'hébergement en temps de crise sanitaire**
 - Assurer un hébergement temporaire aux personnes à la rue en période de confinement.
 - Instaurer durant cette période un moratoire aux expulsions locatives et à l'évacuation de squats autogérés.
 - **Réquisitionner des logements ou bâtiments vacants ou à défaut des chambres d'hôtel** afin de répondre aux situations de personnes ou familles à la rue.
 - Assurer une surveillance accrue des conditions de vie dans les sites **d'habitat « d'infortune »**, en lien avec les réseaux associatifs.
- Permettre une continuité ou proposer une activité à ceux menacés de perdre leur emploi ou sans solution
 - **Maintenir le dispositif de chômage partiel à taux maximal jusqu'à fin mars 2021.**
 - Permettre une ouverture partielle et strictement encadrée des activités culturelles et sportives.
 - **Décliner et mettre en œuvre en région les dispositions du plan « #1Jeune1Solution »**, en lien avec les réseaux associatifs régionaux concernés.
- Réduire les menaces ou les risques pesant sur le monde associatif en favorisant **l'engagement citoyen**
 - **Promouvoir à l'échelle régionale l'engagement associatif bénévole et citoyen.**
 - **Engager une campagne de promotion de l'engagement citoyen auprès des lycéens et apprentis.**
 - **Encourager l'acquisition de compétences par les parcours d'engagement citoyens, valorisables dans le Compte Personnel de Formation.**
 - **Développer dans le cadre du FDVA régional la formation de militants sur l'accueil de nouveaux adhérents, la transmission des responsabilités (mentorat) et sur les nouveaux modes de gouvernance.**
 - **Accompagner le monde associatif dans la transition numérique, en s'appuyant sur des compétences en région (notamment autour du logiciel libre).**

Préconisations à moyen terme

Prendre soin :

Panser les dégâts de la crise Covid-19 et renforcer les solidarités

Prendre soin des solidarités et des dynamiques collectives portées par l'intérêt général

- Relancer une politique nationale volontariste en matière de logement accessible et **d'un habitat de qualité**
 - Traiter les situations de mal-logement et relancer la politique de logement social et très social.
 - **Adapter la qualité et l'aménagement de l'habitat** afin de mieux répondre aux besoins et aux enjeux de résilience (par exemple en matière de sobriété énergétique).
 - **Instaurer une régulation des marchés de l'immobilier dans les territoires « tendus ».**
 - **Renforcer la création de places d'hébergement et d'hébergement d'urgence dans les agglomérations les plus concernées.**
- Organiser en région une initiative de relance de la vie associative et de promotion des pratiques culturelles et sportives
 - **Mettre en place une Conférence Territoriale de l'Action Publique** sur la vie associative.
 - **Reconnaître et valoriser une mission d'observation et de prospective de la vie associative** en lien avec Le Mouvement Associatif et la CRESS Nouvelle-Aquitaine.
 - **Prévoir une rubrique d'émission sur l'innovation sociale et la vie associative** dans les médias soutenus par le Conseil régional (TV7, France 3 avec Noa).
 - Lancer une campagne nationale et/ou régionale de promotion des pratiques culturelles et sportives
 - Réorienter les politiques publiques au bénéfice du développement des pratiques et de **l'émancipation des personnes.**

Orientations et mise en perspective long terme

Prendre soin :

Penser la bifurcation vers un avenir prioritairement adossé aux droits humains et environnementaux

Prendre soin des solidarités et des dynamiques **collectives portées par l'intérêt général**

- La solidarité passe par le respect de la dignité de chacun(e)
 - Construire un projet de société plus juste, solidaire et respectueux de la dignité des personnes.
- Etre logé ou mieux logé pour mieux habiter son territoire de vie
 - Donner pleine consistance au droit au logement.
 - **Engager une politique volontariste en faveur d'un habitat de qualité, conçue comme politique contribuant au bien-être social, au développement d'une économie contributive de proximité et de lutte contre le réchauffement climatique.**
 - **Lancer une recherche/action sur la production de formes urbaines et d'un cadre bâti plus respectueux des conditions de vie des personnes et des écosystèmes locaux.**
- Faire vivre les droits et libertés en mobilisant le monde associatif
 - **Impliquer le monde associatif dans la définition et la mise en œuvre d'un projet régional** visant à la promotion des libertés, des droits fondamentaux (économiques, sociaux et culturels) et de la citoyenneté.
 - Reconnaître et valoriser les **compétences bénévoles et l'engagement citoyen au bénéfice de la société, au même titre que l'emploi salarié du point de vue économique.**
- Mieux anticiper et répondre aux défis par leur dimension culturelle
 - **Replacer l'enjeu culturel comme facteur clé de la réponse** aux défis de la société, adossé aux droits culturels des personnes.
 - **Anticiper les effets à long terme de la digitalisation sur l'avenir de la société.**

Dimension 5



**Des vulnérabilités économiques amplifiées
par la crise**



Chiffres-clés en Nouvelle-Aquitaine

Selon l'INSEE (avant le second confinement) :

- baisse de 0,6 % de l'emploi salarié, soit une perte nette de 12 100 emplois ;
- de mars à juin 2020, les salariés néo-aquitains cumulent plus de 100 millions d'heures d'activité partielle pour un montant d'indemnisation de 1 milliard d'euros ;
- le taux de chômage pour le deuxième trimestre 2020 était de 6,8 % (contre 7 % en France métropolitaine), soit une baisse de 0,3 % par rapport au premier trimestre. Au niveau départemental, ce taux s'échelonne entre 5,4 % dans les Deux-Sèvres et 7,8 % en Charente-Maritime.

Selon la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Aquitaine :

- 7 entreprises sur 10 envisagent un gel des investissements au cours des 6 prochains mois (84 % pour les cafés-hôtels-restaurants) ;
- 6 dirigeants sur 10 envisagent une évolution de leur stratégie (diversification, prospection de nouveaux marchés, cession/transmission, voire cessation d'activité).

Selon la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine, 45 % des structures de l'économie sociale, principalement des associations, déclaraient une perte d'au moins la moitié de leurs revenus d'activité. A la mi-juin 2020, un tiers des associations employeuses de la région avait la totalité de leur personnel en chômage partiel.

Déjà lourdement affectée par les effets de la crise sanitaire, l'économie française doit faire face à un second confinement qui va davantage encore fragiliser l'industrie et les entreprises du pays.

Malgré l'aide massive du Gouvernement, qui a annoncé le maintien du dispositif d'activité partielle et qui reporte à 2022 le remboursement des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) accordé aux entreprises pour maintenir leur trésorerie, et même si ce nouveau confinement est moins strict que le premier pour certaines activités, il est à craindre que bon nombre d'entreprises ne se relèvent pas de cette deuxième vague.

Alors que l'INSEE tablait sur une contraction du PIB d'environ - 9 % et un taux de chômage d'environ 9,7 % sur l'ensemble de l'année 2020, ce deuxième confinement, prévu pour durer jusqu'au 15 décembre *a minima*, devrait dégrader fortement ces prévisions. Le rebond d'activité enregistré par l'INSEE et la Banque de France au troisième trimestre est donc réduit à néant par l'application des mesures sanitaires strictes rendues indispensables devant la recrudescence de la pandémie. La Banque de France table désormais sur une contraction de l'activité de l'ordre de - 12,5 % pour l'ensemble de l'année 2020.

L'incertitude déjà forte avant ce second confinement va se renforcer et va empêcher une reprise rapide de l'activité. Certains secteurs, déjà fortement et dangereusement impactés par les conséquences économiques de la première vague de la crise sanitaire (hôtellerie, tourisme, évènementiel, culture, commerces de proximité, économie sociale et solidaire, économie associative,...) se relèveront-ils de ce nouveau coup d'arrêt de l'économie ?

Si, à l'heure actuelle, il est impossible de mesurer de manière définitive les conséquences économiques de la crise, certaines craintes ont déjà émergé et des changements de comportements, que ce soit du côté des entreprises ou des consommateurs, peuvent déjà être observés. C'est ce que la présente partie va s'attacher à esquisser. Les futures productions du CESER reviendront plus en détail sur ces mutations en cours.

5.1 Une forte contraction de l'économie néo-aquitaine

5.1.1 L'emploi salarié diminue mais dans une moindre mesure qu'au niveau national

Au troisième trimestre, l'INSEE note que la plupart des secteurs ont progressivement retrouvé un niveau d'activité proche de celui d'avant-crise. Toutefois, certains restent très pénalisés par les effets de la crise sanitaire : transport aérien de voyageurs, hébergement et restauration, activités culturelles...

Même marquées par l'incertitude, les prévisions pour le quatrième trimestre se voulaient plutôt optimistes mais elles devront être révisées. Le second confinement entrainera les chiffres du dernier trimestre, et de l'année 2020 toute entière, vers le bas.

Selon l'INSEE¹¹⁴, l'emploi salarié a baissé de 0,6 % dans la région, soit une perte nette de 12 100 emplois, après une baisse de - 1,9 % au trimestre précédent. A noter que cette évolution est moins marquée qu'au niveau national, où la baisse du deuxième trimestre atteint - 0,9 % après - 2 % au premier trimestre.

A l'instar des données au niveau national, la Nouvelle-Aquitaine enregistre une baisse marquée de l'emploi dans le secteur public : l'emploi de la fonction publique diminue de 0,8 % (- 4 000 emplois) et l'emploi salarié privé de 0,5 % (- 8 100 emplois). Les employeurs publics ont restreint le renouvellement de contrats à durée limitée (contractuels, vacataires,...).

Après avoir été fortement impacté par les pertes d'emplois dès le début de la crise, l'emploi intérimaire a rebondi de manière très importante au deuxième trimestre en Nouvelle-Aquitaine (+ 36 %, soit + 13 000 emplois) représentant la deuxième plus forte hausse derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur, nettement au-dessus de la moyenne nationale (+ 23 %). Les secteurs faisant appel à l'intérim sont principalement la construction, le tertiaire (+ 25 %) et l'industrie (+ 18 %). Nul doute que le second confinement aura des conséquences sur l'emploi intérimaire qui a été fortement impacté lors du premier, entraînant une précarité marquée des travailleurs concernés.

Dans les services marchands, la situation de l'emploi continue de se dégrader : - 1,9 % (- 16 400 emplois). Cette situation touche notamment l'hôtellerie-restauration, que l'INSEE explique par l'absence presque totale d'activité pendant la majeure partie du trimestre, l'application de protocoles sanitaires strictes et les appréhensions des consommateurs. Ce secteur perd 7 600 emplois, soit une baisse de 8,8% au deuxième trimestre, après avoir enregistré une baisse de 5,1 % au premier.

Le dispositif d'activité partielle a permis aux entreprises néo-aquitaines de retenir leur main-d'œuvre malgré la chute de l'activité. Ainsi, au mois d'avril, 25% des salariés de Nouvelle-Aquitaine du secteur privé étaient placés en chômage partiel. En mai, 16% étaient encore sous ce statut et 6 % en juin.

Au total, l'INSEE précise que, de mars à juin, les salariés néo-aquitains cumulent plus de 100 millions d'heures d'activité partielle pour un montant d'indemnisation de 1 milliard d'euros¹¹⁵. La Gironde (33%), les Pyrénées-Atlantiques (13 %) et la Charente-Maritime (10,5 %) constituent les principaux consommateurs d'heures indemnisées de la région. Assez logiquement compte tenu de l'impact de la crise sur ces activités, les secteurs du commerce et de l'hébergement-restauration sont ceux qui ont le plus recours au dispositif d'activité partielle, au niveau national comme au niveau régional.

Parallèlement à la baisse de l'emploi, le nombre de recrutements baisse également dans la région. Au deuxième trimestre, le nombre d'offres d'emplois collectées par Pôle Emploi chute de 39 % (après - 17 % au premier trimestre). Le nombre de déclarations d'embauches (hors intérim) de plus d'un mois chute de 36 %.

Toutes ces données amènent à un taux de chômage en Nouvelle-Aquitaine pour le deuxième trimestre 2020 de 6,8 % (7 % en France métropolitaine), soit une baisse de 0,3 % par rapport au premier trimestre. Au niveau départemental, ce taux s'échelonne entre 5,4% dans les Deux-Sèvres et 7,8 % en Charente-Maritime.

Sur cette même période, le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B et C¹¹⁶) inscrits à Pôle Emploi augmente fortement (+ 6,9 %) et davantage qu'au niveau national (+ 6,5 %). Les Landes (+ 8,8 %), la Charente-Maritime (+ 8,5 %) et les Pyrénées-Atlantiques (+ 8,2 %) enregistrent les hausses les plus élevées de la région.

Encore une fois, il est important de préciser que l'ensemble de ces données seront fortement dégradées par la mise en place du second confinement.

¹¹⁴ INSEE Conjoncture Nouvelle-Aquitaine n°24, [Une économie régionale convalescente](#), octobre 2020.

¹¹⁵ La Nouvelle-Aquitaine est la cinquième région pour le volume d'heures indemnisées consommées au deuxième trimestre après l'Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes-Côte d'Azur et l'Occitanie.

¹¹⁶ Pour rappel, les demandeurs d'emploi sont regroupés en différentes catégories : Catégorie A (Demandeur d'emploi n'ayant exercé aucune activité au cours du mois), Catégorie B (Demandeur d'emploi ayant exercé une activité réduite courte : 78 heures maximum au cours du mois), Catégorie C (Demandeur d'emploi ayant exercé une activité réduite longue : plus de 78 heures au cours du mois). Les catégories D et E désignent des demandeurs d'emploi qui ne sont pas tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en stage, formation, ou bénéficiaires de contrats aidés ou créateurs d'entreprise) contrairement aux trois premières. Source : [Pôle Emploi](#)

5.1.2 L'activité des entreprises impactées de manière différente selon les secteurs avec des perspectives pessimistes pour l'avenir

a) Un dynamisme entrepreneurial en forte baisse

Le dynamisme économique d'un territoire est notamment mesuré par le nombre de créations d'entreprises qu'il génère.

A l'image de l'activité économique, les créations d'entreprises connaissent un fléchissement important (- 19 % au deuxième trimestre par rapport au premier trimestre). En Nouvelle-Aquitaine, l'INSEE indique que les secteurs les plus marqués par cette baisse du dynamisme entrepreneurial sont :

- les activités de commerce, transport et hébergement-restauration : - 25 % ;
- construction : - 20 % ;
- services : - 15 % ;
- industrie : - 13 %.

Sans surprise, les secteurs les moins dynamiques sont les plus pénalisés par les restrictions d'activités décidées par les autorités nationales pour réduire la circulation du virus.

b) Les dirigeants d'entreprises néo-aquitains sont très pessimistes pour l'avenir

Selon l'enquête de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Aquitaine de septembre 2020¹¹⁷, en Nouvelle-Aquitaine, 7 entreprises sur 10 envisagent un gel des investissements au cours des 6 prochains mois (84 % pour les cafés-hôtels-restaurants). Ce gel des investissements, mesuré avant le second confinement, est d'autant plus préjudiciable qu'il laisse augurer une reprise lente de l'activité.

Cette crise est l'occasion pour 6 dirigeants sur 10 d'envisager une évolution de leur stratégie :

- diversification, création de nouveaux produits et/ou services (31 %) ;
- prospection de nouveaux marchés à l'échelle nationale ou régionale (23 %) ;
- engagement d'une réflexion de cession/transmission (12 %) ;
- contraint d'envisager la cessation d'activité (5 %).

Entre le déconfinement et le début du mois de septembre, un peu plus d'1/4 des dirigeants estiment que la confiance en l'avenir de leur activité s'est améliorée. 37 % déclarent être moins confiants (41 % pour les cafés-hôtels-restaurants).

Nul doute que le second confinement va renforcer ce pessimisme des entrepreneurs de la région et obscurcir les espoirs d'une reprise forte et rapide de l'économie.

5.1.3 Certains secteurs d'activités sont très fortement impactés par la crise

a) Commerces et services marchands

Dans son étude publiée début octobre, la Banque de France notait que, après quatre mois de progression, l'activité s'est légèrement repliée en septembre sous l'effet d'une baisse des réservations dans l'hôtellerie, de la demande dans le travail temporaire et, dans une moindre mesure, la réparation automobile. En revanche, le transport routier de marchandises et les activités informatiques ont poursuivi leur croissance.

Les prévisions des chefs d'entreprises dans ce secteur demeuraient réservées, compte tenu des incertitudes pesant sur l'évolution de la pandémie et des mesures sanitaires prises.

Concernant les agences de travail temporaire, l'activité est en repli au cours du mois de septembre, particulièrement sous l'effet d'une contraction de la demande dans le secteur de la restauration. Cependant, les secteurs de la logistique, du transport, de l'agro-alimentaire et de l'industrie hors aéronautique demeurent dynamiques.

Pour les mois à venir, une forte contraction d'activité est attendue, même si les professionnels pensent qu'elle sera moins forte que pendant le premier confinement.

¹¹⁷ Source : CCI Nouvelle-Aquitaine, Covid-19 : [Situation à la rentrée des entreprises de Nouvelle-Aquitaine](#), septembre 2020.

En plus des aides déjà accordées pour les commerces dont l'activité est fortement impactée par la crise, il conviendrait également d'étudier la possibilité d'accorder une aide au paiement des loyers qui, malgré l'absence d'activité et donc de recettes, continuent à représenter une charge pour les entreprises de ce secteur. Une aide allant dans ce sens a déjà été décidée par certaines intercommunalités (exemple, la Communauté d'agglomération de Niort).

Par ailleurs, les commerçants dont l'activité a une nouvelle fois été stoppée suite au second confinement se voient concurrencés par les plateformes de vente en ligne, alors que de nombreux commerces font la majorité de leur chiffre d'affaires en fin d'année. Il conviendra donc de les aider à adapter leurs pratiques pour réduire l'impact de cette situation.

b) Tourisme

✓ Une baisse de fréquentation moins forte que prévu

La venue d'une clientèle française en nombre en haute saison, sans compenser l'absence de clientèle étrangère, a permis de limiter la baisse de fréquentation à - 13 %.

Le dispositif Chèque Solidarité Tourisme a également contribué à amortir les effets de la crise en Nouvelle-Aquitaine. Selon Sandrine DERVILLE, Vice-présidente du Conseil régional en charge du tourisme, « *plus de 21 000 familles ont été accompagnées ce qui a permis d'injecter 4,5 millions d'euros dans l'économie régionale, les bénéficiaires étant en grande majorité restées dans leur département de résidence.* »¹¹⁸

Malgré tout, 15 % des établissements du secteur du tourisme risquent de fermer selon Michel DURRIEU, Directeur général du Comité régional du tourisme¹¹⁹.

Un nouveau plan de relance du secteur est en préparation à hauteur de 20 millions d'euros. Il sera construit autour des 4 axes suivants :

- maintenir les activités touristiques essentielles sur les territoires ;
- accompagner les réflexions des acteurs touristiques sur le repositionnement de leur offre ;
- aider au financement des investissements productifs ;
- positionner la Nouvelle-Aquitaine comme destination attractive.

✓ Hôtellerie

En Nouvelle-Aquitaine, la fréquentation des hôtels a baissé de 83 % sur un an¹²⁰. Si, au niveau national, les hôtels les plus étoilés sont les plus affectés par la baisse de fréquentation (- 77 % pour ceux classés entre 3 et 5 étoiles, contre - 66 % pour ceux entre 0 et 2 étoiles), l'écart est moindre en Nouvelle-Aquitaine (- 65 % pour ceux classés entre 3 et 5 étoiles, contre - 62 % pour ceux entre 0 et 2 étoiles).

Après une période estivale plus favorable, la demande s'est repliée en septembre : la clientèle d'affaires ne prend pas le relais de la clientèle touristique. D'autre part, l'arrêt des séminaires, le télétravail, l'annulation de manifestations et la raréfaction de la clientèle étrangère expliquent les difficultés du secteur selon la Banque de France.

Les trésoreries apparaissent tendues malgré le recours aux diverses aides. Le chômage partiel demeure largement utilisé.

Les professionnels de l'hôtellerie expriment un manque de visibilité fort sur l'avenir. Des fermetures d'établissements sont envisagées dans un premier temps et à plus long terme si la clientèle ne revient pas. Des licenciements pourraient intervenir dès le début de l'année 2021.

¹¹⁸ Source : La Nouvelle République, La Nouvelle-Aquitaine lance un nouveau plan de relance, 02/10/2020.

¹¹⁹ Source : Idem.

¹²⁰ Source : INSEE Conjoncture Nouvelle-Aquitaine n° 24, [Une économie régionale convalescente](#), octobre 2020.

5.1.4 D'autres secteurs, eux-aussi très impactés, devraient rebondir avec moins de difficultés que les premiers cités

a) Agriculture et agro-alimentaire

La Banque de France note que la production des industries alimentaires et de boissons se contracte de nouveau (légèrement pour la transformation de fruits et légumes, mais nettement pour la transformation de viandes du fait de l'activité restreinte de la restauration hors foyer). Seule la fabrication de produits laitiers parvient à accroître ses volumes.

Si la grande distribution permet de maintenir la demande, la restauration hors foyer ne parvient pas à retrouver son niveau d'activité d'avant la crise, du fait des protocoles sanitaires stricts. Cette situation impacte l'ensemble de la chaîne agroalimentaire mettant en difficulté de nombreuses entreprises du secteur. L'arrêt total des activités de la restauration hors foyer, du fait du second confinement, stoppe une nouvelle fois les débouchés vers ce secteur et met à mal l'ensemble de la chaîne agroalimentaire travaillant avec la restauration. De lourdes conséquences sont à craindre pour les entreprises concernées. La vente à emporter, mise en œuvre par certains établissements, ne permet pas de compenser l'activité de restauration en salle.

Les difficultés rencontrées à l'export persistent, à l'exception de la fabrication de boissons où les demandes asiatique et européenne s'animent.

A noter que le CESER produira, au cours du premier trimestre 2021, une étude sur les transitions nécessaires des agricultures qui s'inscrira pleinement dans les conséquences de la crise sur ce secteur d'activité vitale dans l'économie néo-aquitaine.

b) Industrie

Après un mois d'août où l'activité industrielle régionale a progressé de manière inhabituelle en prolongeant l'effet de rattrapage, au-delà des attentes, des mois précédents, la situation de septembre est plus contrastée.

Si l'activité industrielle est proche de son niveau d'avant crise dans l'industrie alimentaire et la filière bois, elle reste fragilisée dans d'autres filières. L'état des carnets de commandes particulièrement dégradés pour la plupart des sous-traitants de l'aéronautique contribue à ces disparités.

Dans ce contexte difficile, la Banque de France précise que les effectifs sont pour l'instant maintenus, grâce notamment au dispositif d'activité partielle. Les industriels estiment toutefois qu'un repli de la production se profile pour les prochaines semaines, notamment à cause du reconfinement.

5.1.5 La question de l'économie sociale et solidaire

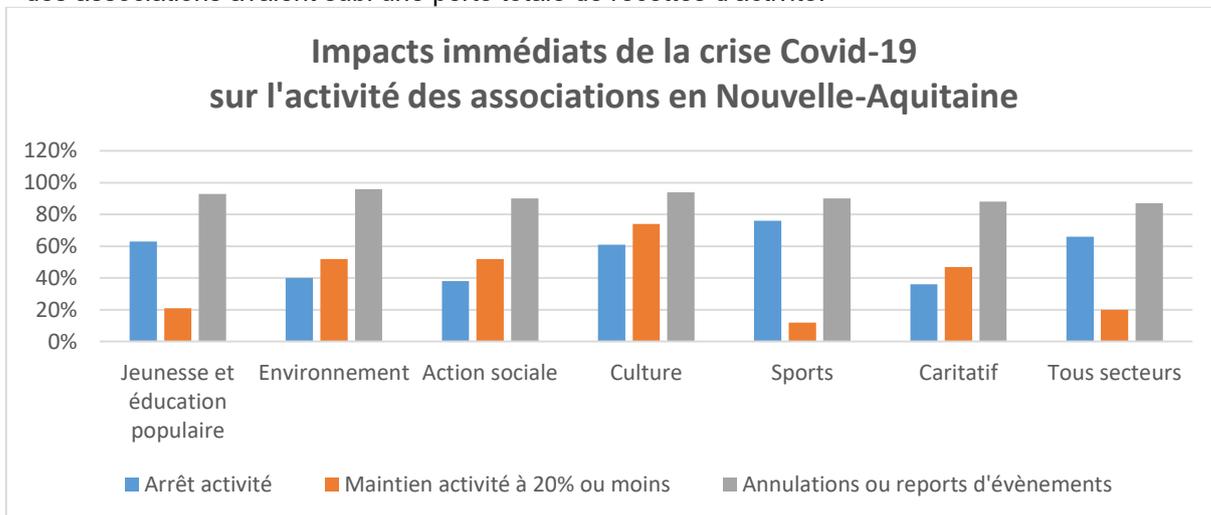
Si certains secteurs de l'économie productive ont souffert, le confinement et les arrêts d'activité ont beaucoup plus affecté les secteurs d'activité participant de l'économie dite « présenteielle » (construction, transport, tourisme, commerce, services aux populations).

Dans ce domaine, diverses activités de l'économie sociale et solidaire contribuent de manière essentielle à apporter des services aux populations, aussi bien marchands que non marchands c'est-à-dire relevant à la fois d'une valeur économique ou monétisable et de valeurs sociales ou collectives non-monétisables, mais hautement indispensables à la société (l'engagement, le bénévolat, l'implication choisie dans un projet collectif et porteur de sens, le lien social, la convivialité, le partage, l'épanouissement, le pouvoir d'agir, la création...),

Dans ce cadre, les activités associatives, culturelles et sportives sont parmi celles qui subissent avec le plus de sévérité le choc économique de la pandémie, menaçant la pérennité même de certaines structures et des emplois qui leur sont associés. Au-delà des structures, c'est parfois l'économie, l'animation et l'attractivité des territoires qui sont ainsi affaiblies.

✓ **Des structures associatives, culturelles, sportives et sociales fortement fragilisées**

En Nouvelle-Aquitaine, les associations actives mobilisent un budget annuel de l'ordre de 10 milliards d'euros, dont près du tiers en masse salariale. L'interruption des activités générée lors du premier confinement s'est traduite par une perte de ressources significative pour plus du quart des associations de la région (27 %) et pour une part encore plus importante (42 %) des associations employeuses, avec des difficultés perceptibles pour la plupart. Ce constat était encore plus marqué dans les domaines de l'environnement, de la jeunesse et de l'éducation populaire ou encore de l'action sociale et de la culture, ou encore dans le tourisme social et la formation. L'enquête conduite par Le Mouvement Associatif sur le mois d'avril révélait également que 14 % des associations avaient subi une perte totale de recettes d'activité.



Source : Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

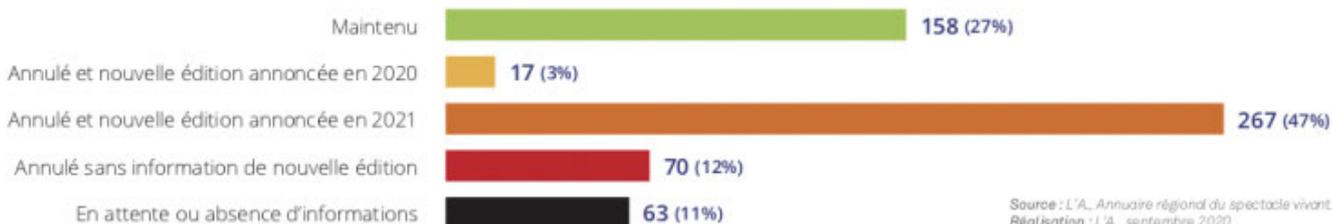
La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine indiquait au même moment que 45 % des structures de l'économie sociale en région, principalement des associations, déclaraient une perte d'au moins la moitié de leurs revenus d'activité.

Ce constat s'est confirmé sur les mois de mai/juin 2020, plus de la moitié des associations enregistrant un impact financier négatif, c'est-à-dire une perte totale ou significative de revenus d'activité, des baisses de cotisations, un recul des dons des particuliers et des entreprises. Une faible part des associations prévoyait dans ces conditions d'exécuter le budget initialement prévu. Un quart des associations déclarait durant cette période des difficultés de trésorerie (près du tiers des associations employeuses).

Dans cet ensemble, l'onde de choc a été encore plus fortement ressentie pour les acteurs culturels et sportifs, qui intègrent environ 30 000 associations culturelles et au moins 16 700 clubs et associations sportives en Nouvelle-Aquitaine.

L'impact de la crise sur l'économie culturelle s'est traduit par une perte estimée globalement au quart du chiffre d'affaires annuel mais beaucoup plus marquée dans différents domaines (- 72 % dans le champ du spectacle vivant, - 42 % dans le patrimoine, - 37 % dans les arts visuels). Cet effondrement des ressources s'explique aussi par l'annulation ou le report de la plupart des festivals ou manifestations, notamment dans le spectacle vivant (plus de 60 % selon une enquête de l'Agence A').

L'impact du Covid-19 sur les festivals au 31 aout 2020



Source : L'A. Annuaire régional du spectacle vivant. Réalisation : L'A., septembre 2020.

À titre illustratif, le réseau des musiques actuelles (RIM) a estimé à 4 millions d'euros le volume des pertes financières pour ses adhérents et le réseau des salles de cinéma indépendantes (CINA) a évalué la perte entre 10 % et 20 % du budget prévisionnel.

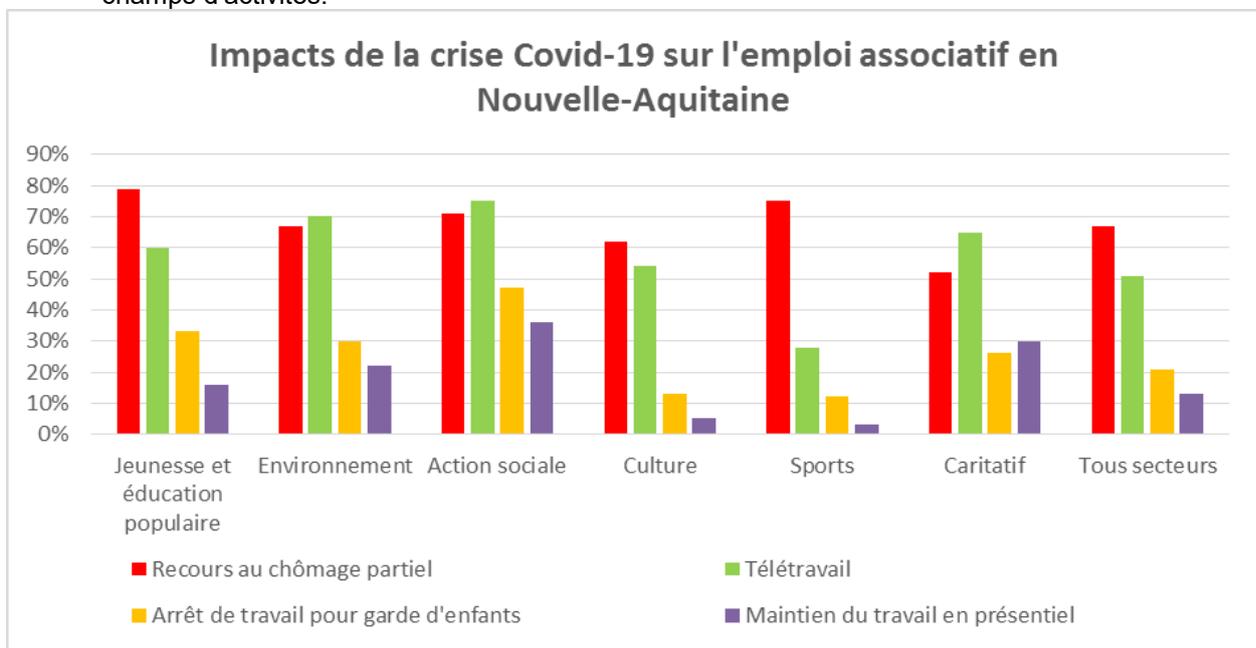
Dans certains champs d'activités, les répercussions de la crise pourraient se faire notablement ressentir en 2021 voire 2022 (ex. restauration du patrimoine, architecture...). Dans le domaine culturel, certaines activités complémentaires contribuant au modèle économique de structures ou artistes indépendants ont également été fortement réduites (éducation artistique et culturelle).

La quasi-totalité des associations sportives ont interrompu leur activité durant le premier confinement et leur activité est restée très perturbée. Pour ces associations, cette crise se traduit non seulement par une perte de recettes d'activités en grande partie due à l'annulation de manifestations ou rencontres sportives mais également par un non renouvellement des adhésions ou licences parfois important. Les perspectives de pertes financières à venir sont relativement élevées, fragilisant nombre de clubs et menaçant leur survie, notamment parmi les associations ou clubs de sports collectifs (en salles et recevant du public).

L'ensemble des enquêtes menées à ce stade confirment l'intensité de ce choc économique pour le monde associatif, culturel, sportif et social, compromettant non seulement leur apport dans l'économie des territoires mais aussi plus largement le maintien de pratiques et de liens sociaux, la vitalité et diversité des expressions et de la création artistiques. Le rétablissement d'un nouveau confinement depuis début novembre ne fait qu'accroître les inquiétudes sur les capacités et conditions d'un retour à la normale et d'un redressement de cette économie d'utilité sociale.

✓ **Des emplois associatifs, culturels, sportifs et sociaux déjà fragilisés et gravement menacés par les répercussions de la crise Covid-19**

En Nouvelle-Aquitaine, les associations employeuses (un peu plus de 15 000 associations) occupent plus de 160 000 emplois salariés, s'agissant en majorité de très petites structures (55 % de moins de 3 salariés). Durant le premier confinement, plus des deux-tiers des associations employeuses de la région ont eu recours au chômage partiel et une majorité au télétravail. Seulement 13 % ont pu maintenir une activité en présentiel, avec des réponses variables selon les champs d'activités.



Source : Recherches & Solidarités, résultats d'enquête mai 2020

L'enquête menée par la CRESS Nouvelle-Aquitaine au terme de la première période de confinement révélait qu'entre la moitié et la totalité des emplois étaient potentiellement menacés selon les structures, notamment parmi les petites associations employeuses. Mi-juin 2020, encore le tiers des associations employeuses de la région avait la totalité de leur personnel en chômage partiel.

En Nouvelle-Aquitaine, une part importante des 40 000 professionnels de la culture et des arts (artistes, techniciens...) travaillent auprès d'une ou plusieurs des 3 600 associations culturelles employeuses, auxquels il faudrait ajouter près de 25 000 actifs non culturels mobilisés dans le secteur culturel en région. Parmi ces emplois, il importe de souligner la situation particulière des intermittents du spectacle vivant et de l'audiovisuel, catégorie de salariés bénéficiant d'un régime particulier d'indemnisation du chômage compte-tenu de la précarité de leur emploi. En Nouvelle-Aquitaine, l'emploi des intermittents concerne 19 000 actifs (dont deux tiers d'artistes) mobilisés par 15 000 employeurs, majoritairement des associations. Dans ce contexte de crise, l'emploi dans les associations culturelles est d'autant plus fragilisé que près des deux tiers de leurs ressources sont destinés à la rémunération du travail (salarié et non salarié). Les trois quarts de ces emplois sont des emplois précaires (intermittents, artistes-auteurs, micro-entrepreneurs, vacataires de l'enseignement artistique et de l'animation...). Ce constat ne fait que renforcer les inquiétudes. Le réseau régional des musiques actuelles a ainsi estimé que près de 900 emplois et 2 800 contrats intermittents étaient impactés dans les structures adhérentes.

Un autre aspect à considérer dans ce registre de l'impact de la crise sur le monde du travail associatif et culturel est la valeur contributive du travail réalisé par l'implication de centaines de milliers de bénévoles dans des activités d'utilité sociale ou d'intérêt général au service du bien commun. En Nouvelle-Aquitaine, ce travail équivaut au moins à 60 000 emplois-équivalents-temps plein et pour une part significative dans des associations culturelles et sportives, réalisés très majoritairement (pour plus des deux tiers) dans des associations sans salarié.

Les difficultés déjà soulignées de mobilisation du bénévolat dans cette période de crise sanitaire accentuent d'autant la problématique de fonctionnement des associations.

Or, une très large partie de ces emplois, souvent peu considérés et mal rémunérés, remplit pourtant une mission d'intérêt général dont la valeur pour la société reste largement sous-estimée, que ce soit dans les domaines des solidarités, de l'action sociale, de la culture et de l'éducation populaire, de la formation, du sport ou de l'environnement. Accessoirement considérés comme supplétifs de l'action publique, ils participent à la vie sociale des territoires, à la construction de liens sociaux, à la création et à l'innovation sociale, à la valorisation des « capacités » ou du pouvoir d'agir des personnes, à l'acquisition de compétences à la fois techniques et sociales, à l'élaboration et à la transmission de savoirs.

5.2 Un changement des modes de consommation et de production

5.2.1 Le poids de la vente en ligne dans les nouveaux modes de consommation : les commerces de proximité doivent se réinventer pour continuer à exister

Grand gagnant de la crise, le développement de la vente en ligne impose de profonds changements pour les commerces dits « traditionnels », notamment ceux qui font vivre les centres-villes et les centres-bourgs.

En ce sens, le développement du Clic & Collect pourrait constituer un levier pour aider les commerces de centre-ville. Ce dispositif désigne la possibilité de commander un produit par internet et de venir le récupérer en boutique, dans le respect des gestes barrière.

Le premier confinement n'avait pas permis aux commerces de s'organiser de la sorte car toute la chaîne d'approvisionnement était à l'arrêt. Le second confinement permet à certaines entreprises, notamment dans le secteur des transports, de continuer à travailler. Les commerces peuvent ainsi développer le Clic & Collect.

De nombreux commerces adoptent ce mode de distribution directe qui leur permet de conserver un minimum d'activité malgré l'absence des clients en boutique. S'il se développe majoritairement et rapidement dans les grandes villes, il est également envisageable en milieu rural. Certaines associations, en lien avec les municipalités, essaient de développer ce système afin de répondre à la demande des citoyens, que ce soit pour les produits alimentaires, mais pas seulement. A titre d'exemple, une association a développé « Shop In Limoges » qui regroupe une cinquantaine de commerçants de la ville et qui se propose de livrer les clients dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de Limoges.

La Région peut aider au développement du Clic & Collect, notamment dans les territoires ruraux.

Dans ce sens, le CESER approuve l'initiative du Conseil régional de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ayant pour objectif d'inciter les plateformes à proposer des conditions d'accès tarifaires améliorées et une offre d'accompagnement à l'utilisation de ces plateformes pour les commerçants, artisans et producteurs régionaux¹²¹. Une procédure « flash » de cet AMI doit permettre une mise en œuvre de ce dispositif dès la fin du mois de novembre.

Toutefois, ce dispositif sera appelé à perdurer par la suite car les candidatures, hors procédure « flash » pourront être déposées jusqu'au 31 mars 2021. Le Conseil régional apportera une compensation financière, sous forme de subvention, aux plateformes ayant accordé une remise aux entreprises néo-aquitaines.

Ce nouveau mode de consommation, mis en place en période de crise pour maintenir un minimum d'activité dans les commerces de proximité, pourrait donc s'inscrire dans la durée et développer l'activité de ces établissements, y compris hors période de crise.

Le CESER salue le soutien apporté par le Conseil régional dans le développement du Clic & Collect, qui peut constituer un véritable levier pour soutenir les commerces participant à la vie dans les centres-villes et les centres-bourgs.

5.2.2 Tirer les leçons de la crise au sein des entreprises

Plus globalement, les entreprises vont devoir tirer les leçons de cette crise en réinterrogeant leurs modèles économiques et leur positionnement sur leur marché : faut-il diversifier son activité ou au contraire se spécialiser pour continuer à exister ?

A fortiori pour les entreprises ayant particulièrement souffert de la crise, une étude sur les actions à mener à court, moyen et long terme afin d'éviter une nouvelle mise en danger de son activité à la prochaine crise doit être enclenchée. Cette remise en cause permettra aux entreprises concernées de développer une certaine résilience face aux événements extérieurs ayant un impact sur leurs activités.

Des éventuels changements de stratégie d'entreprises sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre et sont souvent à l'ordre du jour au moment d'une crise importante. Il est donc primordial de pouvoir les anticiper au maximum, afin de les subir le moins possible lorsqu'une crise survient.

Des changements à l'intérieur même de l'entreprise doivent également faire l'objet d'une réflexion, notamment en termes de management, afin qu'elles puissent être en adéquation, autant que possible, avec les aspirations des collaborateurs d'être plus acteurs dans la stratégie de l'entreprise.

Les autorités nationales et régionales, dans le cadre du Plan de relance, peuvent aider les entreprises à réaliser ces transformations indispensables.

Proposition

La crise doit être l'occasion, pour les entreprises qui le peuvent, de réinterroger leur modèle économique, dans le but de développer une certaine résilience face aux événements extérieurs pouvant nuire à leur activité, et leur organisation interne, afin de mieux prendre en compte les aspirations des collaborateurs.

¹²¹ Source : <https://AMI-Favoriser-et-soutenir-la-participation-des-entreprises-neo-aquitaines-aux-places-de-marche>

5.2.3 Les français adaptent leurs comportements face à la situation

a) Le développement des circuits courts : une tendance durable ?

La consommation alimentaire en circuit court a connu une forte augmentation durant le confinement du printemps 2020 en Nouvelle-Aquitaine, selon différentes sources¹²². Si cette tendance s'est amenuisée depuis, les initiatives pour favoriser ces pratiques existent. Dans le cadre des travaux menés durant l'été 2020 par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine pour définir un plan de relance régional, de nombreux projets de création ou de pérennisation de circuits courts alimentaires ont en effet été remontés par les territoires. Il y a selon la DREAL un engouement pour ce sujet en région Nouvelle-Aquitaine¹²³. La DREAL mène d'ailleurs depuis plusieurs mois un travail partenarial avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et l'Agence régionale de santé (ARS) pour recenser des initiatives de circuits courts alimentaires en région sur la plateforme « *L'Essaimeur* »¹²⁴. Cette plateforme est opérationnelle depuis le début de l'année 2020 – soit avant le premier confinement.

Selon le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), le premier confinement pourrait amplifier la tendance à la consommation sobre observée depuis 2013¹²⁵.

- En effet, selon le centre, « *Les résultats [de l'enquête menée sur le confinement] montrent que si le bonheur est toujours très lié à l'aisance financière, il est aujourd'hui moins centré sur la possession, la consommation et beaucoup plus sur la façon d'être* »¹²⁶.
- De manière générale, la consommation matérielle a diminué durant le premier confinement, ce qui ne semble pas avoir été cause d'une baisse de bien-être, selon le CREDOC¹²⁷. Selon ce dernier, le *shopping* figure à la sixième position des activités qui ont le plus manqué aux Français durant le premier confinement. Le *shopping* n'est indiqué que par 5 % des répondants.

b) Concilier l'envie de consommer mieux avec les restrictions budgétaires pour de nombreux ménages

L'aspiration des Français à consommer mieux se heurte pour certains d'entre eux à la réalité de restrictions budgétaires importantes, notamment du fait d'une perte d'emploi au sein du foyer à cause de la crise.

L'enquête Cofidis/L'ObSoCo « *Entre vouloir et pouvoir d'achat : les stratégies financières des Français* »¹²⁸ de septembre 2020 indique que la crise sanitaire place les Français entre la volonté de « consommer mieux » et le sentiment de restriction budgétaire.

En effet, 42 % des personnes interrogées déclarent vouloir consommer mieux, avec un recentrage sur « l'achat de produits vraiment utiles ». Parmi ces derniers, l'alimentation (74 % d'entre eux), la santé (41 %), l'eau/l'électricité (40 %) et l'aménagement du logement (19 %) sont les postes prioritaires.

A l'inverse, l'habillement, les cadeaux faits aux proches, les soins personnels et les produits culturels passent au second plan.

¹²² Presse régionale et locale, représentants agricoles au CESER.

¹²³ Source : communication orale de la DREAL, 8 septembre 2020.

¹²⁴ La plateforme est consultable au lien suivant : <https://l-essaimeur.fr/> [consulté le 16/11/2020].

¹²⁵ CREDOC, juin 2020, « Consommer plus sobre : une tendance que la crise de la Covid-19 pourrait amplifier », consultable sur : <https://www.credoc.fr/publications/consommer-plus-sobre-une-tendance-que-la-crise-de-la-covid-19-pourrait-amplifier> [consulté le 16/11/2020].

¹²⁶ Idem.

¹²⁷ Etude du CREDOC intitulée « Conditions de vie et aspirations des Français Flash Covid-19 », de mai 2020, citée dans « Sensibilité à l'environnement, relance verte et consentement à l'impôt : les Français sur une lancée écologique », note de synthèse de l'ADEME, juillet 2020, consultable sur : <https://www.ademe.fr/sensibilite-a-lenvironnement-relance-verte-consentement-a-limpot-francais-lancee-ecologique> [consulté le 16/11/2020].

¹²⁸ Source : [L'ObSoCo](https://www.ademe.fr/sensibilite-a-lenvironnement-relance-verte-consentement-a-limpot-francais-lancee-ecologique)

Cette aspiration à « consommer mieux » se heurte chez une majorité de répondants à l'enquête à un sentiment de restriction budgétaire, principalement chez les Français fragilisés par la crise :

- 79 % estiment que « consommer mieux » coûte cher ;
- 38 % déclarent que la crise sanitaire a été à l'origine d'une baisse de revenus (+ 3 points par rapport à l'enquête réalisée par l'ObSoCo fin mai) ;
- 60 % des Français souhaitant « consommer mieux » ont le sentiment de se restreindre sur des postes de dépenses nécessaires ou essentiels.

Face à cette situation, les Français tentent de trouver un équilibre entre renoncement et préservation d'un niveau de consommation acceptable :

- concernant l'alimentation, 56 % des Français qui s'imposent des restrictions évitent d'abord les grandes marques (80 % d'entre eux) et privilégient la consommation d'aliments peu chers (79 %) ;
- parmi les personnes s'imposant des restrictions liées à leur santé pour des raisons financières (représentant 37 % des Français), 64 % d'entre elles affirment ne pas acheter des médicaments en dehors de ceux prescrits par leur médecin et 54 % renoncent à des consultations spécialisées si celles-ci ne sont pas remboursées intégralement.

Afin de concilier leurs aspirations à « consommer mieux » et leurs contraintes budgétaires, les Français ayant répondu à l'enquête adoptent des stratégies financières pragmatiques : alors que l'épargne est privilégiée pour financer des projets indispensables (35 % pour les dépenses de santé), ou nécessaires dans le quotidien (38 % pour acheter ou remplacer un équipement high tech, informatique et de téléphonie), le crédit à la consommation est essentiellement mobilisé pour financer des projets coûteux, avec une faible capacité d'autofinancement (28 % pour un véhicule neuf).

Questions et problématiques soulevées

- ✚ La période interpelle les modes actuels de consommation et pose la question de la sobriété. Tous les acteurs – pouvoirs publics, entreprises, citoyens – devraient engager une réflexion sur la surconsommation et sur la sobriété :
 - La sobriété implique de consommer moins, de favoriser des produits plus durables et moins polluants – ce qui peut nécessiter un certain pouvoir d'achat – et/ou des produits d'occasion.
 - Différents outils existent pour promouvoir la sobriété : l'information, la formation, l'incitation, la législation – notamment sur la publicité – ou encore la taxe.
- ✚ La crise impose donc aux français de profonds changements dans leur manière de consommer. Ceux-ci entraînent et entraîneront pour les entreprises de profonds changements dans leur manière de produire.

5.3 L'accès aux aides d'urgence

5.3.1 Le fonds de relance européen

L'Europe s'est avérée une alliée de poids des efforts pour faire face l'impact sanitaire et socio-économique de la crise Covid-19. Son soutien sera également crucial dans les efforts de relance mais aussi pour mener à bien les nécessaires transformations systémiques qui s'imposent.

- ✓ **Le post Covid-19 : apport des Fonds Européens Structurels d'Investissement pour la période 2021-2027**

Plan de relance européen – Parallèlement au budget européen, l'Union européenne a adopté en juillet 2020 un Plan de relance de 750 milliards d'euros pour lutter contre la crise sanitaire, dont 390 milliards d'euros de subventions attribuées aux pays les plus touchés par la pandémie. Cet accord marque une étape décisive pour doter les régions des moyens adéquats et opportuns pour assurer la reprise en cette période d'incertitude.

Si cet accord est historique, sa traduction concrète reste engluée dans des discussions institutionnelles. En liant le versement des aides au respect de l'Etat de droit, le Parlement et le Conseil européen ont en effet braqué certains pays comme la Pologne et la Hongrie. Des négociations sont toujours en cours pour débloquer cette situation. La France attend 40 milliards d'euros du plan européen, soit 40% du financement de son propre plan de relance.

Les **Fonds Européens Structurels et d'Investissement** (FESI) financent des politiques majeures de l'Union Européenne : la politique de cohésion, la politique de développement rural et la politique des affaires maritimes et de la pêche.



Les FESI sont gérés directement par les États membres de l'Union européenne qui relèguent la totalité ou une partie de leur gestion aux collectivités territoriales. La Nouvelle Aquitaine a ainsi géré six programmes dans le cadre de la programmation pluriannuelle 2014-2020 et reste autorité de gestion pour la période 2021-2027.

La crise Covid-19 a mis en évidence le rôle crucial que peut jouer la politique de cohésion sociale européenne pour préparer les territoires face aux chocs de nature diverse, pour les aider à réduire l'impact négatif de dits chocs et pour mieux rebondir. Cette importance devrait se voir reflétée dans les budgets régionaux et européens (CRPM, CESE). En Nouvelle-Aquitaine, dans ce contexte de crise et de post-crise, les fonds européens sont essentiels pour appuyer l'action de la Région et de ses partenaires dans tous les domaines de la relance, de construction d'une résilience territoriale et de mise en place des différentes transitions systémiques qui s'imposent. Les FESI ont un effet levier dans la plupart des actions que la région mène sur les territoires dans différents domaines, et ont un fort ancrage territorial puisqu'ils financent des projets locaux.

✓ **Programmation opérationnelle FESI 2021-2027 en Nouvelle-Aquitaine**

En 2014-2020 la Région a été responsable de six programmes européens mis en place dans les trois anciennes régions, plus la subvention globale du programme FEAMP pour un total de 2,5 milliards d'euros. En fin d'exercice, la région a réussi à afficher un bon taux de consommation.

Avec plus de 184 000 projets accompagnés et plus de 2,2 milliards de crédits engagés. En novembre 2020, le taux de réalisation et de programmation des Programmes Opérationnels 2014-2020 est satisfaisant et « rassurant pour la Commission européenne » (Comité de suivi des Fonds européens du 5 novembre 2020).

La Programmation Opérationnelle 2021-2027 est en cours de négociation. Si toutes les dispositions ne sont pas stabilisées, à priori les changements à venir seront marginaux.

5.3.2 Les plans d'urgence et de relance français

a) *Le plan d'urgence*

Dès le début de la crise, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures d'urgence destinées à limiter les effets économiques et sociaux de la crise.

Face à une crise inédite, l'Etat a mobilisé des moyens de grande ampleur pour :

- tenter de préserver les trésoreries des entreprises :
 - dispositifs d'allègement et de report d'échéances fiscales et sociales (URSSAF, impôts directs) ;
 - garantie de l'Etat sur des prêts bancaires visant à soutenir la trésorerie des entreprises ;

- report du paiement des loyers et de charges telles que les factures d'eau, d'électricité ou de gaz pour les entreprises les plus en difficulté ;
- accompagner les entreprises :
 - dispositif de chômage partiel financé par l'Etat et l'UNEDIC à hauteur de 100 % du salaire net au niveau du SMIC et 84 % pour les salaires supérieurs au SMIC et inférieurs à 4,5 SMIC ;
 - fonds de solidarité national pour les TPE et les PME financé par l'Etat et les régions. D'abord évalué à 1 milliard d'euros, il a été par la suite porté à 7 milliards d'euros et devrait être de nouveau réévalué au regard des conséquences de la seconde vague ayant entraîné le reconfinement ;
 - mise en place d'un fonds d'urgence dédié à l'économie sociale et solidaire, géré par France Active, pouvant accorder une subvention de 5 000 euros.

Parallèlement, plusieurs secteurs d'activité ont fait l'objet d'un soutien spécifique de la part de l'Etat. Il s'agit du tourisme, de l'aéronautique, du secteur automobile ou le transport routier de voyageur.

b) « Le plan France Relance »

Doté de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards en provenance du plan européen précité, le plan de relance a été présenté par le Gouvernement le 3 septembre dernier, soit avant la mise en œuvre du second confinement. Les hypothèses économiques ayant guidé sa conception ne prenaient donc pas en compte les conséquences de la seconde vague de la pandémie.

Le Plan « France Relance » répartit les 100 milliards d'euros annoncés en 70 mesures divisées en trois pôles :

- cohésion (35,4 milliards d'euros) ;
- compétitivité (34,8 milliards d'euros) ;
- écologie (30,2 milliards d'euros).

Parmi les principales mesures, on trouve par exemple :

- le maintien du dispositif de chômage partiel, déjà mis en œuvre dans le plan d'urgence ;
- le renforcement des fonds propres des entreprises ;
- la prime à la conversion pour l'achat de véhicules « propres » ;
- une aide à rénovation thermique des bâtiments ;
- des investissements sur des projets de long terme (modernisation de l'hôpital, développement de la filière hydrogène,...) ;
- des baisses d'impôts pérennes (impôts sur la production des entreprises).

Le 25 novembre 2020, la Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales annonçait que 16 milliards d'euros seraient fléchés à destination des territoires¹²⁹. Toutefois, cette aide se fera par l'intermédiaire des futurs Contrats de relance et de transition écologie (CRTE) dont la signature, sous l'autorité des préfets, débutera en fin d'année 2020.

c) L'évaluation de ces dispositifs

L'Institut des Politiques Publiques (IPP) a présenté le 16 novembre dernier les résultats de son étude sur l'impact de la crise et des mesures budgétaires 2020-2021¹³⁰.

Le plan d'urgence a été bien ciblé sur les entreprises en difficulté.

L'IPP a tout d'abord étudié les mesures gouvernementales liées au plan d'urgence et a pu constater que :

- les secteurs les plus aidés ont été l'hôtellerie-restauration, les autres services, les transports, le commerce et l'automobile, c'est-à-dire les secteurs les plus touchés par la crise ;

¹²⁹ Source : [Plan de relance : 16 milliards d'euros prêts à « descendre » dans les territoires](#), Localtis, 26 novembre 2020.

¹³⁰ Source : [Institut des Politiques Publiques](#)

- les aides ont ciblé les entreprises ayant subi la plus forte baisse de chiffre d'affaire durant le premier confinement ;
- les aides ont touché les entreprises les plus fragiles financièrement ;
- les aides ont été plus fortes vers les petits employeurs.

L'IPP en conclut que les aides d'urgence gouvernementales ont donc été principalement ciblées vers les entreprises les plus affectées par le choc Covid et vers les plus fragiles d'entre elles.

Le plan de relance principalement ciblé vers les grandes entreprises

Au contraire du premier plan, le plan France Relance bénéficiera prioritairement aux grandes entreprises capitalistiques du secteur manufacturier.

En effet, selon l'IPP, la baisse de la Cotisation Foncière des Entreprises¹³¹ (CFE) est très ciblée sur le secteur manufacturier et ne concerne quasiment pas l'agriculture et très peu les services.

Questions et problématiques soulevées

- ✚ Si les mesures du plan d'urgence ont effectivement ciblé les entreprises et les secteurs les plus impactés par la crise, les mesures du plan de relance sont quant à elles principalement au bénéfice des grandes entreprises capitalistiques et majoritairement du secteur manufacturier.

5.3.3 Le plan d'urgence régional

Pour rappel, le plan d'urgence approuvé par le Conseil régional le 10 avril 2020 portait sur :

- Une participation au Fonds National de Solidarité à hauteur de 37,6 millions d'euros ;
- deux fonds de soutien d'urgence propres à la Région à destination :
 - des entreprises (25 millions d'euros) ;
 - des associations (5 millions d'euros) ;
- en partenariat avec la Banque des Territoires et les EPCI volontaires, un fonds de prêt de proximité et solidarité à hauteur de 12 millions d'euros ;
- un dispositif de « prêt résistance régional » avec des banques partenaires (20 millions d'euros engagés par la Région, 80 millions d'euros par les banques) ;
- un fonds de prêt spécifique pour les structures de l'Economie Sociale et Solidaire avec la Banque des Territoires et opéré par France Active Nouvelle-Aquitaine (1 million d'euros engagés par la Région).

Soit un engagement financier de la Région à hauteur de plus de 100 millions d'euros.

D'autre part, conformément aux ordonnances de mars et avril 2020, le Président du Conseil régional a été autorisé, par dérogation aux compétences de la Commission Permanente, à attribuer par arrêté les aides au titre du Fonds de soutien d'urgence pour les entreprises et les associations, et ce pour des aides allant jusqu'à 200 000 euros¹³².

Dans ce cadre, le Conseil régional a accordé 12,9 millions d'euros d'aides au titre des fonds de soutien d'urgence au bénéfice de 356 entreprises et associations depuis le 24 juin 2020¹³³.

5.3.4 Exemple d'un plan d'urgence et d'initiatives infra-régional

Plusieurs collectivités et intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine ont mis en place des plans d'aides sur leur territoire. A titre d'exemple, voici synthétiquement les mesures annoncées par la métropole bordelaise.

¹³¹ La cotisation foncière des entreprises (CFE) est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CET remplace la taxe professionnelle supprimée en 2010.

¹³² Le détail de ces aides se trouve en annexe de la communication du Conseil régional dans le cadre de la plénière du 5 octobre 2020.

¹³³ Lors de la plénière précédente du 3 juillet 2020, 6,2 millions d'euros d'aides avaient été accordées au bénéfice de 157 entreprises et associations.

Le plan de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole a annoncé¹³⁴ la mise en place d'un plan de 80 millions d'euros (30 millions d'euros d'actions à court et moyen terme et 80 millions d'euros de commande publique lissée sur 2021- et 2022) afin de soutenir le tissu économique. Ce plan vise à soutenir les petites entreprises et les commerçants du territoire métropolitain : soutien à la trésorerie, au paiement des loyers.

Ce dispositif prévoit également de soutenir la demande en incitant les consommateurs à se diriger vers les commerces locaux. Pour cela, des actions de communication vont être mise en place ainsi que des chèques de 50 euros à destination des familles les plus modestes.

La métropole a souhaité construire ce plan en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des métiers afin d'orienter le plus efficacement possible les entreprises, les commerces et les artisans vers ces aides.

D'autres initiatives locales à signaler

Même s'il ne s'agit pas de plans de relance avec des moyens financiers dédiés, certains territoires se servent de la crise pour en tirer des conséquences locales et réfléchir à « l'après ». A titre d'exemple parmi d'autres initiatives, le Conseil de Développement du Pays Basque (CDPB) a réfléchi, dès le mois de juillet 2020¹³⁵, sur les enseignements de la crise et sur les priorités d'actions du territoire.

Après avoir mené une enquête auprès des habitants pendant le premier confinement, le CDPB propose aux élus des actions prioritaires de relance économique, sociale et écologique. Plusieurs d'entre-elles sont partagées par le CESER Nouvelle-Aquitaine, comme il a eu l'occasion de l'exprimer dans ses rapports, avis et expressions récents.

Les actions prioritaires avancées par le CDPB sont les suivantes :

- relancer l'économie en faveur de plus de proximité et de transition ;
- créer un point de connexion collective au très haut débit dans chaque bourg/quartier du Pays Basque ;
- stopper l'artificialisation des sols et favoriser l'alimentation locale et l'adaptation climatique ;
- produire massivement du logement abordable et créer un habitat écologique et solidaire ;
- mettre la priorité sur la mobilité douce et l'accessibilité entre territoires ;
- mettre les habitant(e)s au cœur de la définition des projets et des lieux de vie.

A l'intérieur de ces chapitres, plusieurs actions proposées font écho à certains travaux du CESER.

Par exemple, soutenir les actions de production qui privilégient emplois pérennes et consommation locale a été avancé par le CESER dans son rapport sur les conséquences économiques de la métropolisation. De même, le CESER se retrouve dans l'invitation à stopper l'artificialisation des sols en préservant les terres agricoles mais aussi en intégrant la problématique du carbone dans la gestion des prairies et des forêts¹³⁶.

Encore une fois, le Pays Basque n'est pas le seul territoire en Nouvelle-Aquitaine à profiter de crise pour remettre en cause les modèles économiques, écologiques et sociaux actuels. Mais la méthode utilisée par le CDPB et les résultats avancés résonnent particulièrement pour le CESER.



¹³⁴ Source : <https://objectifaquitaine.latribune.fr/business/2020-11-16/bordeaux-metropole-annonce-30-millions-d-euros-pour-les-commerces-et-les-entreprises-862381.html>

¹³⁵ Conseil de développement du Pays Basque, Des « enseignements sur la crise » aux priorités d'actions pour le territoire, Projet de territoire#3, juillet 2020.

¹³⁶ Sur ces thèmes, voir les rapports du CESER sur la [Maîtrise du foncier](#), [Développement économique et métropolisation](#) et sur les [Enjeux d'une neutralité carbone en 2050](#)

Dimension 6



**(A)ménagement du territoire et (im)mobilité :
agir dès à présent pour les territoires de demain**



Contraction de l'activité économique, montée du chômage, des inégalités et des précarités, arrêt d'un grand nombre d'activités associatives, culturelles, sportives ou de loisirs... La crise de la Covid-19 bouleverse des pans entiers de la vie économique et sociale des territoires néo-aquitains. En complément des approches thématiques développées dans les chapitres précédents, il est apparu nécessaire de consacrer un focus à la manière dont les territoires ont été affectés par la crise sanitaire, puis par la crise économique et sociale qui en découle. Et, de ce point de vue, un constat tend à se dégager, celui de l'hétérogénéité des territoires face à la crise : les territoires n'ont pas été et ne sont pas touchés de la même manière et selon la même intensité.

Trois premiers enseignements peuvent être tirés :

- les territoires ne sont pas, pour des raisons qui restent largement à expliciter, égaux face à la diffusion de l'épidémie ;
- les territoires, pour des raisons tenant à leur spécialisation économique, mais aussi à d'autres facteurs, ne sont et ne seront pas affectés avec la même intensité par la crise économique et sociale ;
- les territoires ont subi, lors du premier confinement, un très net recul des mobilités, individuelles comme collectives.

Les territoires devront occuper toute leur place dans la sortie de crise, avec un enjeu central : ne pas « reconstruire » à l'identique, mais bien plutôt poser les bases d'un changement de nos modèles de développement. Les territoires devront, à leur échelle, être les moteurs des transitions. Dans cette perspective, le CESER ouvre de premières pistes de réflexion pour construire les territoires de demain¹³⁷.

6.1 Des territoires inégaux devant la diffusion de l'épidémie

6.1.1 Initialement peu touchée, la Nouvelle-Aquitaine n'est plus épargnée par l'épidémie

La Nouvelle-Aquitaine a été l'une des régions les moins touchées par la première vague de l'épidémie, au printemps 2020. A l'échelle nationale, on pouvait mettre en évidence une ligne Le Havre-Valence, opposant les régions de l'Est très touchées par le virus à celles de l'Ouest, bien plus préservées. La situation alors plus favorable de la région tenait probablement à la structuration initiale des foyers de diffusion de l'épidémie, au moment où le premier confinement a été instauré.

Le mois d'août a été marqué par une reprise de la circulation du virus, qui circulait à bas bruit depuis le début de l'été. C'est à partir de la mi-octobre que la situation se dégrade brutalement, pour atteindre un pic épidémique début novembre et alors commencer à s'améliorer. Si l'épidémie y circule activement, la Nouvelle-Aquitaine a toutefois été l'une des régions métropolitaines la moins touchée, juste après la Bretagne, avec, début novembre, des taux d'incidence et de positivité des tests sensiblement inférieurs à la moyenne nationale.

De manière générale, la moitié Est de la France a été davantage affectée par l'épidémie, avec trois régions qui ont dépassé le seuil de 500 cas/100 000 habitants : Auvergne-Rhône-Alpes et, à un degré moindre, Bourgogne-Franche-Comté et Hauts de France.

¹³⁷ Un certain nombre de ces propositions, qui touchent à la gouvernance des territoires, à la territorialisation de la gestion de la crise et de la relance, ont été présentées plus haut dans le rapport.

Taux d'incidence et taux de positivité des tests selon les régions au moment du pic épidémique (semaine du 2 au 8 novembre 2020)

| | Taux d'incidence (pour 100 000 hab.) | Taux de positivité (%) |
|----------------------------|---|---------------------------|
| Auvergne Rhône-Alpes | 840 | 28,5 |
| Bourgogne Franche-Comté | 578,9 | 22,4 |
| Bretagne | 214,4 | 12,4 |
| Centre-Val de Loire | 345,4 | 16,9 |
| Corse | 289,5 | 11,1 |
| Grand Est | 425,7 | 17 |
| Hauts-de-France | 507,8 | 18,9 |
| Île-de-France | 357,3 | 21,1 |
| Normandie | 316,6 | 16,7 |
| Nouvelle-Aquitaine | 281 | 14,4 |
| Occitanie | 365,9 | 17,8 |
| Pays de la Loire | 322,9 | 15,8 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 476,6 | 19,7 |

Source : Santé Publique France, GEODES

Au pic de la deuxième « vague » de l'épidémie
(semaine du 2 au 8 novembre 2020)

281 cas positifs pour 100 000 habitants (427,6 à l'échelle nationale)
14,4 % de tests positifs (19,9 % à l'échelle nationale).

Après le pic atteint début novembre, la circulation virale a nettement ralenti, en Nouvelle-Aquitaine comme dans le reste du pays. Avec un taux d'incidence, fin novembre, de 81,5 cas positifs pour 100 000 habitants, la région se situe en dessous de la moyenne nationale (98 cas pour 100 000 habitants). La moitié Est du pays reste davantage affectée, en particulier les régions Auvergne-Rhône-Alpes (180,3 cas pour 100 000 habitants) et Bourgogne-Franche-Comté (179,6 cas pour 100 000 habitants).

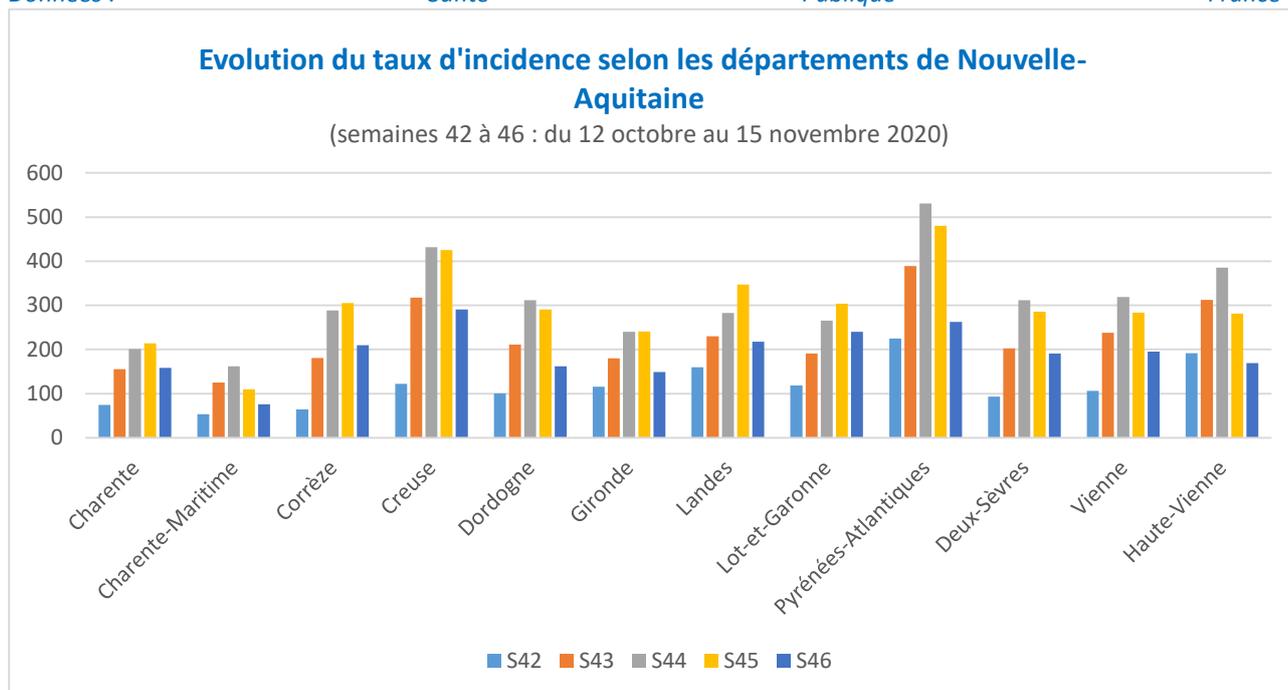
6.1.2 Une reprise épidémique différenciée selon les territoires

Un taux d'incidence variant dans un rapport de 1 à 4 selon les départements de Nouvelle-Aquitaine.

Tous les départements n'ont pas été affectés dans la même temporalité par la reprise de l'épidémie : la Gironde se distingue notamment par un retour actif de l'épidémie dès la fin de l'été, alors que l'intensification de la circulation virale est particulièrement perceptible, dans le reste de la région, début octobre. C'est en Charente-Maritime qu'elle aura été la plus tardive. Suite au reconfinement généralisé, le pic épidémique a été atteint pour l'ensemble des départements de Nouvelle-Aquitaine autour de la même période, au début du mois de novembre. Depuis, la circulation du virus a ralenti dans les douze départements, avec une réduction sensible, qui reste à confirmer dans les prochaines semaines, des taux d'incidence observés.

Par ailleurs, l'épidémie n'a pas affecté les territoires de Nouvelle-Aquitaine avec la même intensité. Si la circulation du virus a été active sur l'ensemble de la région, elle s'est révélée hétérogène d'un département, et même d'un territoire à l'autre. Sur la semaine du 2 au 8 novembre, le taux d'incidence variait ainsi dans un rapport de un à quatre selon les départements. Les Pyrénées-Atlantiques (479,8 cas pour 100 000 habitants) et la Creuse (424,9) étaient les plus touchés sur cette période ; si la circulation du virus s'y est intensifiée, la Charente-Maritime était à l'inverse la moins affectée, avec 110,2 cas pour 100 000 habitants¹³⁸.

¹³⁸ Ces données doivent être interprétées avec précaution. Pour reprendre l'exemple de la Charente-Maritime, l'activité de test est, dans ce département, sensiblement inférieure à la moyenne régionale, ce qui peut conduire à minorer le taux d'incidence ; pour autant, confirmant une situation moins défavorable que la moyenne, le taux de positivité des tests (8,4 %) y est le plus faible de la région (moyenne régionale : 14,4 %).



Depuis le pic épidémique atteint début novembre, la circulation du virus a ralenti sur l'ensemble du territoire régional. Fin novembre, le taux d'incidence variait de 38,2 cas pour 100 000 habitants en Charente-Maritime, toujours relativement épargnée, à 133,2 cas pour 100 000 habitants dans les Pyrénées-Atlantiques. Ces derniers, avec les Landes, le Lot-et-Garonne et, dans une moindre mesure la Haute-Vienne, sont les départements qui présentent, à cette date, les taux d'incidence les plus élevés de Nouvelle-Aquitaine.

6.1.3 Une diffusion de l'épidémie qui interroge

A l'échelle nationale comme régionale, on constate que les territoires ne sont pas égaux face à la Covid-19. Différents facteurs, souvent interdépendants, sont mis en avant pour expliquer, au moins en partie, les dynamiques de diffusion de l'épidémie. Parmi eux :

- **Des facteurs démographiques** : parmi les différentes caractéristiques des territoires susceptibles d'expliquer la progression de l'épidémie, la densité de population est souvent mise en avant. Une densité de population élevée, et donc l'accroissement de la promiscuité inter humaine, pourrait en effet être de nature à favoriser la propagation du virus. Les premiers travaux menés ne permettent pas de conclure définitivement, même si l'INSEE a mis en évidence une surmortalité entre le début du mois de mars et la mi-avril 2020, avec une hausse des décès plus forte dans les communes densément peuplées.

La situation observée lors de la deuxième vague de l'épidémie conduit toutefois à s'interroger sur le rôle réel de la densité de population dans la circulation du virus. A l'échelle nationale, la reprise de l'épidémie s'est certes plus particulièrement concentrée dans les départements urbains, avec toutefois des différences importantes entre métropoles. L'épidémie s'est ensuite diffusée aux territoires moins denses, qui n'ont pas depuis été épargnés par la progression de l'épidémie. Certains d'entre eux ont même fait partie des territoires les plus impactés. Archétype du département rural, sans ville importante, peu densément peuplé, la Creuse était ainsi, début novembre, l'un des départements de Nouvelle-Aquitaine le plus touchés par la Covid-19.

- **Des facteurs liés aux échanges (de populations, économiques...)** : l'intensité des interactions d'un territoire avec d'autres espaces proches ou plus éloignés, pourrait également participer à la circulation plus ou moins marquée du virus. La présence de grandes infrastructures de transport, ou encore de certaines activités économiques, susceptibles de favoriser le brassage de la population, pourrait ainsi être un élément explicatif.

- *Des facteurs socio-économiques* : les inégalités territoriales rejoignent ici les inégalités sociales. La crise a en effet montré que la Covid-19 frappe plus particulièrement les plus démunis : la concentration de populations concernées par de mauvaises conditions de logement, contraintes de maintenir une activité professionnelle sur site ou d'emprunter les transports collectifs, ou encore souffrant de facteurs de risques (comorbidités) a pu participer à la surmortalité observée dans certains territoires, en particulier dans les communes les plus modestes¹³⁹.

Le rôle de ces différents facteurs dans la diffusion de l'épidémie mériterait d'être analysé en détail par les épidémiologistes, afin de déterminer la part qu'ils tiennent dans la diffusion et les effets très variables de l'épidémie dans les territoires. C'est en identifiant les facteurs de vulnérabilité de nos territoires qu'il sera possible de mieux se prémunir et faire face à de futures épidémies.

6.2 Des impacts économiques et sociaux différenciés selon les territoires

La crise sanitaire devrait se traduire par des impacts économiques dont l'intensité sera contrastée selon les territoires. Dans un billet publié en juin 2020, France Stratégie soulignait déjà que, « *du fait de leur spécialisation économique, toutes les zones d'emploi ne sont pas exposées de la même manière aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Certains territoires ont été affectés plus fortement que d'autres par la mesure de confinement, en raison par exemple d'un poids élevé de l'économie présente (notamment le commerce, l'hébergement et la restauration) ou d'un poids faible d'activités considérées dans la crise comme prioritaires. D'autres territoires pourront par la suite être plus dépendants de la dynamique de reprise économique au niveau mondial du fait d'une spécialisation dans des secteurs exposés au commerce international* »¹⁴⁰.

A l'échelle régionale, la DATAR du Conseil régional a engagé des travaux afin de mesurer l'impact de la crise dans les territoires néo-aquitains. L'analyse part de l'impact de la crise sur les différents moteurs de développement, et de la part qu'ils représentent dans chaque territoire. Ainsi, les territoires qui tirent plutôt leurs revenus de l'activité productive exportatrice seront particulièrement affectés par la crise, tout comme ceux qui sont dépendants du tourisme. A l'inverse, les territoires dotés d'une plus grande part d'emplois publics, ou dont les revenus proviennent plus largement qu'ailleurs des transferts sociaux, devraient être moins exposés.

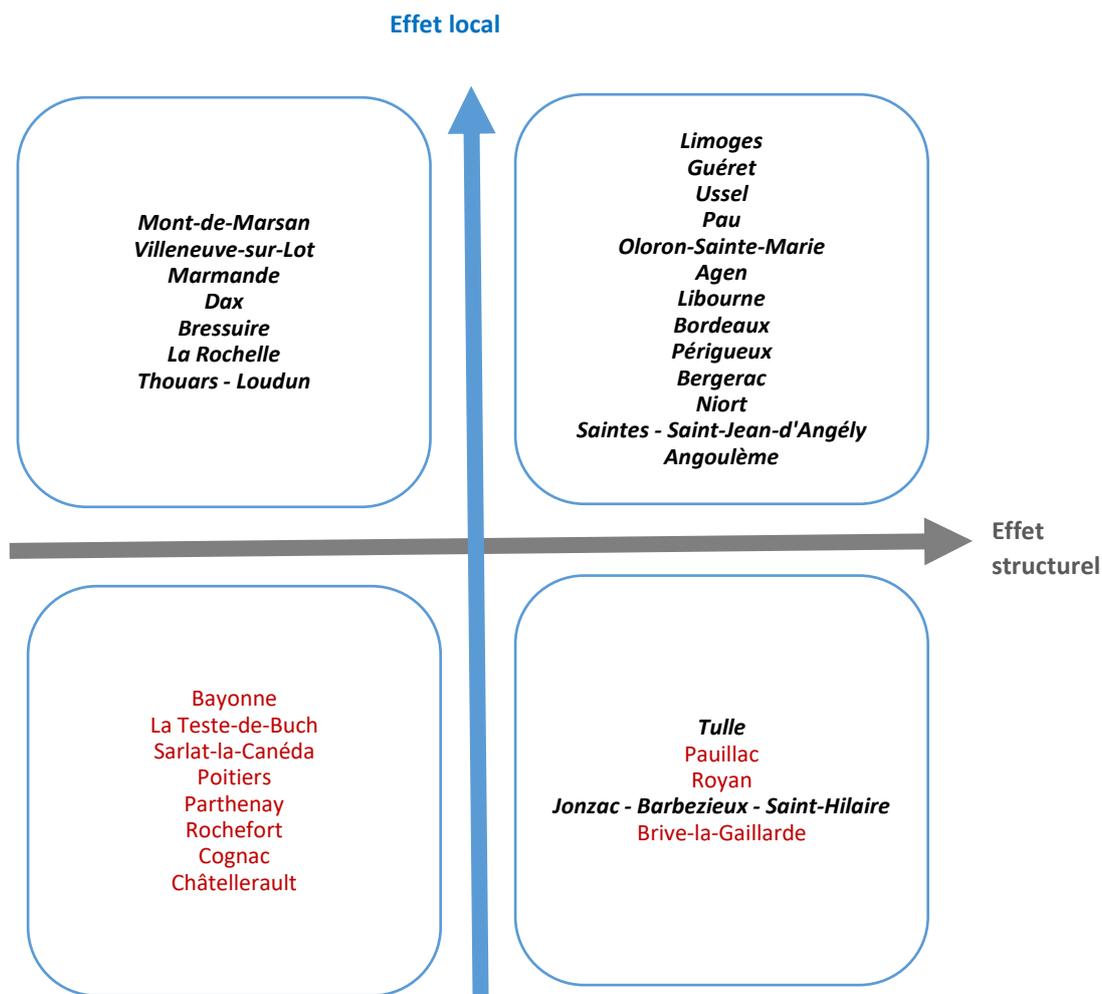
La contraction de l'activité économique se traduit par une dégradation de l'emploi auquel n'échappe aucun territoire de Nouvelle-Aquitaine. Tous ne sont toutefois pas affectés avec la même intensité : les deux tiers des zones d'emploi de la région sont moins impactés par la crise que la moyenne nationale. La dégradation de l'emploi local résulte de la combinaison, dans chaque territoire, de deux effets :

- **un effet structurel**, lié à la spécialisation économique des territoires ;
- **un effet résiduel**, qualifié également d'effet local, qui correspond à l'impact qui n'est pas expliqué par la spécialisation économique du territoire. Cet effet local tient à une multitude de facteurs, qui ne peuvent être identifiés sans une analyse plus qualitative. Pourraient ainsi jouer un rôle positif la présence sur le territoire d'entreprises plus innovantes, la meilleure qualité de la gouvernance locale et des relations entre acteurs publics et privés ou encore la bonne connexion avec les territoires environnants.

¹³⁹ Cf. notamment l'étude de la DREES, *Les inégalités sociales face à l'épidémie de COVID-19*, juillet 2020.

¹⁴⁰ France Stratégie, *Vulnérabilité économique des zones d'emploi face à la crise*, juin 2020.

Effets structurels et effets locaux dans les zones d'emploi de Nouvelle-Aquitaine



Grille de lecture

Les zones d'emploi de Nouvelle-Aquitaine sont réparties en quatre groupes, selon l'effet structurel (positif ou négatif) que la crise a sur elle du fait de leur spécialisation économique, et selon l'effet local (positif ou négatif), lié à d'autres facteurs. La combinaison de ces deux effets fait apparaître :

- en noir, des zones d'emploi qui résistent mieux que la moyenne nationale (taux de croissance de l'emploi local > taux de croissance nationale) ;
- en rouge, des zones d'emploi en situation plus défavorable que la moyenne nationale (taux de croissance de l'emploi local < taux de croissance nationale).

Source : Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Ces deux effets, structurants et locaux, se combinent différemment selon les territoires. Ainsi, dans certains territoires, un effet local positif peut venir compenser un effet structurel négatif, ou inversement ; c'est par exemple le cas des zones d'emploi de Dax, Marmande ou La Rochelle, où l'effet local positif contrebalance l'effet structurel négatif : ces territoires résistent mieux que la moyenne nationale. Dans d'autres territoires, effets structurant et local cumulent leurs effets, que ce soit positivement (par exemple à Limoges, Bordeaux, Niort...) ou négativement (Bayonne, Poitiers, Rochefort...).

Cet effet local apparaît bien souvent déterminant : sept zones d'emploi sont dans une situation moins défavorable que la moyenne nationale du fait de l'effet local, alors même qu'elles présentent un effet structurel négatif. En revanche, seules deux zones d'emploi présentant un effet local négatif le sont malgré un effet structurel positif.

6.3 Des mobilités transformées

6.3.1 Un coup d'arrêt aux déplacements lors du premier confinement

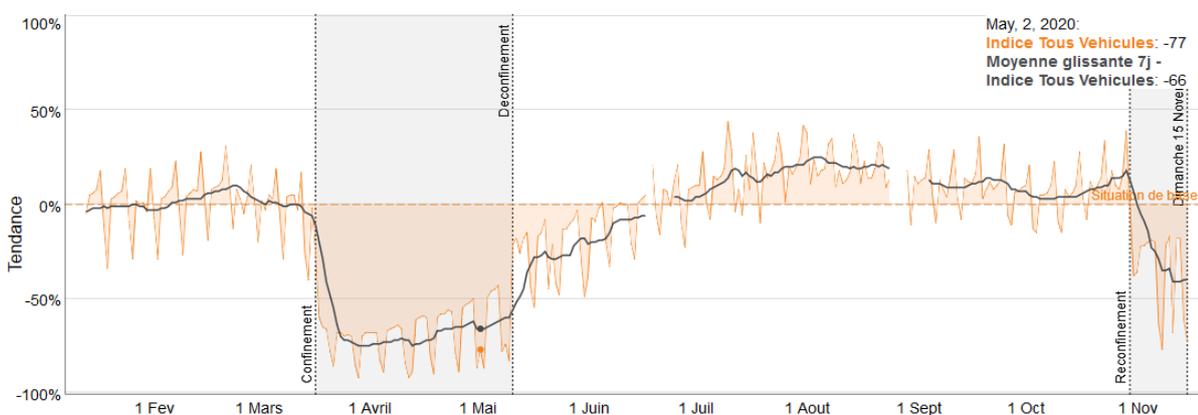
Données et chiffres-clés

- - 75 % de trafic routier la première semaine du confinement
- - 56 % du trafic routier de marchandises
- 7 % des TGV, 30 % des TER
- 22 % des cars interurbains de Nouvelle-Aquitaine
- - 95 % de fréquentation des réseaux de transport

La crise sanitaire a occasionné, avec le premier confinement, une restriction très forte des libertés de déplacement. A l'échelle nationale, le confinement aurait globalement réduit de 65 % la mobilité de la population, avec une diminution des déplacements encore plus marquée dans les territoires où l'épidémie était la plus forte¹⁴¹.

Selon les données du CEREMA¹⁴², le trafic routier a diminué de 75 % dès la première semaine complète du confinement, avant de repartir progressivement à la hausse, pour atteindre une baisse de - 55 % la semaine précédant le déconfinement. Il faudra attendre la mi-juin pour le voir revenir à son niveau d'avant crise. Le trafic routier a continué de progresser tout au long de l'été, pour dépasser, début août, de 25 % le trafic habituellement enregistré à cette période. La première quinzaine de septembre, il était encore supérieur d'environ 10 % au trafic d'avant-crise. L'évolution du trafic routier en Nouvelle-Aquitaine suit les mêmes courbes.

Evolution du trafic routier depuis le 1^{er} janvier 2020



Source : CEREMA, <https://dataviz.cerema.fr/trafic-routier>

L'impact du confinement a été brutal dans les transports publics. Selon le Groupement des Autorités Responsables des Transports, la plupart des réseaux de transport ont réduit leur offre à environ 30 % de leur capacité nominale. Afin de s'adapter aux fortes restrictions de déplacement, la SNCF a de son côté réduit son plan de transport à 7 % de l'offre TGV et 30 % de l'offre TER. En Nouvelle-Aquitaine, au plus fort de la crise, la moitié des lignes TER sont restées ouvertes, avec au minimum deux allers-retours par jour ; les autres lignes ont été partiellement ou totalement fermées. Les cars interurbains ont continué de circuler, avec un plan de transport en forte baisse (22 % de réalisation). Durant cette période, la fréquentation a été extrêmement faible : elle aurait diminué de 95 % dans les réseaux de transport de province, selon l'Union des Transports Publics et Ferroviaires. Au déconfinement, le trafic a repris progressivement. Si l'offre a été rétablie en quelques semaines, la remontée de la fréquentation est plus lente, et n'a toujours pas retrouvé les niveaux habituels. Elle s'établissait, en septembre, aux environs de 80 %.

¹⁴¹ INSERM, Sorbonne Université, Institut Pierre Louis d'épidémiologie et de santé publique, *Population mobility reductions during COVID-19 epidemic in France under lockdown*, mai 2020.

¹⁴² CEREMA, Indicateurs de transport routier en France, <https://dataviz.cerema.fr/trafic-routier>

La crise a enfin favorisé le développement des mobilités douces. La pratique du vélo, apparue comme une solution sûre de déplacement face au risque sanitaire, a nettement progressé en France. A la sortie du confinement, selon *Vélo et Territoires*, « *la fréquentation cyclable en France s'envole. Les compteurs répartis sur le territoire national ont enregistré sur cette première semaine 44 % de passages de vélos de plus qu'avant le confinement (...). Comparée à la même semaine en 2019, la fréquentation cyclable progresse de 11* »¹⁴³. A l'échelle nationale, la hausse serait même plus importante dans les territoires périurbains et ruraux qu'en ville, où circule déjà un nombre plus élevé de cyclistes. A Bordeaux, le trafic vélo a progressé, en juin 2020, de 15 % par rapport à l'année précédente¹⁴⁴. Afin d'accompagner le développement de la pratique cycliste, de nombreuses villes ont créé des aménagements provisoires, sous forme par exemple de pistes cyclables temporaires.

A un niveau moindre que le transport de voyageurs, le transport de marchandises a lui aussi subi un très net ralentissement de son activité, du fait de l'arrêt de la plupart de ses secteurs économiques clients. Selon les indicateurs du CEREMA, le trafic poids lourds a diminué jusqu'à 56 % à la mi-avril, pour remonter ensuite progressivement et retrouver, lors du déconfinement complet, son niveau habituel.

Le recul très marqué de la mobilité durant le printemps 2020 a eu des conséquences positives d'un point de vue environnemental, en termes notamment d'émission de gaz à effet de serre, de qualité de l'air, ou de nuisances sonores.

6.3.2 Un ralentissement moins marqué des déplacements pendant le reconfinement

Moins strict qu'au printemps, le reconfinement de la population à l'automne 2020 s'est traduit par un ralentissement des déplacements moins marqué. Alors qu'il avait chuté d'environ 75 %, le trafic routier aurait diminué, selon les données du CEREMA, d'environ 40 % à la mi-novembre. L'activité économique étant moins contrainte que lors du premier confinement, le trafic des poids lourds semble se maintenir à l'automne. A la mi-novembre, il accusait d'une baisse d'environ 10 %, soit quatre fois moins qu'au printemps.

Dans les transports publics, la fréquentation ne s'est pas effondrée comme au printemps. Dans les TER de Nouvelle-Aquitaine, elle accuse une baisse d'environ 50 % la première semaine du reconfinement. Les transports urbains connaissent un recul comparable. Après une première phase d'observation des niveaux de fréquentations, des adaptations de l'offre de transport ont été annoncées, moins fortes qu'au printemps. A titre d'exemple, la circulation des TER sera assurée à hauteur de 80% en Nouvelle-Aquitaine, contre 30 % en mars. L'offre reste relativement importante, notamment aux heures de pointe, pour répondre aux déplacements domicile-travail et domicile-études ; logiquement, les adaptations se concentrent plutôt sur les horaires de soirée ou de week-end, plus fortement impactés par les restrictions de circulation. Dans le même sens, l'offre TGV, dépendante de la clientèle de loisirs et d'affaires, a été réduite de 70 %.

6.3.3 Un modèle économique fragilisé

Le confinement, en particulier celui du printemps 2020, a fragilisé le modèle économique des transports publics, confrontés à un effet ciseau :

- une baisse des recettes : en plus de la chute des recettes commerciales liée à la baisse du trafic, la diminution de l'activité des entreprises impacte les montants de Versement Mobilité perçus par les Autorités organisatrices ;
- une augmentation des dépenses, liée notamment aux opérations d'aménagement et de désinfection des véhicules.

L'impact exact de la crise sur les transports publics ne sera pas connu, pour 2020, avant plusieurs mois ; en octobre, le GART l'estimait à environ 4 milliards d'euros. L'économie du transport public conventionné se trouve ainsi durablement bouleversée, les prévisions ne faisant pas état d'un retour de la fréquentation à la normale avant au moins deux ans ; s'agissant des recettes fiscales, elles sont conditionnées à la reprise économique, elle-même dépendante de l'évolution de la situation sanitaire.

¹⁴³ Vélo et Territoires, *Fréquentation vélo et déconfinement*, bulletin n°11, 20 mai 2020.

¹⁴⁴ Source : Ville de Bordeaux.

De son côté, la SNCF est fortement impactée, avec une perte enregistrée au premier semestre 2020 de 2,4 milliards d'euros, liée pour partie à la crise sanitaire : SNCF Voyageurs, qui comprend notamment les TGV, Intercités, TER et Transiliens, subit un recul de 37 % de son chiffre d'affaires. Si l'été 2020 a été « moins pire » que prévu, la reprise de l'épidémie pourrait peser fortement sur les déplacements de loisirs et professionnels.

Les entreprises de transport privé subissent elles aussi de plein fouet les conséquences de la crise, avec des pertes importantes de chiffres d'affaires et, en conséquence, des craintes pour l'emploi et leur survie. C'est par exemple le cas du transport routier de marchandises. Selon l'enquête de la Fédération Nationale du Transport Routier (FNTR), 84 % des entreprises se trouvaient, en avril, en arrêt total ou partiel de leur activité, hors entreprises transportant des produits alimentaires. Les entreprises estiment à 48 % la baisse de leur chiffre d'affaires. La crise a touché toutefois de manière hétérogène les transporteurs routiers, certains types de transport étant sous tension (alimentaire, produits de première nécessité), alors que d'autres étaient pratiquement à l'arrêt (transport lié à l'automobile, déménagement, par exemple).

Les autocaristes dont l'activité dépend du tourisme ont également été fortement impactés. Selon une enquête de la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) réalisée début septembre, la perte de chiffres d'affaires sur les activités touristiques depuis le début de la crise est de 73 % ; 85 % des entreprises n'envisagent pas de reprise d'activité avant mi-2021, voire fin 2021.

Enfin, le secteur du transport aérien pourrait être l'un des plus fortement et durablement affectés par la crise. Au plus fort de la crise, la quasi-totalité de la flotte a été clouée au sol. La reprise reste faible, dans un contexte de reprise épidémique. Selon les dernières prévisions de l'Association Internationale du Transport Aérien, le trafic aérien devrait reculer de 66 % en 2020.

6.4 Les territoires face à la crise : de la relance à la résilience

6.4.1 Faire face à la crise

a) Réaffirmer le rôle des territoires dans la gestion de la crise

Se reporter à la dimension 1, où des propositions sont formulées à court terme, afin :

- de clarifier les compétences et de territorialiser les mesures liées à la crise ;
- de faire des territoires les cadres et les moteurs de la relance.

A plus long terme, c'est l'ensemble de la gouvernance des territoires qu'il convient de repenser.

b) Mieux vivre dans les territoires en temps d'épidémie

Le confinement et, de manière générale, les mesures prises pour limiter la diffusion de l'épidémie, mettent fortement à l'épreuve les conditions de vie de nombreux français. Si un certain nombre de mutations, en matière d'urbanisme ou d'aménagement du territoire notamment, s'inscrivent nécessairement dans le temps long, diverses actions pourraient, à court terme, faciliter la vie dans les territoires en période d'épidémie.

Propositions d'actions

- Garantir les mobilités pour les besoins du quotidien :
 - maintenir l'offre de transport collectif pour répondre aux besoins de la population ;
 - redonner confiance et envie aux usagers de reprendre les transports collectifs : sécurité sanitaire, tarification attractive le temps de la crise... ;
 - proposer des solutions de « mobilité de crise », au profit notamment des personnes ne disposant pas de solution de déplacement (transport social, transport à la demande...) ;
 - faciliter les mobilités douces, à travers par exemple des aménagements transitoires de voirie ;
 - rétablir l'équilibre économique des transports publics, fragilisé par la crise.

...

- **Organiser la vie dans les territoires moins denses, exposés à l'éloignement de commerces et services, à l'isolement** : soutenir et développer les initiatives de solidarité pour maintenir le lien social, répondre aux besoins de première nécessité...
- **Maintenir l'accès aux espaces verts.**
- Promouvoir des outils et conseils pour mieux vivre dans son logement en période de crise.

6.4.2 Construire dès à présent les territoires de demain

a) *Inscrire la résilience au cœur du projet territorial*

Systémique, la crise rappelle la nécessité d'un changement profond de nos modèles de développement. Le Conseil régional en a posé les bases dans son SRADDET et Néo Terra. Les territoires doivent être, à leur échelle, des moteurs des transitions à engager. L'enjeu est de repenser les projets de territoire, pour passer d'un modèle de développement fondé sur la croissance et l'attractivité, à un modèle de recherche de résilience et de sobriété. L'objectif est de se préparer, s'adapter, se transformer, pour mieux faire face aux perturbations ponctuelles (crise sanitaire par exemple) et aux évolutions de long terme (changement climatique, effondrement de la biodiversité...).

Pistes de réflexion

- **Repenser les projets de territoire autour d'un objectif global de résilience et de sobriété, en s'appuyant sur un ensemble de leviers** :
 - penser le territoire dans sa globalité, à travers une approche systémique ;
 - construire une approche collective de la résilience, mobiliser l'ensemble des acteurs ;
 - identifier et réduire les vulnérabilités du territoire, avec comme premier objectif de garantir les besoins vitaux ou essentiels : réseaux essentiels (électricité, eau potable...), alimentation, santé, numérique, mobilité, éducation, accès aux droits ;
 - s'appuyer sur les spécificités territoriales, par exemple en mobilisant les ressources locales comme la culture et le patrimoine, l'agriculture...
- Au niveau national, impulser les transitions nécessaires par une inflexion marquée de la législation.

Propositions d'actions

- **A l'échelle régionale, susciter et accompagner les démarches de résilience des territoires, en s'appuyant sur** :
 - les contrats de territoire, dont la prochaine génération est attendue sur sa capacité à accélérer les transitions ;
 - la réorientation progressive des aides régionales au profit de projets résilients ;
 - une offre renforcée d'ingénierie, à la fois spécifique (projet « résilience ») et pluri-compétences ;
 - une démarche volontariste de sensibilisation des acteurs des territoires, mais aussi, plus généralement, de l'ensemble de la population.

b) *Habiter et vivre autrement le territoire*

✓ **Penser l'aménagement du territoire de demain**

Par son impact sur la vie quotidienne, la crise sanitaire révèle les fragilités de la ville, et notamment des grands pôles urbains où promiscuité et logements exigus ont rendu le confinement plus difficilement supportable ; elle met tout autant en évidence les vulnérabilités de certains espaces ruraux, éloignés des commerces et services ou dépourvus de (bonne) connexion internet. L'explosion des usages du numérique, ainsi que le développement du télétravail s'il s'inscrit dans la durée, pourraient aussi conduire à un mouvement au bénéfice des grandes périphéries urbaines ou des villes petites et moyennes.

La crise invite ainsi à réinterroger notre manière de penser et d'aménager notre territoire, en redéfinissant les espaces de vie et les relations entre les centres, les périphéries et les espaces plus éloignés autour d'un objectif : le rééquilibrage territorial.

Pistes de réflexion

- **Penser et organiser l'aménagement du territoire non pas en termes d'opposition mais** de complémentarité entre territoires.
- **Créer les conditions d'un développement équilibré et durable des territoires : promouvoir un développement s'appuyant sur un réseau de villes moyennes et de pôles** structurants intermédiaires.
- Renforcer la cohésion et la solidarité des territoires :
 - impulser et accompagner les dynamiques territoriales ;
 - garantir un accès réel aux services publics et soutenir le tissu associatif et la vie sociale pour favoriser le maintien et le bien vivre des populations sur les territoires ;
 - organiser une desserte efficace des territoires.

✓ **Achever la couverture numérique du territoire**

Ce « rééquilibrage territorial ne sera toutefois possible que si ces territoires sont bien reliés par les transports et bénéficient de réseaux numériques performants. A ce titre, l'aménagement numérique du territoire doit être une priorité, tant du côté des infrastructures que des usages.

Propositions d'actions

- Finaliser la couverture numérique du territoire, en priorisant la résorption des zones blanches, afin que tous puissent bénéficier des potentialités de développement offertes par le numérique.
- Achever le maillage du territoire par un réseau de tiers lieux multi usages, répondant aux besoins des professionnels (télétravail par exemple) et des territoires (accès aux **droits, formation, inclusion numérique...), de création de lien social...**
- Encourager l'**implantation sur le territoire régional de datacenters ouverts à différents usages** afin de répondre aux enjeux énergétiques, de sécurisation et de maîtrise des données.
- **Constituer et mobiliser un réseau d'acteurs locaux pour accompagner, à l'échelle des territoires, l'appropriation et l'utilisation des ressources numériques (démarches administratives, télétravail...).**
- Rechercher la sobriété numérique, tant du côté de la conception des infrastructures, réseaux ou services que du côté des usages et pratiques du numérique.
- **Engager un débat sur l'utilité sociale des nouvelles technologies.**

✓ **Penser un urbanisme résilient**

L'ambition générale de résilience des territoires doit être plus particulièrement déclinée autour des enjeux d'urbanisme, d'habitat et de foncier, mise à l'épreuve avec les confinements. L'objectif est double : repenser la ville, nos cadres de vie pour mieux faire face aux crises à venir, tout en préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers, dont les services écosystémiques conditionnent notre avenir.

Pistes de réflexion

- Repenser la ville pour mieux faire face aux crises à venir :
 - améliorer la qualité de l'habitat (cf. propositions développées à la dimension 3) ;
 - renforcer et valoriser la place des espaces verts et de la nature en ville, enjeux de qualité de vie et d'adaptation au changement climatique (îlots de fraîcheur par exemple)
 - inscrire les mobilités dans les démarches de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, en améliorant notamment les conditions de déplacement à pied ;
 - travailler sur la sociabilité et le tissu associatif : développer, par exemple, les lieux de partage et d'échanges (jardins partagés, maisons de quartier...) ;
 - renforcer l'intégration des risques, notamment sanitaires, à l'urbanisme.
- Réaffirmer l'ambition de sobriété foncière :
 - ne pas revenir, du fait d'éventuelles nouvelles aspirations en matière de logement, sur l'exigence de gestion économe de l'espace ;
 - développer des formes urbaines plus économes en espace, tout en travaillant à l'acceptabilité de la densification :
 - proposer des formes urbaines et des logements de qualité et agréables à vivre ;
 - mettre en avant, dans l'habitat et l'espace public, le « vivre ensemble » ;
 - adapter les leviers de la densification selon les espaces (urbains, périurbains, ruraux...) ;
 - s'appuyer sur les démarches de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs pour faire revenir les habitants dans les centralités. L'amélioration de l'habitat doit être au cœur de la démarche, par la qualité de la réhabilitation du bâti, le logement participatif.

c) Accélérer la transition vers les mobilités durables

Le confinement a confirmé la pertinence des préconisations visant à inscrire le secteur des transports et mobilités dans une perspective de transition énergétique et écologique. Il a démontré que ce secteur est un levier majeur pour réduire l'impact des activités humaines sur le climat et la qualité de l'air, en France comme en Nouvelle-Aquitaine. La crise a également mis en évidence les difficultés de déplacement rencontrées par une partie de la population, ne disposant pas de solution de mobilité. La crise apparaît donc comme une occasion de repenser la mobilité en l'inscrivant dans une trajectoire soutenable. Face aux enjeux environnementaux, énergétiques mais aussi sociaux, il est indispensable d'accélérer les transitions vers une mobilité durable et résiliente. Ce n'est pas dans une solution unique, mais bien par la combinaison de différents leviers, articulant sobriété et innovations technologiques, que nous pourrions y parvenir.

✓ La sobriété dans les déplacements

La première priorité est de limiter les besoins de mobilité, et en particulier les déplacements du quotidien : la meilleure mobilité, la moins coûteuse, la moins polluante, est celle que l'on ne fait pas.

Pistes de réflexion

- Réduire durablement les **besoins de mobilité du quotidien par l'aménagement du territoire** :
 - en articulant mieux logements et emplois : privilégier la mixité des espaces plutôt que leur spécialisation, génératrice de déplacements ;
 - en maîtrisant drastiquement l'étalement urbain, qui favorise l'usage du véhicule individuel et allonge les déplacements.
- Développer le télétravail afin de limiter les déplacements pendulaires, en particulier en période de pointe, tout en restant attentif à ses effets ambivalents sur les mobilités (risque **d'effets rebond**¹⁴⁵). **Il ne s'agit toutefois que d'un levier à la marge, susceptible de ne produire qu'un impact relativement limité sur les mobilités globales et donc sur les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre.**

...

¹⁴⁵ Sur cette question, se reporter plus largement au rapport de saisine du CESER sur « Nouvelle-Aquitaine : quel télétravail pour quelle société ? », présenté lors de la séance plénière des 14 et 15 décembre 2020.

- Sensibiliser, éduquer à la sobriété : **travailler sur l'éducation dès le plus jeune âge, mener des campagnes d'information et de sensibilisation pour inviter à réfléchir au changement de comportement de mobilité.**

✓ La sobriété dans les modes de déplacements

Si certains besoins de déplacement peuvent être réduits, notamment par un aménagement du territoire pensé dans ce sens, la capacité de chacun de pouvoir se déplacer au quotidien doit être garantie. Il en va de la qualité de vie des habitants, ainsi que, plus généralement, de la vie économique et sociale des territoires. Tout l'enjeu est d'orienter ces mobilités des modes les moins vertueux vers les modes qui le sont davantage. Dans cette perspective, priorité doit être donnée aux transports collectifs et aux modes doux, afin d'offrir une alternative au véhicule individuel.

Propositions d'actions

- Prioriser les investissements en faveur des transports publics (urbains, interurbains routiers et ferroviaires) et des mobilités douces, au détriment des modes les plus polluants (aérien, route).
- Proposer une offre de transports publics de qualité, adaptée aux besoins des territoires, par :
 - la modernisation et le développement du réseau ferroviaire, avec en priorité la pérennisation des infrastructures existantes, souvent dégradées ; parallèlement, envisager **la réutilisation d'emprises ferroviaires délaissées pour y développer des transports collectifs**, après examen des situations locales au cas par cas, en veillant autant que possible à la réversibilité et la continuité de la ligne (**pas de bâti sur l'emprise ferroviaire qui doit rester dans le domaine public**) ;
 - **le développement et l'amélioration de l'offre, pour proposer des liaisons régulières et des temps de parcours attractifs et garantis ;**
 - la mise en place de solutions complètes de mobilité, du premier au dernier kilomètre, en **développant l'intermodalité (pôles d'échanges, billettique et tarifications intermodales...) et la complémentarité de l'ensemble des modes de transport.**
- Assurer un financement pérenne des transports publics, à la hauteur des ambitions, par **l'attribution d'une fiscalité dédiée responsabilisante avec un « mécanisme transparent »**.
- **Encourager l'innovation, le développement des « nouvelles » formes de mobilité (covoiturage, autopartage, lignes éphémères...), en particulier** dans les zones peu denses pour les mobilités du quotidien ; dans la même perspective, encourager et soutenir le transport social, les initiatives de solidarité pour la mobilité des personnes sans solution de déplacement.
- Augmenter le taux de remplissage des voitures, en développant en particulier le covoiturage.
- Développer les mobilités douces : de la même façon que le vélo, la marche à pied doit être considérée, dans les plans de mobilité, comme un mode de transport à part entière, à valoriser en complémentarité des autres modes (intermodalité). Cela suppose notamment des aménagements urbains, pour proposer des itinéraires cyclables (pistes cyclables) ou piétons (trottoirs, bas-côtés...) **identifiés, faciles d'accès et sécurisés.** Parmi les autres leviers à mobiliser : la coordination de toutes les collectivités compétentes ou la complémentarité entre usages touristiques et usages quotidiens.

✓ Impulser le changement de comportement des usagers

Parallèlement au développement d'une alternative attractive à l'autosolisme, une politique volontariste est nécessaire pour impulser les changements attendus dans les comportements de mobilité.

Propositions d'actions

- Valoriser et promouvoir, par des actions de communication dès le plus jeune âge, **l'usage des transports publics (lien social, intérêt écologique...)**.
- Valoriser le forfait mobilité durable pour favoriser le recours aux modes doux dans les déplacements domicile-travail ; parallèlement, réviser le barème fiscal kilométrique, utilisé pour le remboursement (facultatif) des frais de déplacement domicile-travail, **pour favoriser l'usage de véhicules de plus faible puissance.**
- **Récompenser, par la création de « cagnottes mobilité », l'utilisation des transports collectifs, publics ou privés, l'usage du covoiturage.**
- Rouvrir le débat sur les incitations fiscales pour, en particulier, instaurer une « taxe carbone » pesant sur les modes de transport fortement émetteurs de gaz à effet de serre (**transport aérien, routier**). **L'objectif d'une telle taxe serait de donner un signal-prix pour orienter le comportement de mobilité des usagers vers les modes plus vertueux ; les recettes pourraient être utilisées pour développer les transports publics, les mobilités douces. Il conviendra toutefois d'être attentif à ce que cette taxe soit la plus juste possible, afin de ne pas renforcer les inégalités sociales et fragiliser les populations les plus démunies.**

✓ La sobriété par l'innovation technologique

Si elle ne saurait suffire à inscrire le secteur des transports dans les trajectoires de réduction d'émission de gaz à effet de serre, l'amélioration de la performance environnementale des véhicules est un levier qu'il faut continuer à explorer.

Propositions d'actions

- **Soutenir l'innovation pour améliorer la performance environnementale des véhicules et développer des motorisations alternatives.**
- **Dans l'appréciation des technologies à développer, prendre en compte les bilans énergétique et carbone sur l'ensemble de la durée du cycle de vie des véhicules ; l'impact de ces technologies sur la disponibilité en matériaux rares et/ou non recyclables devra faire l'objet d'une grande attention.**

✓ Favoriser le report modal du transport de marchandises

Le transport de marchandises est assuré en France à près de 90 % par la route. S'il présente des avantages incontestables, en termes de flexibilité par exemple, il est porteur de nombreux impacts négatifs. Engager la transition énergétique et écologique incite à remettre en cause ce modèle du « tout routier », au profit notamment du fret ferroviaire, en plein déclin.

Pistes de réflexion

- Affirmer, dans la durée, une volonté politique forte de revitalisation du transport de marchandises par rail, pour :
 - lever les freins techniques au développement du fret ferroviaire (infrastructure dégradée, problèmes de capacité, fiabilité de l'exploitation par les opérateurs...) ;
 - créer les conditions, à terme, d'un modèle économique viable de transport par rail : dans un premier temps, cela peut passer par des leviers fiscaux incitatifs ; parallèlement, une tarification de l'usage des infrastructures routières devrait être envisagée, afin de faire payer au transport routier l'ensemble des coûts d'usage de la route.
- Deux axes de développement pourraient être privilégiés :
 - le ferroutage, avec en particulier une relance de l'autoroute ferroviaire atlantique vers l'Espagne ;
 - la complémentarité ports/rail.



Conclusion générale



À l'heure de ce premier point d'étape, nul ne saurait dire à quelle échéance cette pandémie s'achèvera, même si la perspective prochaine de mise à disposition de vaccins alimente certains espoirs. La portée systémique de cette crise Covid-19 mise en évidence dans ce rapport, à travers ses multiples répercussions et dimensions, oblige à la fois à répondre aux urgences et à engager simultanément une profonde transformation, conçue comme une bifurcation vers un avenir plus souhaitable.

Si la dimension sanitaire de la crise apparaît, dans l'actualité du moment, comme étant la plus directement perceptible pour les populations, l'analyse parallèle de ses causes et de ses conséquences révèle ou accentue des symptômes qui affectent la santé des mécanismes structurant la plupart des sociétés et d'un système vivant commun à tous :

- Santé des écosystèmes, affectés par la perte de biodiversité, en raison du caractère entropique pour ne pas dire prédateur d'un type de développement économique dont les modes de production et de consommation mondialisés conduisent à un inexorable épuisement des ressources et au réchauffement climatique.
- Santé de sociétés, minées par des inégalités déjà profondes aggravées par la crise, par des formes de discriminations systémiques, qui affectent en particulier les plus démunis et toute une partie de la jeunesse, et qui menacent la cohésion sociale et les diverses manières de « savoir vivre ensemble ».
- Santé d'économies territorialisées, sévèrement affaiblies sous l'effet d'une financiarisation accrue, de délocalisations et d'une exacerbation des logiques concurrentielles et « court-termistes » à l'échelle internationale, nationale mais aussi locale.
- Santé de systèmes démocratiques, fragilisés par une perte de confiance des citoyens envers le politique, par un affaiblissement des services publics, par un recul des droits et libertés et par la montée de diverses formes d'autoritarisme d'État.

Face à de tels défis, exacerbés par la crise Covid-19 et par une anxiété croissante qu'elle alimente, les réponses à apporter doivent être nouvelles et ambitieuses. Elles nécessitent un traitement dont l'impulsion relève fondamentalement de la puissance publique et des services publics, pour lesquels il s'agit de garantir et protéger l'intérêt général et l'accès aux biens communs, la santé¹⁴⁶ en étant l'une des composantes.

La responsabilité de tous, des pouvoirs publics jusqu'aux citoyens, est de s'attacher à « prendre soin », pour panser ou réparer les effets de cette crise d'une part et pour penser et assumer la nécessaire bifurcation à opérer d'autre part, dans le respect des droits fondamentaux auxquels, en principe, leur action devrait puiser son inspiration. Sans cela, le risque est grand que la société prenne la direction d'une épreuve plus difficile encore, celle d'un processus destructif irrémédiable c'est-à-dire de dégâts écologiques, économiques, sociaux et politiques devenus incontrôlables.

C'est pourquoi la réparation des dégâts de la crise Covid-19 ne peut être dissociée d'orientations ou d'une projection à plus long terme, qui tire, au fur et à mesure que ses effets se manifestent, tous les enseignements de cette crise et qui s'applique à répondre aux immenses défis écologiques, économiques, sanitaires, sociaux et culturels des temps à venir. Or, ouvrir de nouvelles perspectives collectives pour bifurquer vers un avenir commun plus désirable, plus solidaire et soutenable, impose un vaste travail d'anticipation, d'imagination, de contribution qui relève aussi d'un incommensurable chantier : celui d'un (r)éveil démocratique.

Ce premier défi renvoie à la nécessité de résoudre une crise institutionnelle qui est celle de la relation entretenue entre la puissance publique et les citoyens, entre les pouvoirs centraux et les territoires, entre les autorités publiques et les corps intermédiaires dans toute leur diversité, et qui vise à recréer sinon à rétablir une relation de confiance. En Nouvelle-Aquitaine, la relation privilégiée établie entre le Conseil régional et le CESER d'une part, chacun dans son registre de légitimité et de responsabilité, entre le CESER, les diverses composantes de la société civile organisée et les acteurs des territoires d'autre part, a vocation à pleinement participer de cette ambition démocratique réaffirmée.

Le deuxième défi est d'impulser une nouvelle trajectoire de développement plus vertueuse, dans le sens des objectifs de sobriété, de préservation des écosystèmes et de réduction du réchauffement climatique, d'une réduction des précarités, des injustices sociales et des inégalités, d'une valorisation des économies territoriales, d'une mondialisation basée sur la coopération et la solidarité. En cela, l'ambition « Néo Terra » portée par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine offre une première base. Celle-ci appelle à être enrichie et complétée dans ses dimensions sociales et économiques, pour mieux faire société dans l'esprit de l'ambition déjà exprimée par le CESER sous l'intitulé « Néo Societas ».

¹⁴⁶ Dans sa définition donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé, à savoir « un état de complet bien-être physique, mental et social, et (qui) ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Par ailleurs, si des évolutions dans les comportements (de consommation, de déplacements) ont été perceptibles lors des phases de confinement, dans le sens d'une plus grande sobriété, celles-ci ont vite été contrariées par la tendance d'un retour aux habitudes « d'avant », comme on pouvait le redouter. De même, la plupart des dispositifs de soutien d'urgence et de relance visant à répondre à une situation critique privilégient, tout en soulignant le rôle décisif de la puissance publique dans un tel contexte, le rétablissement à court terme d'un système préexistant sévèrement ébranlé par la crise,.

Ces constats mettent en évidence un troisième défi : celui de surmonter les inévitables résistances et tensions ou contradictions entre la tentation de rétablir le fonctionnement d'un système défaillant, soumis à des urgences à court terme, et la nécessité d'enclencher une bifurcation qui passe par un changement de trajectoire sinon de paradigme de développement à long terme.

Ce défi éclaire la dimension profondément culturelle de la démarche de bifurcation et des transitions à opérer. Or, on ne peut appeler à la nécessité de « transition(s) » ou de « bifurcation » sans convoquer la dimension éminemment culturelle d'une transformation de notre société, mobilisant les arts, les sciences, les savoirs, les médias, la transmission ou l'éducation et la mise en débat, qui renvoie à l'exercice d'une démocratie approfondie s'appuyant sur les droits culturels des personnes.

S'il est vrai que « *nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres mais nous l'empruntons à nos enfants* »¹⁴⁷, l'un des principaux enseignements de cette crise est l'évidence de cette nécessité.

Le *statu quo* n'est pas une option et nous n'avons d'autre choix que celui de bifurquer pour éviter demain la répétition de crises et de risques encore plus graves. Un tel processus doit faire sens à l'échelle régionale et pour la collectivité régionale, mais sa portée et sa concrétisation passent aussi par une mobilisation aux niveaux national et européen.

Pour sa part, avec humilité mais avec toute la conviction collective qui le porte, le CESER entend poursuivre par de prochains travaux sa contribution à cet indispensable travail de réflexion et de construction d'un avenir plus solidaire, plus juste et souhaitable pour la Nouvelle-Aquitaine !

« La difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles, mais d'échapper aux idées anciennes. »

(John Maynard KEYNES, économiste, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936)



¹⁴⁷ Expression attribuée à Antoine de Saint-Exupéry mais qui apparaît bien avant dans plusieurs cultures de transmission orale de peuples autochtones des continents africains et américains.



Annexes



Déclarations des membres et des organisations du CESER

Roland FEREDJ,

Représentant le Comité interprofessionnel du vin de Bordeaux, CIVB (Collège 1)

Cher(e)s collègues,

Tout d'abord, je ne dirai pas si je voterai ce texte car je suis attaché à la confidentialité des votes.

La présentation de Mme Gillon au titre de la Commission 5 et du chapitre 1 lors de cette séance plénière tranche singulièrement avec le ton et la forme de la rédaction du texte qui nous est proposé. Elle a dit en quelques mots ce que nous aurions aimé lire. Elle a fait appel à notre intelligence et c'est ce que nous attendons du CESER. Malheureusement, nous les lecteurs du document sur lequel nous devons voter n'auront pas la chance de bénéficier des propos de Mme Gillon. Elle montre que l'on peut affirmer des convictions fortes sans recourir à la polémique.

En effet le chapitre 1 est essentiellement une prise de position politique inutilement polémique mais parfaitement légitime au demeurant. Chacun a le droit d'exprimer des convictions et de les partager. Il existe pour cela des partis politiques, des syndicats, des médias, des associations...). Mais ce n'est pas ce rôle que doit jouer le CESER et n'a pas sa place dans les publications de notre institution. De ce fait, ce chapitre 1 décrédibilise la publication mais pas les réflexions utiles qui y sont développées.

Par ailleurs et plus gravement encore, le chapitre 1, essentiellement à charge contre le gouvernement me semble refléter dans sa rédaction les dérives observées désormais sur les réseaux sociaux et qui consistent à utiliser tous les moyens pour imposer une opinion.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai demandé, sans succès, un délai pour la relecture du texte complet et un report du vote. Cela n'a pas été possible.

Puis j'ai déposé 7 amendements qui ne visaient pas à changer l'esprit de ce chapitre mais à souligner précisément ces dérives et peut être à vous alerter : une interprétation approximative des règles de droit et des réalités historiques, des supputations gratuites, des jugements péremptoires, des omissions volontaires, une mémoire sélective, des abus de langage, bref un mélange de « pas tout à fait vrai » et « pas tout à fait faux », une frontière poreuse entre arguments et commentaires.

Je suis persuadé qu'au sein de la commission concernée, les débats ont été riches et variés mais ce n'est pas ce que le texte nous dit.

Certes, le bureau réuni hier soir a très honnêtement pris en compte mes critiques et j'en remercie ses membres, mais le texte demeure

Ce manque de rigueur et d'exigence dans l'exposé des faits me paraît constituer un dysfonctionnement de notre institution. Ce n'est pas dramatique, mais cela doit nous inciter à une meilleure vigilance déontologique dès lors que nous sommes dans une instance heureusement pluraliste. Enfin, il faut avoir conscience que le choix que nous avons fait collectivement de nous emparer de sujets d'actualité nous expose au risque d'être dépassé par les passions du moment. C'est le cas !

* * *

Bernadette BONNAC-HUDE,
au nom du groupe de la Confédération française démocratique du travail, CFDT (Collège 2)

Monsieur le Président, chères et chers Collègues,

Nous tenons à saluer le travail des membres de la Commission 5 et l'implication de toutes les commissions.

Pour autant, ce texte souffre :

- d'un manque de clarté et de constance dans la méthode de travail,
- d'un manque de temps préjudiciable à un diagnostic approfondi et partagé par toutes et tous, à l'instar de l'introduction,
- d'un manque de cohérence d'ensemble de par la juxtaposition de contributions.

De plus, c'est un texte dense avec de nombreuses préconisations et propositions qui méritent plus d'analyses et de réflexions collectives, plus d'échanges et de travaux inter-commissions, plus de temps.

Sur ce texte, la procédure des amendements ne nous est pas parue adaptée. Nous avons donc choisi l'abstention.

Notre vote est un appel à poursuivre le travail pour construire des analyses et des propositions débattues et partagées, fondées sur les échanges et débats au sein des commissions mais aussi sur un regard croisé de l'ensemble des commissions.

Merci de votre attention.

* * *

Chères et chers collègues,

Concernant le rapport de situation Covid-19, je crois qu'il faut d'abord que nous nous félicitions de l'aboutissement de ce gros travail collectif.

Certes, parce qu'il embrasse large, chacune et chacun de nous y trouveront des points d'accords, mais aussi des sources de désaccords – c'est mon cas et c'est normal.

Certes, il est dense, complet, touffu – certainement trop et nous aurions gagné à une version plus synthétique qui nous recentre sur l'essentiel des enseignements que nous souhaitons tirer de la crise.

Certes, son élaboration a été un peu compliquée et a mené à une démultiplication des réunions de nos instances – parfois au-delà du soutenable en termes de rythme et de participation.

Il faudra sans doute à l'avenir que nous soyons vigilants à tout cela et que nous améliorions encore nos modalités de travail, de synthèse et de délibération collective, mais je le répète : le travail fourni est conséquent et dans la période de crise que nous affrontons, nous devons nous féliciter d'avoir fait le choix de la responsabilité en produisant un état de situation et de questionnements pour l'avenir, qu'ouvre cette crise Covid-19 pour notre région.

Pour ma part, même avec des insatisfactions, je voterai ce rapport.

Parce qu'il ne faut pas que nous perdions de vue la gravité de la situation dans laquelle nous sommes.

Je me suis toujours qualifiée moi-même d'éternelle optimiste... ce qui n'empêche pas la lucidité sur la situation actuelle. Et cette lucidité m'amène aujourd'hui à être assez inquiète.

→ Je suis inquiète d'abord de la façon dont les modalités de gestion de l'épidémie ont précipité une crise économique et sociale de grande ampleur. Même si notre région semble un peu moins affectée que d'autres à l'heure actuelle, d'après nombre d'indicateurs, la situation pourrait empirer dans les mois qui viennent :

- que ce soit pour les activités et secteurs qui ne voient pas le bout du tunnel, je pense ici notamment à l'hôtellerie-restauration, aux métiers d'art, au monde de la culture, du sport et des loisirs, à qui je pense qu'il faut que nous adressions solennellement aujourd'hui un message de soutien et de solidarité ;
- que ce soit au niveau de ces métiers tellement mis en avant pendant le premier confinement – je pense ici notamment au monde du soin, du médico-social, de l'action sociale et de tous ces services du lien et de proximité, qui sont toujours aujourd'hui extrêmement sollicités mais toujours insuffisamment considérés et valorisés à la hauteur de ce qu'ils apportent à la société ;
- que ce soit au niveau du fort risque de défaillances d'entreprises et des fermetures de site sur nos territoires dans les mois qui viennent – soyons conscients que le plus dur n'est pas passé pour bon nombre de petites et moyennes entreprises, la crise ayant ralenti les carnets de commande et exacerbé les tensions sur des trésoreries déjà fragiles ;
- que ce soit en termes des destructions d'emplois, enfin, qui font basculer dans le chômage, la précarité, la pauvreté particulièrement ceux qui étaient déjà vulnérables avec la crise, intérimaires, saisonniers, CDD courts, indépendants, autoentrepreneurs, mais qui menacent de s'étendre dans bien d'autres strates de la société, à commencer par la jeunesse. Si bien qu'à l'heure actuelle, seule une faible part de la population se sent à mon avis réellement à l'abri de l'incertitude du lendemain.

→ Je suis inquiète aussi de la façon dont les choix des modalités de gestion de crise me semblent avoir précipité un profond décrochage entre les citoyens et leurs institutions, mais aussi dans le rapport à la science, à la connaissance, au doute, à l'humilité du savoir. Ce n'est certes pas nouveau, mais j'ai le sentiment que nous avons franchi un cap que seule une réelle bascule vers une société plus participative pourra endiguer. La démocratie, c'est surtout un exercice de délibération où se confrontent les points de vue pour mieux aboutir à une décision, si ce n'est partagée par tous mais au moins comprise et perçue comme légitime. Et c'est ce qui fait défaut, à mon avis, dans cette gestion de la crise sanitaire trop verticale et descendante, qui n'a pas su suffisamment faire confiance à l'intelligence collective et s'appuyer sur les forces vives du pays.

→ Enfin, je suis inquiète que toute cette réalité ne serve de prétexte à différer les nécessaires investissements dans l'aménagement du territoire et la transition environnementale que l'on sait pourtant indispensable, à la fois parce qu'elle peut porter des crises plus graves encore à l'avenir, mais aussi parce qu'elle représente une opportunité d'évolution vers une économie et une société plus durable, plus juste, plus participative, plus respectueuse des personnes et de l'environnement.

C'est ça la réalité de ce que nous affrontons.

...

Au final, ce que je retiens essentiellement de notre rapport, c'est que dans les mois et les années qui viennent, le CESER va avoir un rôle crucial à jouer pour rappeler la nécessité de ces transitions, contribuer à mobiliser la société et à penser de nouvelles solutions. Je formule le vœu que nous le fassions dans la sérénité et la confrontation fertile de nos points de vue.

Car s'il y a une chose que j'ai pu observer depuis mes trois années parmi vous, c'est que les débats au sein-même de notre assemblée sont généralement un très bon reflet des points de tensions qui traversent la société.

Je vous remercie de votre attention.

* * *

Bilan de la crise Covid-19 à la mi-décembre 2020

1) La fin de la mondialisation heureuse

La crise du Covid-19 et particulièrement la vitesse à laquelle cette pandémie s'est propagée, relancent les interrogations sur la mondialisation. La crise a mis en évidence des vulnérabilités liées à la spécialisation géographique découlant de la fameuse théorie des avantages comparatifs. On néglige les coûts écologiques du transport, les dégâts environnementaux de la production et on ignore le problème du renouvellement et de la gestion des stocks.

L'interdépendance généralisée a révélé une fragilité systémique. Une éventuelle « reprise » de la production implique que tous les pays, maillons d'une même chaîne de valeur, reprennent tous, simultanément, la production. Il suffit d'un « maillon faible » pour remettre en question toute la chaîne.

D'où le renouveau de la notion de souveraineté dans les domaines les plus vitaux. Et en premier lieu, l'idée essentielle de souveraineté alimentaire. Mais aussi le retour d'une conception protectrice des frontières, l'interrogation sur la pertinence de modèles économiques privilégiant le développement « à l'International », les objectifs de conquête des marchés exports et les pratiques d'externalisation et de délocalisation qui en sont le corollaire.

2) Faut-il arrêter de vivre par peur de mourir ?

Les mesures prises pour maîtriser l'épidémie l'ont-elles été à juste proportion des risques encourus ? Les dégâts collatéraux subis, en particulier par les jeunes générations, sont-ils équilibrés par les bénéfices enregistrés en termes de protection des aînés ? Quelle trace laissera le choix d'une communication systématiquement anxiogène ? L'arbitrage ne s'est-il pas fait au détriment des jeunes générations, qui ont besoin de faire leur vie, de se former, de trouver un emploi. Comment trouver la compagne ou le compagnon de sa vie en étant confiné ? N'est-ce pas pourtant essentiel ? La désocialisation par la réduction des rapports humains à des sessions « skype » ou « zoom » ne mène-t-elle pas au sacrifice d'une génération et à une fracture intergénérationnelle durable ?

93 % des morts du Covid-19 avaient plus de 75 ans. L'âge moyen au décès est de 81 ans.

En 2019, l'espérance de vie des hommes était de 79,7 ans, celle des femmes de 85,6 ans. Par ailleurs la différence d'espérance de vie entre les 5 % d'hommes les plus riches et les 5 % les plus pauvres est, en France, de 13 ans. Les priorités sont-elles au bon endroit ?

Quelle place a la mort dans notre conception de ce qu'est une vie humaine « bonne » ? Autrefois on mourait de vieillesse, de sa « belle mort ». Aujourd'hui toutes les morts sont reliées à une cause technique (maladie cardiovasculaire, AVC, cancer, Covid-19...). En face de ce problème technique, on recherche donc une solution technique. Et mourir après 80 ans est devenu un échec.

Et si le prochain virus de la prochaine pandémie était plus virulent, plus létal ? Quelle serait notre réaction, comment s'organiserait notre société ? Comment résisterait-elle ?

De quelle possibilité de résilience, de résistance, la peur est-elle le socle ?

Quelle définition de la santé ? Quelle y est la place de la technologie, quelle place pour le soin, pour la prévention ? L'approche choisie interroge. On semble compter plus sur le vaccin ou la molécule miracle, plutôt que sur une approche globale de la santé des populations... Et sur la lutte résolue contre les conflits d'intérêts dans le domaine des industries pharmaceutiques, dont le scandale du Remdésivir a illustré l'actualité.

3) L'économie électro-numérique: un recours nécessaire à court terme, mais qui accroît la vulnérabilité et la mainmise du Big Data

Anticiper la numérisation tous azimut de la société, c'est d'abord tenter de s'en approprier les techniques et la maîtrise. C'est sans doute aussi se préparer à y résister. Résister au tout numérique et à la déshumanisation qu'il génère.

Les premiers de corvée, artisans, paysans, commerçants, soignants, éducateurs, se sont révélés moteurs physiques du fonctionnement de la société. Il ne suffit pas de les protéger comme étant les plus exposés (ceux qui ne peuvent télé-travailler). Il est indispensable de valoriser les savoir-faire de ceux qui « font », au sens d'agir, de fabriquer, de construire, de réparer, sans recours obligatoire au numérique, et s'appuyer sur la capacité d'autonomie que ces savoir-faire génèrent. Préserver les savoir-faire pratiques dans un contexte de crise, est une démarche salutaire.

...

De la même manière prioriser le relationnel, le présentiel dans les secteurs de la santé, de l'enseignement, de la formation. Développer les savoir-faire concrets qui permettent plus d'autonomie renforce les liens humains, est un facteur efficace de résilience. Et ne vaudrait-il pas mieux se passer de certaines « innovations », dont la maîtrise est réservée à une minorité toute puissante sur laquelle nous n'avons aucun contrôle et dont l'usage renforce nos incapacités plus qu'il ne nous libère ?

4) Inventer un modèle économique de sobriété solidaire

Le fonctionnement du système économique mondialisé s'est heurté dès la fin de l'année 2019 au pic pétrolier absolu de 2018. Là-dessus, la pandémie Covid-19 est venue briser toutes les chaînes d'approvisionnement et de valeurs. Des secteurs entiers de l'économie sont en train de s'écrouler et ne se relèveront pas. En tout cas, pas sur le modèle antérieur. Et pas avec la même ampleur. D'ores et déjà, certains secteurs vont se contracter : la construction aéronautique, le transport aérien, les grandes chaînes hôtelières, les constructions de bateaux de croisière, l'automobile, etc.

Le changement climatique avec son lot de catastrophes et son impact sur la production alimentaire ici et dans le monde va encore aggraver la situation. Sans même parler de la crise boursière, puis bancaire, puis financière, que nous promet l'économie de la dette, mise en place déjà depuis 2007, et largement renforcée depuis le Covid. Une contraction majeure de l'économie et des PIB est donc déjà actée, malgré les perfusions monétaires.

Ce contexte et l'urgence écologique toujours plus pressante, imposent de renouveler les hypothèses de base du fonctionnement de nos territoires. Le problème n'est pas de sauver des filières, sous prétexte de sauver l'emploi. Il est de réorienter l'ensemble de l'économie et l'ensemble de la société vers un fonctionnement à la fois plus sobre et plus solidaire. Cela dans un contexte extrêmement contraint où chaque décision doit être pesée quant à ses conséquences sur la cohésion sociale mais aussi sur les enjeux environnementaux auxquels nous sommes tous soumis et qui vont s'affirmer de plus en plus. Conditionner les choix d'investissement au dynamisme de la reprise économique, c'est s'engager dans une impasse. Il faudra faire avec moins, ce qui implique des choix drastiques. Ces choix devront être guidés par les limites environnementales à ne pas franchir et répondre aux besoins essentiels et pour ainsi dire vitaux de la société, y compris et prioritairement aux besoins des populations les plus fragiles.

Des voies réglementaires doivent réorienter la production des biens et définir les secteurs « essentiels ». L'agriculture et l'alimentation devront redevenir prioritaires.

Et enfin, pour sécuriser ce réagencement général, qui va bouleverser les vies, il faudra garantir, législativement, les moyens de subsistance de toute la population. Dans cette optique, l'idée de sécurité sociale alimentaire est certainement une voie à creuser comme condition de la concorde sociale. En y associant, au besoin, des contreparties.

L'option autoritaire serait de revenir aux conceptions économiques du XIXe siècle : le marché va réguler et les désordres sociaux majeurs qui en découleront seront réglés à coups de matraque (ou de grenades de désencerclement).

L'option démocratique, c'est donc de faire, certes avec moins, mais en incluant toutes les populations, pour œuvrer collectivement au salut commun.

* * *

**Julien RUIZ et Line GILLON,
au nom du groupe de la Confédération générale du travail, CGT (Collège 2)**

La déclaration du 8 avril du CESER avait posé les bases d'une analyse de la crise, qu'elle ne réduisait pas à sa seule dimension sanitaire, la caractérisant comme une crise systémique, celle d'un modèle de développement. Ce modèle de développement c'est le capitalisme dans sa réalité contemporaine et à ce stade de développement qui n'est plus compatible avec l'émancipation humaine pour l'immense majorité et le respect de notre planète. La CGT souligne l'intérêt du travail réalisé par les commissions en un temps très court. Un autre cadre de travail et une autre méthodologie auraient pu permettre une plus grande cohérence du document, mais aussi dans la définition, l'articulation et la priorisation des objectifs. (Mais ce sont là nos limites collectives dont il faudra tirer des enseignements)

Néanmoins, ce rapport intermédiaire avance des réponses intéressantes qui articulent l'urgence, les moyen et long termes. Nous nous retrouvons tout particulièrement dans le propos conclusif qui précise que le statu quo n'est pas une option, réaffirme la nécessité d'un changement de modèle et pointe les 3 grands défis à relever : résoudre la crise démocratique, créer les condition de l'émergence d'un nouveau modèle fondé sur d'autres critères sociaux et environnementaux de développement, et enfin la nécessité de faire vivre cette ambition dans une dynamique d'engagement citoyenne, indispensable pour faire face aux résistances, vaincre les dominations qui structurent la société, dépasser les freins.

Les grandes transformations sont avant tout le résultat du mouvement des sociétés. Il s'agit bien d'une bataille politique et culturelle, à faire vivre dans le présent.

C'est le rôle du CESER que d'affirmer sa vision, ses propositions dans ce contexte inédit, et une situation sociale d'une extrême gravité.

Nous voulons d'abord apporter tout notre soutien nos camarades et amis du secteur de la culture largement mobilisés aujourd'hui.

La CGT préconise des réponses fortes, en rupture avec ce qui se fait à ce jour.

D'abord dans la lutte contre la pauvreté, la précarité, les inégalités et la montée du chômage. Pour Oxfam, ce sont près de 500 millions de personnes supplémentaires qui pourraient basculer dans la pauvreté. En France, c'est déjà le cas pour 1 million de personnes. En Nouvelle-Aquitaine, nous le mesurons tous les jours. Elle frappe tout particulièrement les jeunes, les plus précaires, les femmes. Nous considérons que la question n'a pas été prise à sa juste dimension alors que nous affrontons une explosion du chômage et de la pauvreté d'une ampleur inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Les réponses à ce stade, sont très traditionnelles et pas à la hauteur. Nous n'acceptons pas cette forme de renoncement politique.

L'heure est à l'audace :

- Une fiscalité sur les très hauts revenus et patrimoines, sur les dividendes des grands groupes, pour instaurer un plan pauvreté digne de ce nom, pour mettre en place un revenu d'insertion professionnel pour les jeunes,...
- Stopper l'hémorragie des plans de licenciements ou restructurations dont on sait que nombreux relèvent d'effets d'aubaine : à la papeterie de Bègles, à CNB à Bordeaux, à Veralia en Charente, ou dans le secteur aéronautique. Donner des moyens et des droits aux représentants de contester et de proposer des alternatives, et conditionner toute intervention publique au maintien des emplois.
- Nous proposons aussi d'expérimenter en région un dispositif innovant de sécurisation des emplois (en associant entreprises, Pôle emploi, l'Etat, la Région, les missions locales...) avec maintien du contrat de travail et formation professionnelle. Des milliers de salariés sont en effet « éjectés » du monde du travail à bas bruit aujourd'hui : les CDD, les intérimaires, les stagiaires... sans compter les ruptures conventionnelles qui ont été multipliées par 2,5. Ce dispositif devrait d'ailleurs être suspendu temporairement car il est socialement délétère.
- Sur la reconquête industrielle et technologique, et maîtrise des filières stratégiques et essentielles, il est urgent de réorienter les politiques de filières, d'implantation des chaînes de valeurs, de définancieriser et démocratiser la gestion des grands groupes. Mais aussi les politiques publiques. On ne s'en sortira pas avec de nouvelles mesures d'aides aux entreprises, et la baisse des impôts de production. Et hormis la désignation d'un Commissaire au plan (M. Bayrou) dont on ne connaît pas la ligne directrice, il n'y a rien de significatif. Dans notre rapport Covid-19, cette question n'est que peu abordée. Elle devrait faire l'objet d'une réflexion et de préconisations sur les modalités politiques en faveur d'un modèle productif efficace socialement et environnementalement. ...

- Nous proposons aussi une revalorisation des services publics et métiers essentiels. La crise les a mis au cœur de l'utilité sociale. Il s'agira de programmer les investissements nécessaires, mais aussi de définir des critères de reconnaissance et de valorisation des carrières et des salaires. Cette reconnaissance ne viendra pas du « marché du travail », mais d'une volonté politique.
- Enfin il nous faut apprendre à affronter la crise démocratique. Le premier chapitre l'aborde de façon audacieuse. La restriction des droits et des libertés est en effet inquiétante et dangereuse. Le défenseur des droits ne cesse d'alerter. Les 3 derniers décrets élargissant la possibilité de fichage des citoyens à partir de leurs opinions en rajoutent à la panoplie des mesures liberticides. Peu à peu s'installe une atmosphère irrespirable, dont l'histoire nous a appris quelle peut être l'antichambre des scénarios les plus autoritaires. D'autre part la défiance démocratique est à son paroxysme. Elle est le résultat d'un niveau de verticalité, de concentration, de centralisation des pouvoirs et des richesses inédits, souvent présentés comme la seule modernité, le seul chemin qui vailent. Les signes ne manquent pas, (abstention record, luttes sociales, gilets jaunes...) qui montrent que les citoyens n'en peuvent et n'en veulent plus. Une nouvelle répartition des pouvoirs, des droits nouveaux démocratiques s'imposent : dans la société, dans l'économie, l'entreprise. Ils doivent contribuer à nourrir le débat public, la participation citoyenne délibérative, libérer le champ des possibles, des alternatives.

La CGT votera ce rapport intermédiaire, mais important par l'ambition qu'il affirme d'une transformation de notre modèle de développement par une démocratie renouvelée.

* * *

Flavien THOMAS,
au nom du groupe de la Fédération syndicale unitaire, FSU (Collège 2)

Mmes et MM. les conseillers, M. le Président,

Le CESER de Nouvelle-Aquitaine poursuit son travail de documentation et de préconisation par la société civile de la crise sanitaire et de ses conséquences dans notre région. Ce nouveau document est précieux, non seulement en raison de la richesse des analyses que nous y trouvons, mais aussi par l'attention humaniste qu'il porte aux situations vécues par les personnes, tout spécialement par celles et ceux de nos concitoyen-nes qui ont le plus souffert de cette crise et qui vont encore en souffrir : les personnes isolées, fragiles, les travailleuses-eurs qu'on a appelé.es les « premier.es de corvée », les jeunes, les plus anciens et les plus précaires. Il est aussi précieux parce qu'il montre la volonté des acteurs sociaux que nous représentons de tirer objectivement les enseignements de cette crise pour tracer les lignes d'un avenir préférable.

Un avenir posé sur un socle démocratique réinventé par une implication plus importante des citoyen-nes et une meilleure prise en compte de leurs attentes. Un avenir qui place la santé comme un bien commun à protéger et à renforcer et sur lequel chacun-e peut compter dans un système de santé réellement efficace parce que accessible à toutes et tous et dont les acteurs et actrices sont reconnu-es pour leur travail et leur engagement.

Un avenir où les inégalités sont atténuées et combattues et où la protection de l'ensemble de la société est assurée par l'effort commun et la solidarité face aux crises actuelles et futures.

Un avenir où les acteurs économiques reconnaissent enfin l'intérêt de cette protection qui atténue les effets des crises et qui leur permettent aujourd'hui de profiter de la solidarité de l'Europe, de l'Etat et de la Région en contradiction, il faut bien le dire, avec le dogme libéral prédominant. Ils doivent dès aujourd'hui s'inscrire dans un changement qui conduira à mieux partager les richesses créées en participant sans rechigner aux développements des biens communs. A minima la Région doit s'assurer de cette inscription dans les transitions nécessaires en imposant des critères d'éco-sociabilité exigeants.

Un avenir enfin où les enjeux écologiques sont évalués à la hauteur des défis pour l'humanité qu'ils représentent. Ces défis, déclinés au niveau d'une société occidentale qui a fait du développement économique basé sur la consommation de biens son principal outil de stabilité, sont d'autant plus difficiles à relever. Ce rapport porte un message important en ce sens, il doit être écouté tant dans la mise en mouvement rapide de la transition économique qui s'impose que dans les évolutions culturelles nécessaires à engager pour permettre son acceptation sociale et le développement de l'humanité en adéquation avec les ressources finies de notre planète.

La différence entre le constat partagé et ce futur préférable appelle indéniablement à engager rapidement la bifurcation proposée par ce rapport. Les conséquences de la crise ne peuvent être détachées du système qui en a été le support. Pour la FSU, il serait inefficace et dangereux de conforter le système qui porte en germes les déficiences que nous avons constatées et que la crise n'a fait qu'accentuer comme le feront, de manière peut être bien plus aigües les prochaines. Il s'agit donc moins de le rendre « résilient », au risque que cette résilience ne soit rendue possible que par renoncement aux principes fondamentaux de notre société humaniste, que de le transformer en s'appuyant sur ce qui a permis d'amortir les effets dévastateurs de cette crise.

Cette nécessité est au cœur des évolutions démocratiques à engager alors que la dérive autoritaire ne semble plus si éloignée car elle est considérée par certains comme une réponse aux fractures de notre société. On en trouve des traces dans les événements récents autour de la loi sécurité globale, les répressions des manifestants ou bien encore, plus localement et à une autre échelle, les restrictions de la liberté d'expression des fonctionnaires menacés de sanction à l'Education nationale pour avoir contesté les E3C en janvier dernier.

Les services publics sont également déterminants dans notre capacité à limiter les effets néfastes des crises, ils sont aujourd'hui trop peu mis en avant dans les investissements à faire pour engager cette transition. L'exemple du système de santé est édifiant : fragilisé par les réformes successives, et malgré l'engagement de ceux qui y travaillent, les médecins ont été obligés de faire des choix inacceptables sur les personnes à sauver alors que dans le même temps, les suppressions de lit de plusieurs hôpitaux restaient envisagées.

Pendant la gestion des crises, nous avons aussi vu les services administratifs être fortement sollicités et afficher leur manque de moyens humains pour assurer complètement leurs missions pourtant primordiales et qui ont été maintenues au prix d'une dégradation importante des conditions de travail des agents. C'est le cas par exemple de l'inspection du travail qui n'a pas été en mesure de contrôler le flux des aides au plus fort de la crise et qui n'a pu assurer pleinement ses missions de terrain auprès des entreprises qui poursuivaient leur activité.

...

Plus particulièrement, dans l'éducation sans revenir sur les multiples injonctions et l'affichage du mépris de notre institution envers les équipes éducatives, l'engagement des fonctionnaires ou assimilés auprès des jeunes a permis, malgré tout, de conserver un lien pédagogique pendant les périodes de confinement. Engagement qui n'a trouvé aucune résonance dans la préparation ministérielle de la rentrée où, aucune mesure d'ampleur n'a été prise pour réduire les difficultés accumulées par les élèves. C'est aussi cet attachement au service public d'éducation qui a permis de garder ouverts les lycées dans des conditions compatibles avec la limitation de la propagation du virus ces dernières semaines et qui a finalement abouti à la prise en compte bien trop tardive des demandes de moyens supplémentaires. Ce manque de préparation est incompréhensible, mais surtout est un exemple désolant donné à la jeunesse. Il aurait pu être évité si dès le départ le choix ambitieux et structurant pour l'avenir d'investir dans l'éducation avait été fait. Au-delà des enjeux de citoyenneté, ce sont bien ces jeunes qui devront poursuivre et faire vivre la bifurcation que nous appelons de nos vœux dans ce rapport, c'est donc à elles et eux dans leur diversité à qui nous devons donner les clés pour construire le monde de demain. Le renforcement de l'école est une priorité et doit pouvoir s'appuyer dans la société sur un maillage de l'éducation populaire dense. C'est aussi à ce prix que se construira une société consciente de ses libertés et qui sera plus unie que fracturée face aux changements à faire.

* * *

Joël SAINTIER,

au nom du groupe de l'Union syndicale Solidaires, unitaires démocratiques, Sud-Solidaires de Nouvelle-Aquitaine (Collège 2)

Mesdames, Messieurs, cher(e)s collègues,

La crise du Covid-19 sous couvert d'état d'urgence sanitaire a engendré encore plus d'exclusion sociale, a permis également de s'en prendre au droit du travail et a généré des plans de licenciements et une augmentation sans précédent du chômage.

Quelques exemples. Le secteur du commerce est lourdement impacté, notamment dans l'habillement. Les Accords de Performance Collective (APC) permettent aux patrons de baisser les salaires, d'augmenter le temps de travail, sinon... c'est la porte !

Le secteur de l'aéronautique est largement visé : de nombreux sous-traitants par effet domino vont supprimer leurs effectifs. Le secteur de la chimie, de l'industrie n'est pas en reste. D'autres secteurs sont menacés, comme la presse écrite. Le secteur bancaire va continuer de supprimer ses implantations, tandis que dans le secteur public, le discours sur la énième modernisation de l'administration marquera là aussi à n'en pas douter une accélération des suppressions de postes.

Malgré l'effet de manche du Ségur pour l'hôpital, le Gouvernement et les autorités sanitaires continuent de fermer des lits dans les hôpitaux faute de personnel pendant la pandémie.

Effet d'aubaine pour des entreprises gavées de crédit d'impôts et de subventions !

Effets d'aubaine dont certaines grandes entreprises se saisissent pour encore mieux augmenter leurs bénéfices et les dividendes des actionnaires alors qu'elles ne sont pas déficitaires et ont même obtenu des aides conséquentes.

Pendant le confinement puis le déconfinement, les travailleurs ont été mis en danger au travail.

Les principes de précaution doivent s'appliquer tout comme les obligations de sécurité des employeurs, ce qui passe par le rétablissement complet de leur responsabilité pénale qu'ils soient privés ou publics. L'activité doit être suspendue jusqu'à la mise en place des mesures de protection en association avec les représentants des salariés et il faut assurer le droit effectif des travailleurs à utiliser leur droit de retrait en cas de danger grave et imminent. Chaque travailleur touché par le virus doit bénéficier de la reconnaissance automatique en accident du travail ou en maladie professionnelle. L'inspection et la médecine du travail doivent être renforcées, avec la garantie de leur indépendance vis-à-vis des employeurs. On demande à l'inspection du travail d'accompagner les entreprises pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires, alors qu'il n'existe aucune loi sur laquelle ils pourraient s'appuyer. Et comment faire lorsqu'il n'y a que 2 500 agents de contrôle pour 25 millions de travailleurs ? Les pouvoirs des représentants du personnel doivent être aussi renforcés par le rétablissement et l'élargissement des prérogatives des CHSCT qui sont un outil d'alerte et de contrôle important.

Face à cette catastrophe sociale et humaine, où les précaires se sont encore plus précarisés, où les pauvres se sont appauvris encore plus, où les jeunes, dont les étudiants, se sont retrouvés abandonnés sans aucune ressource, la « relance de l'économie » se fait « à l'ancienne ».

L'ensemble des minima sociaux et des aides sociales doit être massivement revalorisé pour lutter contre la pauvreté. Le RSA doit être ouvert aux moins de 25 ans. De façon générale, les jeunes, travailleurs ou non, en formation ou non, doivent bénéficier des mêmes droits que le reste de la population.

L'argent public devrait servir à financer une transition plus profonde. Là il s'agit une fois de plus de colmater en urgence.

Il est nécessaire et impératif de porter des ruptures fortes.

Comme le souligne le rapport du CESER « Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine » dans sa conclusion générale sur la nécessité de bifurquer, c'est le moment de franchir le pas, d'inventer d'autres choses, d'aller de l'avant, vers un modèle durable et solidaire, social et écologique, qui ne base pas sa création de richesses sur l'exploitation des humains, sur la destruction de la nature mais sur les besoins. Nos vies plutôt que leur profit !

Alors oui, il faut poser la question de l'utilité sociale du travail, de la place des salarié.es au sens large dans la prise de décision et le contrôle de ce qu'elles/ils produisent, donc au final de la forme des entreprises. C'est le temps de la reconversion et de la relocalisation. C'est le moment de porter de façon large et unitaire une autre répartition des richesses, un partage du temps de travail qui permette de ne laisser personne sur le bord de la route.

...

Contrairement à ce que les tenants et profiteurs du système capitaliste ont largement diffusé, il n'y a pas de fatalisme dans les situations que nous vivons aujourd'hui, et rien n'est inéluctable ! Il faut changer fondamentalement de système économique puisque celui-ci détruit nos vies et la planète, et les conséquences en sont de plus en plus visibles.

La réparation des dégâts de la crise Covid-19 ne peut être dissociée d'une véritable révolution culturelle qui « réponde aux immenses défis écologiques, économiques, sanitaires, sociaux et culturels des temps à venir ». « Or, ouvrir de nouvelles perspectives collectives pour bifurquer vers un avenir commun désirable, solidaire et soutenable, impose un vaste travail d'anticipation, d'imagination, de contribution qui relève aussi d'un incommensurable chantier : celui d'un (r)éveil démocratique » et nous rajoutons d'un dépassement.

Le dépassement du monde d'avant, pour que le monde d'après ne soit pas le même... en pire.

* * *

Pourquoi l'organisation syndicale Sud-Solidaires de Nouvelle-Aquitaine ne votera pas le rapport « Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine, l'urgence de transformer demain » ?

Mesdames, Messieurs, chère(e)s collègues,

Bien que nous ayons participé au sein de la Commission 5 de bout en bout à l'élaboration de ce rapport, aujourd'hui suite à la validation de certains amendements, nous ne nous y reconnaissons plus.

Certes, il peut, peut-être, aux yeux de certains, sembler imparfait, incomplet, voire incohérent. C'est le fruit d'un travail dans l'urgence et d'une synthèse de contributions diverses et variées venant d'autres commissions. Il a le mérite d'exister, fruit d'un travail collectif reflétant la pensée multiple des membres du CESER.

Reflétait devrait être le terme le plus approprié. Le diable se cache toujours dans les détails, et très certainement faute de vigilance des membres du CESER, nous l'avons fait rentrer. Si nous nous retrouvons dans les propositions d'action, c'est que celles-ci reposent sur des analyses qui nous ont permis d'élaborer les piliers, les socles sur lesquels reposent ces propositions.

Or quelques amendements intégrés, affaiblissent considérablement ces fondations, et mettent en péril l'édifice. Nous parlions de « gouvernance confisquée », ça a disparu.

A plusieurs reprises, nous évoquions « l'effondrement », ça a été systématiquement supprimé ou remplacé.

On nous dit que « seule une économie réorientée vers des fondamentaux permettra de répondre aux préoccupations actuelles des Néo-Aquitains et au-delà des Français d'éviter, notamment, une crise majeure de l'emploi. » Mais on ne nous dit pas quels sont ces fondamentaux. Probablement les théories libérales de l'école de Chicago dont les économistes orthodoxes reçoivent 8 fois sur 10 le prix de la banque de Suède, injustement intitulé « prix Nobel d'économie », Economie qui est justement la cause de cette crise.

Et on nous refait ensuite le coup de la dette !

Non vraiment, le monde d'après sera pire que le monde d'avant. On ne peut pas réparer avec les outils qui ont tout saccagé.

Il y a donc un certain nombre de fondamentaux incontournables qui sont bafoués, c'est pourquoi nous ne voterons pas ce rapport.



Remerciements

Que soient ici vivement remerciées toutes les personnes auditionnées qui ont contribué à alimenter et à enrichir les réflexions du présent rapport :

Mathieu ANGLADE, directeur régional adjoint de l'ADEME (Agence de la transition écologique)

Thiphaine BICHOT, membre du CESER au titre de Digital Aquitaine

Vincent BRETAGNOLLE, chercheur au CNRS et pilote d'Ecobiose

Alain DALY, membre du CESER au titre de l'Association régionale des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique de Nouvelle-Aquitaine

Maxime EFOUI-HESS, expert des questions de numérique au sein du Shift Project

Jean-Charles HAMACEK, chef de la mission « transition énergétique et développement des territoires » de la délégation sud-ouest du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

Michel LAFORCADE, directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine

Véronique LAGRANGE, cheffe de la mission « Transition écologique » à la DREAL Nouvelle-Aquitaine (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

Olivier LE GALL, délégué régional de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)

Amandine LOËB, directrice de l'Agence régionale d'évaluation environnement et climat (AREC)

Julien-Maxime MARANON, gérant de l'entreprise EcoMicro (33)

Fabrice MARIE, directeur de l'aménagement, de l'intermodalité et des transports de la délégation sud-ouest du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Clémence VORREUX, experte des questions de mobilité au sein du Shift Project



Glossaire

AMI : Appel à manifestation d'intérêt
AREC : Agence régionale d'évaluation environnement et climat
ARS : Agence régionale de santé
ATMO : Observatoire régional de l'air

CARE : Comité d'analyse recherche et expertise
CDD : Contrat à durée déterminée
CDPB : Conseil de développement du Pays Basque
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CESE : Comité économique et social européen
CESER : Conseil économique, social et environnemental régional
CGDD : Commissariat général au développement durable
CIDB : Centre d'information sur le bruit
CINA : Cinémas indépendants de Nouvelle-Aquitaine
CNCDH : Commission nationale consultative des droits de l'homme
CNCE : Compagnie nationale des commissaires enquêteurs
CNDP : Commission nationale du débat public
CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés
COVID : Coronavirus disease (*acronyme anglais*)
CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
CRPM : Conférence des régions périphériques maritimes
CRTE : Contrats de relance et de transition écologie

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
ESMS : Etablissement social et médico-social

FDVA : Fonds pour le développement de la vie associative
FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
FESI : Fonds européen structurel et d'investissement
FNTR : Fédération Nationale du Transport

GART : Groupement des autorités responsables de transport

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
IPP : Institut des politiques publiques
IVG : Interruption volontaire de grossesse

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

MISS : Médicament d'intérêt stratégique et sanitaire
MITM : Médicament d'intérêt thérapeutique majeur

OFCE : Observatoire français des conjonctures économiques

PLF : Projet de loi de finances
PLFSS : Projet de loi de financement de la sécurité sociale
PME : Petite ou moyenne entreprise

RIM : Réseau des indépendants de la Musique

SARS-CoV2 : Severe acute respiratory syndrome coronavirus 2 (*acronyme anglais*)
SMIC : Salaire minimum de croissance
SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

TPE : Très petite entreprise

UNEDIC : Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
UNIOPSS : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux.

Dimension 1

Une gestion de crise en question, un processus démocratique à repenser

Lois

LOI n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. JORF n°0277 du 15 novembre 2020.

LOI n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire. JORF n°0169 du 10 juillet 2020.

LOI n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions. JORF n°0116 du 12 mai 2020.

LOI N°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19. JORF n°0072 du 24 mars 2020.

ORDONNANCE n°2020-737 du 17 juin 2020 modifiant les délais applicables à diverses procédures en matière sociale et sanitaire afin de faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19. JORF n°0149 du 18 juin 2020.

ORDONNANCE n°2020-638 du 27 mai 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19. JORF n°0129 du 28 mai 2020.

ORDONNANCE n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire. JORF n°0118 du 14 mai 2020.

ORDONNANCE n°2020-507 du 2 mai 2020 adaptant temporairement les délais applicables pour la consultation et l'information du comité social et économique afin de faire face à l'épidémie de covid-19. Mise à jour des données de ce texte au 3 mai 2020.

ORDONNANCE n°2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19. JORF n°0099 du 23 avril 2020.

ORDONNANCE n°2020-427 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de Covid-19. JORF n°0093 du 16 avril 2020.

ORDONNANCE n°2020-428 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19. JORF n°0093 du 16 avril 2020.

ORDONNANCE n°2020-388 du 1^{er} avril 2020 relative au rapport de scrutin de mesure de l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et à la prorogation des mandats des conseillers prud'hommes et membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles. JORF n°0080 du 2 avril 2020.

ORDONNANCE n°2020-389 du 1^{er} avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives du personnel. JORF n°0080 du 2 avril 2020.

ORDONNANCE n°2020-387 du 1^{er} avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle. JORF n°0080 du 2 avril 2020.

ORDONNANCE n°2020-385 du 1^{er} avril 2020 modifiant la date limite et les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. JORF n°0080 du 2 avril 2020.

ORDONNANCE n°2020-386 du 1^{er} avril 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions de services de santé au travail à l'urgence sanitaire et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle. JORF n°0080 du 2 avril 2020.

ORDONNANCE n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire. JORF n°0076 du 28 mars 2020.

ORDONNANCE n°2020-322 du 25 mars 2020 adaptant temporairement les conditions et modalités d'attribution de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail et modifiant, à titre exceptionnel, les dates limites et les modalités de versement des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation. JORF n°0074 du 26 mars 2020.

ORDONNANCE n°2020-323 du 25 mars 2020 portant mesure d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos. JORF n°0074 du 26 mars 2020.

ORDONNANCE n°2020-324 du 25 mars 2020 portant mesure d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421 2 du code du travail. JORF n°0074 du 26 mars 2020.

Rapports officiels

BAS, Philippe, BUFFET, François-Noël, COLLOMBAT, Pierre-Yves [etc], 2020. COVID-19 : deuxième rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire : Mission de suivi de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19. SÉNAT, 29 avril 2020. Mis à jour au 15 décembre 2020. Consultable sur <http://www.senat.fr/presse/cp20200429d.html>

CONSEIL D'ÉTAT, 2020. *Conférence inaugurale du cycle de l'étude annuelle pour 2021 sur les états d'urgence – Ouverture de Bruno LASSERRE, Vice-Président du Conseil d'État*, le 14 octobre 2020. Consultable sur <https://www.conseil-etat.fr/actualites/colloques-seminaires-et-conferences/voir-ou-revoir-les-etats-d-urgence-pour-quoi-faire>

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ, 2020. *Avis du 15 septembre 2020 : pour un système d'information au service d'une politique cohérente de lutte contre l'épidémie*. Publié le 16 septembre 2020.

CONSEIL SCIENTIFIQUE COVID-19, 2020. *Se préparer maintenant pour anticiper un retour du virus à l'automne*, le 27 juillet 2020. Consultable sur https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_conseil_scientifique_27_juillet_2020.pdf

CNIL, 2020. Décision n°MED-2020-015 du 15 juillet 2020 mettant en demeure le ministère des solidarités et de la santé.

FERRAND, Richard, 2020. *Rapport d'information sur l'impact, la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de Coronavirus-Covid-19* [en ligne]. Assemblée nationale du 3 juin 2020. http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/covid19/115b3053_rapport-information#

CNIL, SAISIE PAR LE MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ. Délibération n°2020-056 du 25 mai 2020 portant avis sur un projet de décret relatif à l'application mobile dénommée « StopCovid ». [en ligne]. JORF n°0131 du 30 mai 2020. Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041937703>

CNIL, 2020. Audition commission des lois Assemblée nationale : propos liminaires de Madame Marie-Laure DENIS, Présidente de la CNIL, le 8 avril 2020.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS, 2020. Ordonnance n°2006359/9 du 21 avril 2020.

CNIL, 2020. *Avis de la CNIL sur le projet d'application mobile « StopCovid »*. Publié le 26 avril 2020.

CNCDH, 2020. *Avis sur le suivi numérique des personnes*. Publié le 28 avril 2020.

CNCDH, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, 2020. *Observations de la CNCDH concernant le PJJ et le PJLO d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19*. Publié le 20 mars 2020.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL, 2020. *Décision 2020-799 DC du 26 mars 2020*. Loi organique d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

CONSEIL D'ÉTAT, 2020. Bilan de l'activité 2019 et de la crise sanitaire : à l'écoute des citoyens, au service de l'État de droit [en ligne]. Le 30 juin 2020. Disponible sur <https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/bilan-de-l-activite-2019-et-de-la-crise-sanitaire-a-l-ecoute-des-citoyens-au-service-de-l-etat-de-droit>

CONSEIL D'ÉTAT, 2020. Commission permanente n°400322 du 9 juin 2020. Avis sur le projet de loi organisant la fin de l'état d'urgence sanitaire.

CONSEIL D'ÉTAT, statuant au contentieux n°440846, 440856 et 441015, par ordonnance du 13 juin 2020.

CONSEIL D'ÉTAT, 2020. Commission permanente n°400322 du 9 juin 2020. Avis sur le projet de loi organisant la fin de l'état d'urgence sanitaire.

CONSEIL D'ÉTAT, statuant au contentieux n°440846, 440856 et 441015, par ordonnance du 13 juin 2020.

CONSEIL D'ÉTAT, statuant au contentieux n°441065, par ordonnance du 26 juin 2020.

CONSEIL D'ÉTAT, statuant au contentieux n°441065, par ordonnance du 26 juin 2020.

CONSEIL D'ÉTAT, 2020. Décision de contentieux. Avis sur un projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions. NOR : PRMX2010645L. Le 1^{er} mai 2020.

CONSEIL D'ÉTAT, statuant au contentieux n°440442, 440445, par ordonnance du 18 mai 2020.

CONSEIL D'ÉTAT, 2020. Décision de contentieux. Mesures pour les personnes en situation de précarité. RÉF. 439895. Le 9 avril 2020.

CONSEIL D'ÉTAT, statuant au contentieux n°440250, 44253, par l'ordonnance du 30 avril 2020.

CONSEIL D'ÉTAT, 2020. Décision de contentieux. Demande de fermeture temporaire des centres de rétention administrative (CRA). RÉF. 439720. Le 27 mars 2020.

Autres analyses

STIEGLER, Bernard, 2020. *Qu'appelle-t-on panser ? Tome 2 La leçon de Gretha Thunberg*. Éd. Les Liens qui Libèrent. ISBN : 979-10-209-0786-8.

STIEGLER, Bernard, 2020. *Bifurquer : il n'y a pas d'alternative*. Éd. Les Liens qui Libèrent. ISBN : 979-10-209-0856-8

KLEIN, Étienne, 2020. *Le goût du vrai*. Paris : Gallimard. Coll. Tracts (n°17).

CEVIPOF/SCIENCES PO, 2020. *Participation aux élections municipales 2020 en métropole : l'effet du COVID-19, Attitudes on COVID-19, juin 2020*.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, 2020. *Communiqué commun : Sous la fin de l'état d'urgence, une reconduction des mesures d'exception attentatoires aux libertés du 16 juin 2020*.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, 2020. *Lettre ouverte du Président de la Ligue des Droits de l'Homme au Ministre de l'Intérieur du 13 mai 2020*.

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES LIBERTÉS CONSTITUTIONNELLES, 2020. *Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : des organisations de la société civile déposent une contribution extérieure pour alerter les neufs sages*. Le 10 mai 2020.

BROUARD, Sylvain, FOUCAULT, Martial, KERROUCHE, Éric, 2020. *Pandémie et mesures limitant les libertés publiques, vers la fin de l'assentiment ? SciencesPo CEVIPOF, Policy brief, avril 2020*. Disponible sur https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/Note8_BROUARD_FOUCAULT_KERROUCHE_VF3.pdf

BONO, Pierre-Henri, 2020. *Attitude des citoyens face à la pandémie de COVID-19 : vague 3, statistiques descriptives*. CEVIPOF/Sciences PO, avril 2020. Disponible sur https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/vague3_short.pdf

CEVIPOF/SCIENCES PO, 2020. *Baromètre de la confiance politique : vague spéciale crise du Coronavirus n°11 bis d'avril 2020*.

COLLECTIF ALERTE, 2020. *Lettre ouverte au Premier ministre, pour que les plus précaires, frappés de plein fouet par la crise liée au covid-19, ne soient pas oubliés des pouvoirs publics du 3 avril 2020*.

COLLECTIF ROM EUROPE, 2020. *Lettre ouverte au Premier ministre du 6 avril 2020*.

COLLECTIF ALERTE, 2020. *Lettre ouverte au Premier ministre, pour que les plus précaires, frappés de plein fouet par la crise liée au covid-19, ne soient pas oubliés des pouvoirs publics du 3 avril 2020.*

COLLECTIF ROM EUROPE, 2020. Lettre ouverte au Premier ministre du 6 avril 2020.

RÉSEAU DE VEILLE SUR L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE, 2020. *État d'urgence sanitaire : alerte sur une nouvelle banalisation des atteintes aux droits et libertés du 30 avril 2020.*

DELGENES, Jean-Claude, 2020. *Vers une nouvelle donne sociale ? Au service du dialogue social, les élus du personnel, conscients de la gravité économique et sociale de la crise, ont néanmoins d'importantes difficultés à remplir leur mandat.* Groupe Technologia, avril 2020. Disponible sur <https://www.technologia.fr/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/2020/05/14052020Rapport-Etude-vers-une-nouvelle-donne-sociale.pdf>

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, 2020. *Le Conseil Constitutionnel renonce.* Communiqué du 3 avril 2020.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, 2020. Communiqué commun « COVID-19 : personnes vivant à la rue, dans des squats ou des bidonvilles, 9 avril 2020.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, 2020. *Prud'hommes : les salariés doivent pouvoir défendre leurs droits.* Communiqué du 21 avril 2020.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, 2020. *Après l'état d'urgence, l'état d'urgence sanitaire.* Communiqué du 19 mars 2020.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, 2020. *Du risque sanitaire au risque démocratique ?* Communiqué du 24 mars 2020.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, 2020. *La science sans droits ?* Communiqué du 27 mars 2020.

Commission « Vie sociale, culture et citoyenneté », 2020. *Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique, ambition démocratique.* Rapport du CESER Nouvelle-Aquitaine, mars 2020. Disponible sur https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2020-05/Rapport_DroitsCulturels.pdf

STIEGLER, Bernard, 2018. *Qu'appelle-t-on panser ? Tome 1 L'immense régression.* Éd. Les liens qui libèrent. ISBN : 979-10-209-0550-5.

PLOTTU, Béatrice et PLOTTU, Eric, 2011. *L'évaluation des politiques publiques. Un outil de prévention des crises. 10^{ème} journées françaises d'évaluation « L'évaluation des politiques publiques devant les défis d'une société en tension ».* Nantes, France : HAL-00729379.

CHÉDIN, Gregory, PLOTTU, Eric, SIMON Benoît, 2011. *Quelle évaluation dans une société en tension ? La contribution des principes de développement durable à l'évaluation des politiques publiques. L'évaluation des politiques publiques devant les défis d'une société en tension.* Société Française de l'évaluation. Nantes, France : HAL-01201538.

WYBO, Jean-Luc, 2010. *L'évaluation de la vulnérabilité à la crise : le cas des préfectures en France.* HAL-00613311.

Articles de presse

HÉDON, Claire. « L'existence d'un débat démocratique de fond sur le caractère adapté des mesures sanitaires favoriserait la cohésion sociale », *Le Monde* du 24 octobre 2020.

MESTRE, Abel, ZAPPI, Sylvia, DARAME, Mariama. « COVID-19 : l'impossible débat sur la gestion des crise », *Le Monde* du 23 octobre 2020.

Dimension 2

Reconstruire un système de soins soumis à la pression de crise et déjà structurellement mis à mal

Lois

LE PREMIER MINISTRE, SUR LE RAPPORT DU MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ. Décret n°2020-521 du 5 mai 2020 définissant les critères permettant d'identifier les salariés vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV2 et pouvant être placés en activité partielle au titre de l'article 20 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020.

Données, analyses, rapports officiels

PITTET, Didier, BOONE, Laurence, [etc], 2020. *Mission indépendante nationale sur l'évaluation de la gestion de la crise Covid-19 et sur l'anticipation des risques pandémiques. Rapport d'étape du 13 octobre 2020.* Disponible sur <https://www.vie-publique.fr/rapport/276679-gestion-de-crise-la-covid-19-et-anticipation-des-risques-pandemiques>

INSERM, 2020. *Premiers résultats des enquêtes de santé publique de l'INSERM sur la Covid-19 : facteurs de risques individuels et sociaux.* Mis à jour le 9 octobre 2020. Disponible sur <https://presse.inserm.fr/premiers-resultats-des-enquetes-de-sante-publique-de-linserm-sur-la-covid-19-facteurs-de-risque-individuels-et-sociaux/41032/>

WEILL, Alain, DROUIN, Jérôme, [etc], 2020. *Usage des médicaments de ville en France durant l'épidémie de la Covid-19-Point de situation jusqu'au 13 septembre 2020 : Étude pharmaco-épidémiologique à partir des données de remboursement du SNDS [en ligne].* Rapport n°4 du GIS. Epi-Phare. 5 octobre 2020. Disponible sur https://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/EPI-PHARE_rapport_4_medicaments_Covid.pdf

CHIAPPINI, Raphaël, GUILLOU, Sarah, 2020. *Échanges commerciaux des produits et équipements de protection médicale : quels enseignements de la pandémie de Covid-19 ?* OFCE, Policy Brief n°77 du 1^{er} octobre 2020.

DUBOST, Claire-Lise, POLLACK, Catherine, REY, Sylvie, 2020. *Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19 ; État des lieux et perspectives.* Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES). Dossiers de la DREES n°62. Juillet 2020.

PAPON, Sylvain, ROBERT-BOBÉE, Isabelle. *Une hausse des décès deux fois plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France*. Enquêtes et études démographiques du 7 juillet 2020. Disponible sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4627049>

JUSOT, Florence, MADEC, Pierre, [etc], 2020. *Les « vulnérables » à la COVID-19 : essai de quantification*. OFCE, Policy Brief n°74 du 26 juin 2020.

GASPARD, Noël, KAUFFMANN, Bertrand et LABOSSE, Aline, 2020. *26 % de décès supplémentaires entre début mars et mi-avril 2020 : les communes denses sont les plus touchées*. INSEE, 11 mai 2020. Disponible sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4488433>

CNCDH, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, 2020. *Observatoire de l'état d'urgence sanitaire et du confinement*. Lettre n°5 du 6 mai 2020.

LEEM, Les Entreprises du Médicament. *Le point sur les tensions d'approvisionnement en médicaments liées à la pandémie de Coronavirus*. [Consulté en mai 2020].

INED, 2020. *Opinions sur le (dé)confinement et sur un vaccin contre le Covid-19 : renoncement aux soins*. COCONEL, Enquête. Note de synthèse n°6 du 30 avril au 4 mai 2020.

INSEE, 2020. *Conditions de vie des ménages en période de confinement ; Occupation des logements, personnes vivant seules*. Indicateurs Nouvelle-Aquitaine du 28 avril 2020. Disponible sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4476925>

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NOUVELLE-AQUITAINE, 2020. *Communiqué de presse – Coronavirus : point de situation en Nouvelle-Aquitaine* [en ligne]. [Consulté de mars à décembre 2020]. Disponible sur <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/communiquede-presse-coronavirus-point-de-situation-en-nouvelle-aquitaine-du-04122020>

SANTÉ PUBLIQUE FRANCE, 2020. *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, de mars à décembre 2020.

INSEE, 2020. *Nombre de décès quotidiens : France, régions et départements*. De mars à décembre 2020.

Travaux CESER

CESER NOUVELLE-AQUITAINE, 2020. *Audition de Monsieur Michel LAFORCADE, Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine* du 28 juillet 2020.

CESER NOUVELLE-AQUITAINE, 2020. *Bien commun, droit pour tous : la santé exige une politique à la mesure des besoins actuels et futurs de la société*. Expression du CESER, Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, dans le cadre de la concertation nationale « Ségur de la Santé », séance plénière du 17 et 18 juin 2020. Consultable sur https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2020-06/2020_06_18-SPL-Expression-sant%C3%A9%20_DEF.pdf

Articles de presse

ZAGURY, Daniel, KERVASDOUÉ, Jean, 2020. « La situation de la psychiatrie en France est passée de grave à catastrophique », *Libération* du 1^{er} juillet 2020.

Dimension 3 :

Environnement : les preuves de l'urgence à agir et de l'ampleur des changements nécessaires

Rapports, études, chiffres-clés, articles

3.1. Biodiversité

FONDATION POUR LA RECHERCHE POUR LA BIODIVERSITÉ, 2020. *Mobilisation de la FRB par les pouvoirs publics français sur les liens entre Covid-19 et biodiversité*, mai 2020. Consultable sur <https://www.fondationbiodiversite.fr/wp-content/uploads/2020/05/Mobilisation-FRB-Covid-19-15-05-2020-1.pdf>.

PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES (IPBES, « *IPBES Workshop on Biodiversity and Pandemics* »), 2020. Communiqué de presse, novembre 2020.

PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES (IPBES), 2019. *Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*. Consultable sur https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes_7_10_add.1_fr.pdf [consulté le 13/11/2020]. Un communiqué de presse a été réalisé, il est consultable au lien suivant <https://ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr> [consulté le 12/11/2020].

WWF, 2018. *Rapport planète vivante*. Synthèse du rapport en français. Consultable sur https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-10/20181030_Rapport_Planete_Vivante_2018_synthese.pdf [consulté le 27/11/2020].

➤ Source pour la Nouvelle-Aquitaine

BRETAGNOLLE, V., 2020. *Ecobiose : le rôle de la biodiversité dans les socio-écosystèmes de Nouvelle-Aquitaine*. Rapport de synthèse. 378 pages. CNRS, Chizé & Bordeaux. Consultable sur <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/les-actions/transition-energetique-et-ecologique/biodiversite-et-espaces-naturels/ecobiose-le-comite-scientifique#ref> [consulté le 27/11/2020].

3.2. Impact environnemental du confinement

1. Energie / climat

HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT, 2020. *Redresser le cap, relancer la transition*. Rapport, juillet 2020. Consultable sur <https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2020/>

CRIQUI, Pascal, 2020. « Energie et climat : quatre scénarios pour le monde de l'après-Covid », *The Conversation*, 24 juin 2020. Consultable sur <https://theconversation.com/energie-et-climat-quatre-scenarios-pour-le-monde-de-lapres-covid-141385>

LE QUERE ET AL, 2020. "Temporary reduction in daily global CO₂ emissions during the Covid-19 force confinement" (*Nature Climate Change*). Article vulgarisé par ses auteurs sur le site *The Conversation*, 19 mai 2020. « Covid et baisse des émissions de CO₂ : une nouvelle étude fait le point secteur par secteur » <https://theconversation.com/covid-et-baisse-des-emissions-de-co-une-nouvelle-etude-fait-le-point-secteur-par-secteur-138971>

CGDD, Commissariat Général au Développement Durable, 2020. *Notes de conjoncture énergétique mensuelle*, 2020. Consultables au lien suivant <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/conjoncture-energetique-mensuelle-juin-2020-0>

CGDD, Commissariat Général au Développement Durable, 2020. *Chiffres clés du climat*, édition 2020. Consultable sur <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-du-climat-france-europe-et-monde-edition-2020-0>

FRANCE STRATEGIE, 2020. « Impacts de la crise du Covid-19 sur le système électrique », 2020. Consultable sur <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-point-de-vue-electricite-degremont-beeker-21-avril.pdf>

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE, 2020. *Global energy review*, avril 2020. Consultable sur <https://www.iea.org/reports/global-energy-review-2020#abstract> [consulté le 27/11/2020].

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, 2020. *Note d'actualité*, 19 avril 2020. Consultable sur https://www.rte-france.com/actualites/covid19_quels_impacts_sur_la_consommation_electricite

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, 2020. *Note d'actualité*, 19 mai 2020. Consultable sur <https://www.rte-france.com/actualites/mesures-de-deconfinement-la-consommation-en-electricite-reprend-progressivement>

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, 2020. *Le mensuel de l'électricité*, avril 2020. Consultable sur <https://assets.rte-france.com/prod/public/2020-06/rte-mensuel-electricite-avril-2020-v3.pdf>

ENEDIS, 2020. *Note d'actualité*, 3 août 2020. Consultable sur <https://www.enedis.fr/actualites/quel-impact-eu-le-confinement-sur-votre-consommation-delectricite>

DE PERTHUIS, 2020. « Comment le Covid-19 modifie les perspectives de l'action climatique », 2020. Consultable au lien suivant <https://www.chaireeconomieduclimat.org/wp-content/uploads/2020/04/ID-63.pdf>

Agence ORE, 2020. *Communiqué de presse du 24 septembre 2020, à l'occasion de la publication du panorama de l'électricité renouvelable au 30 juin 2020*. Consultable sur <https://www.agenceore.fr/wp-content/uploads/2020/10/CP-Panorama-%C3%A9lectricit%C3%A9-renouvelable-donn%C3%A9es-au-30-juin-2020.pdf> [consulté le 18/11/2020].

➤ Source pour la Nouvelle-Aquitaine

AREC, Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat, 2020. Observatoire régional de l'énergie, de la biomasse et des gaz à effet de serre (OREGES), site de visualisation des données régionales <https://oreges.arec-nouvelleaquitaine.com/home> [consulté le 27/11/2020].

2. Qualité de l'air

CREA, 2020. *11 000 air pollution-related deaths avoided in Europe as coal, oil consumption plummet*, avril 2020. Consultable en anglais au lien suivant <https://energyandcleanair.org/wp/wp-content/uploads/2020/04/CREA-Europe-COVID-impacts.pdf> [consulté le 18/11/2020] ; cité par le CITEPA au lien suivant : https://www.citepa.org/fr/2020_05_a07/ [consulté le 18/11/2020].

CITEPA, 2020. *Impacts des mesures de confinement pour lutter contre le Covid-19 sur la qualité de l'air*, 16 avril 2020. Consultable sur https://www.citepa.org/fr/2020_04_a05/ [consulté le 13/11/2020].

INERIS, 2020. *Impact du confinement sur l'amélioration de la qualité de l'air : le bilan*, 18 mai 2020. Consultable au lien suivant <https://www.ineris.fr/fr/ineris/actualites/impact-confinement-amelioration-qualite-air-bilan> [consulté le 13/11/2020].

Atmo France, 2020. *Communiqué de presse du 21 avril 2020*. Consultable sur https://atmo-france.org/wp-content/uploads/2020/04/200421_note_NOx_COVID_VF.pdf [consulté le 13/11/2020].

➤ Sources pour la Nouvelle-Aquitaine :

ATMO Nouvelle-Aquitaine, 2020. *Bilan de l'impact du confinement sur la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine*, septembre 2020. Consultable au lien suivant https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/sites/aq/files/atoms/files/rapportatmona_mod_int_20_039_bilan_confinement_versionfinale_2020-09-18.pdf [consulté le 26/10/2020].

ATMO NOUVELLE-AQUITAINE, 2020. *Impact du déconfinement sur la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine*, juin 2020. Consultable sur <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/actualite/1e-phase-du-deconfinement-quel-impact-sur-la-qualite-de-lair-en-nouvelle-aquitaine>

3. Bruit

ACOUCITE, 2020. *Confinement suite à la pandémie de Covid-19. Conséquences sur l'environnement sonore*, juin 2020. Consultable sur <http://www.acoucite.org/IMG/pdf/2020ImpactCOVID-19surL'EnvironnementSonoreJuin.pdf>.

BRUITPARIF, Observatoire du Bruit en Île-de-France, 2020. *Les effets du confinement sur l'environnement sonore au sein de la zone dense francilienne*, mai 2020. Consultable sur <https://www.bruitparif.fr/pages/Actualites/2020-05-11%20Les%20effets%20du%20confinement%20sur%20le%20bruit%20en%20Ile-de-France/2020-05-11%20-%20Les%20effets%20du%20confinement%20sur%20le%20bruit%20en%20Ile-de-France%20-%20Bilan%20complet.pdf>

SUEUR, Jérôme, 2020. « Dans le silence du virus : quels effets sur les êtres vivants ? », *The Conversation*, 24 mars 2020. Consultable sur <https://theconversation.com/dans-le-silence-du-virus-quels-effets-sur-les-etres-vivants-134073> [consulté le 27/11/2020].

CIDB, Centre d'Information sur le Bruit, 2020. *Enquête sur l'évolution de la perception du bruit liée à la crise*, juillet 2020. Consultable sur : https://www.bruit.fr/images/pdf/Enquete_sur_l'volution_de_la_perception_du_bruit_lie_la_crise_sanitaire.pdf

4. Eau

HAUT CONSEIL POUR LA SANTE PUBLIQUE, 2020. *Coronavirus SARS-CoV-2 nettoyage spécifique ou désinfection de l'espace public*, avril 2020. Consultable sur <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=791>

FRANCE 3 BRETAGNE, 2020. *Bretagne : pendant le confinement la pollution continue de plus belle*, 5 avril 2020. Consultable sur <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/ille-et-vilaine/rennes/bretagne-confinement-pollution-rivieres-continue-plus-belle-1811812.html> [consulté le 27/11/2020].

France NATURE ENVIRONNEMENT, 2020. *Lettre d'information sur l'eau et les milieux aquatiques*, avril 2020. Consultable sur <https://fne-midipyrenees.fr/newsletter/lettre-dinfo-covid-19-avril-2020-eau/>

France 3 BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, 2020. *Coronavirus Covid-19 : l'Etat va utiliser des drones pour contrôler les atteintes à l'environnement*, 24 avril 2020. Consultable sur <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/jura/haut-jura/coronavirus-covid-19-etat-va-utiliser-drones-controler-atteintes-environnement-1813616.html>

5. Déchets

➤ Sources pour la Nouvelle-Aquitaine :

AREC, Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat, 2020. *Continuité du service public de gestion des déchets en gestion de crise du Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine*. Synthèse de notes hebdomadaires, 2020. Consultable sur <https://www.arec-nouvelleaquitaine.com/documents/synthese-continuite-sppgd-durant-le-covid-19/>

AREC, Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat, 2020. webinaire de l'ORDEC Datavisualisation, crise sanitaire et déchets, 23 juin 2020, à visionner sur : <https://www.arec-nouvelleaquitaine.com/2020/06/25/webinaire-ordec-datavisualisation-crise-sanitaire-et-dechets/>

6. Transports et mobilités

THE SHIFT PROJECT, 2020. *Guide pour une mobilité quotidienne bas-carbone. Vers un système cohérent d'alternatives à la voiture en solo dans les zones de moyenne densité*, 2020. Consultable sur https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2020/03/2020-02-27_Guide-pour-une-mobilite%C3%A9-quotidienne-bas-carbone-FINALE-avec-synth%C3%A8se.pdf [consulté le 13/11/2020].

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, 2020. *La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone. Stratégie nationale bas-carbone*, avril 2020. Consultable sur https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf [consulté le 26/10/2020].

BIGO, Aurélien, 2020. *Les transports face au défi de la transition énergétique. Explorations entre passé et avenir, technologie et sobriété, accélération et ralentissement, septembre 2020 (thèse)*. Consultable sur <http://www.chair-energy-prosperity.org/wp-content/uploads/2019/01/These-Aurelien-Bigo-23-09-2020.pdf> [consulté le 13/11/2020].

CEREMA, Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement, 2020. Site de visualisation des données de trafic routier, en France et en Nouvelle-Aquitaine, 2020. Consultable sur <https://dataviz.cerema.fr/trafic-routier/> [consulté le 27/11/2020].

THE SHIFT PROJECT, 2017. *Décarboner les mobilités dans les zones de moyenne densité*, 2017. Consultable sur <https://theshiftproject.org/article/publication-du-rapport-decarboner-la-mobilite-dans-les-zones-de-moyenne-densite-cest-possible/> [consulté le 27/11/2020].

➤ Sources pour la Nouvelle-Aquitaine

OREGES, Observatoire Régional de l'Energie, de la Biomasse et des Gaz à Effet de Serre, 2020. Site de visualisation des données régionales <https://oreges.arec-nouvelleaquitaine.com/home> [consulté le 27/11/2020].

CEREMA, Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement, 2020. Site de visualisation des données de trafic routier, en France et en Nouvelle-Aquitaine, 2020. Consultable sur <https://dataviz.cerema.fr/trafic-routier/> [consulté le 27/11/2020].

CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE, 2020. *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET), 2020. Consultable sur <https://participez.nouvelle-aquitaine.fr/processes/SRADDET/f/182/> [consulté le 27/11/2020].

CESER NOUVELLE-AQUITAINE, Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Nouvelle-Aquitaine, 2019. *Rapport : Maîtrise du foncier : des bonnes intentions aux bonnes pratiques en Nouvelle-Aquitaine*, 2019. https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2019-09/1905_Ceser_Abstract_Foncier_Final_Web%20%281%29.pdf

3.3. Numérique

BENOIT, Marie, 2020. « Coronavirus : avec un trafic décuplé en temps de confinement, risquons-nous une panne d'Internet ? », *Sciences et Avenir*, 20 mars 2020, cité par France Stratégie dans « Numérique : nouveaux usages, nouvelles interrogations », avril 2020. Consultable sur https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/soutenabilites-axe-numerique-avril-2020_0.pdf [consulté le 20/11/2020].

VIDALENC, Eric, 2020. *Pour une écologie numérique*, 2019, source citée par Tiphaine BICHOT, Digital Aquitaine, lors de sa communication orale du 7 juillet 2020.

CONSEIL NATIONAL DU NUMERIQUE ET HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT, 2020. *Feuille de route sur l'environnement et le numérique*. Rapport https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/275352_0.pdf [consultée le 27/11/2020].

SENAT, rapport d'information de MM. Guillaume CHEVROLLIER et Jean-Michel HOULLEGATTE, fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, déposé le 24 juin 2020. http://www.senat.fr/commission/dvpt_durable/mission_dinformation_sur_lempreinte_environnementale_du_numerique.html [consulté le 27/11/2020].

CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE, 2020. *Feuille de route pour un Numérique Responsable 2020-2022*, octobre 2020.

CESER NOUVELLE-AQUITAINE, Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Nouvelle-Aquitaine, 2020. Avis du 29 septembre 2020 sur la *Feuille de route pour un Numérique Responsable 2020-2022*. Disponible sur https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2020-09/2020_09_29_COM3_Numerique_responsable.pdf

THE SHIFT PROJECT, 2020. *Rapport : déployer la sobriété numérique*, 2020. Consultable sur <https://theshiftproject.org/article/deployer-la-sobriete-numerique-rapport-shift/> [consulté le 27/11/2020].

CESER NOUVELLE-AQUITAINE, Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Nouvelle-Aquitaine, 2019. *Enjeux d'une neutralité carbone en 2050 en Nouvelle-Aquitaine*, juillet 2019. Consultable sur : <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/enjeux-dune-neutralite-carbone-en-2050> [consulté le 27/11/2020].

THE SHIFT PROJECT, 2019. *Rapport : Climat : l'insoutenable usage de la vidéo en ligne*. 2019, consultable sur <https://theshiftproject.org/article/climat-insoutenable-usage-vidéo/> [consulté le 27/11/2020].

THE SHIFT PROJECT, 2018. *Lean ICT : pour une sobriété numérique*, 2018, consultable sur <https://theshiftproject.org/article/pour-une-sobriete-numerique-rapport-shift/> [consulté le 27/11/2020].

Dimension 4

Des inégalités sociales exacerbées, une cohésion sociale profondément menacée : prévenir les risques d'éclatements et de fractures

Données et rapports officiels

BANQUE MONDIALE, 2020. *Rapport : Pauvreté et prospérité partagée 2020 : revers de fortune*. Disponible sur <https://www.banquemondiale.org/fr/research/brief/poverty-and-shared-prosperity-2020-reversals-of-fortune-frequently-asked-questions>

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DE NOUVELLE-AQUITAINE. *Panorama statistique Jeunesse-Sport-Cohésion sociale 2019 - 2020*. Disponible sur <http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article2718>

HADOPI, Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des Droits sur Internet, 2020. *Consommation des biens culturels dématérialisés en situation de confinement*, Vague n°5. <https://www.hadopi.fr/ressources/etudes/consommation-de-biens-culturels-dematerialises-en-situation-de-confinement-7>

INSEE, 2020. *Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages*, décembre 2020. Disponible sur <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1208/>

INSEE, 2020. *Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages*, octobre 2020. Disponible sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4801313>

INSEE, 2020. *Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle*. Focus n°197, juin. Disponible sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4513259>

LOMBARDO, Philippe, WOLFF, Loup, 2020. *Enquête sur les pratiques culturelles des Français – 6^{ème} édition, Juillet*.

MINISTERE DE LA CULTURE, Département des Études, de la Prospective et des Statistiques. Disponible sur <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications2/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2020/Cinquante-ans-de-pratiques-culturelles-en-France-CE-2020-2>

MINISTERE DE LA CULTURE, Département des Études, de la Prospective et des Statistiques, 2020. *Rapport d'analyse de l'impact de la crise du Covid-19 sur les secteurs culturels*, Mai. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications2/Collections-de-synthese/Culture-chiffres-2007-2020/L-impact-de-la-crise-du-Covid-19-sur-les-secteurs-culturels>

KANCEL, Serge, 2020. *Mission référent festivals : quelques enseignements sur la situation des festivals*. MINISTERE DE LA CULTURE, Inspection Générale des Affaires Culturelles, octobre. Disponible sur <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Mission-referent-festivals-quelques-enseignements-sur-la-situation-des-festivals>

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION, Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES), 2020. *Activités et conditions d'emploi de la main d'œuvre pendant la crise sanitaire COVID-19. Synthèse des résultats de l'enquête flash*, août. Mis à jour le 2 décembre 2020. Disponible sur <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/enquetes/article/activite-et-conditions-d-emploi-de-la-main-d-oeuvre-pendant-la-crise-sanitaire>

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION, Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES), 2019. « Quels sont les salariés concernés par le télétravail ? Analyses n°051, Novembre. Disponible sur <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/quels-sont-les-salaries-concernes-par-le-teletravail>

UNION SOCIALE POUR L'HABITAT, 2019. *Données sur la demande de logement social*. Mis à jour le 1^{er} octobre 2020. Disponible sur <https://www.union-habitat.org/centre-de-ressources/economie-du-logement/dossier-les-chiffres-du-logement-social>

POLE EMPLOI, 2020. *L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2019*. Septembre 2020. Disponible sur <https://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/entreprises/emploi-intermittents-du-spectacle/lemploi-intermittent-dans-le-spectacle-au-cours-de-lannee-2019.html?type=article>

Autres analyses

STIEGLER, Bernard, 2020. *Bifurquer : il n'y a pas d'alternative*. Éd. Les Liens qui Libèrent. ISBN : 979-10-209-0856-8

L'A., Agence Culturelle Nouvelle-Aquitaine, 2020. *Les financements publics de la culture en Nouvelle-Aquitaine*, septembre 2020. Disponible sur <http://www.la-nouvelleaquitaine.fr/financements-publics-culture-nouvelle-aquitaine>

FOUCAULT, Martial, 2020. « Crise sanitaire et isolement social ». CEVIPOF, Sciences Po, Policy brief du 11 septembre 2020.

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, 2020. *Quel impact de la crise sanitaire sur la précarité en France ? Résultats du 14^{ème} baromètre IPSOS/SPF sur la perception de la pauvreté par les Françaises et les Français*, septembre 2020.

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF, 2020. *Les propositions portées par le Mouvement Associatif sur le projet de loi de Finances 2021*. Note septembre 2020. [en ligne]

OBSERVATOIRE DES LIBERTES ASSOCIATIVES, 2020. *Rapport : une citoyenneté réprimée : 100 cas de restriction des libertés associatives, 12 pistes pour les protéger*. Septembre 2020. Consultable sur <https://www.ldh-france.org/le-rapport-une-citoyennete-reprimee-100-cas-de-restriction-des-libertes-associatives-12-pistes-pour-les-protoger-est-paru/>

DUBET, François, DURU-BELLAT, Marie, 2020. *L'école peut-elle sauver la démocratie ?* Éditions du Seuil, août 2020.

LAMBERT, Anne, 2020. *Le travail et ses aménagements : ce que la pandémie de Covid-19 a changé pour les Français*. INED, Population & Société n°579, juillet 2020.

FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE, 2020. *Impact du COVID-19 sur l'activité du 115 et le public pris en charge : Analyse quantitative et qualitative à partir des données du SI 115, d'ALOHA et des contributions des SIAO*, juin 2020.

FRANCE FESTIVAL, 2020. *Festivals annulés : estimer la perte économique et sociale*. Etude SoFest, juin 2020

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF, 2020. *COVID-19 : où en sont les associations après le déconfinement ?* Enquête réalisée du 18 mai au 15 juin 2020 avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le Réseau National des Maisons associatives, Recherches & Solidarités, juin. Consultable sur <https://www.associations.gouv.fr/ou-en-sont-les-associations-apres-le-deconfinement.html>

IFOP, 2020. *Enquête sur la perception du vécu durant la crise du Coronavirus par les personnes en situation de handicap*. Juin 2020.

L'ŒIL DU PUBLIC, 2020. *Enquête sur les pratiques culturelles post-Covid-19*. Juin 2020.

MOBILISATION ET COOPERATION ART ET CULTURE CONTRE LE COVID-19, 2020. *Quelles mesures et accompagnements pour faire face à la crise*, Note de synthèse, enquête flash, juin 2020.

TOUS POUR LA MUSIQUE, 2020. *Étude d'impact du Covid-19 sur la filière musicale*, juin 2020.

BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX ET DE LA GIRONDE, 2020. *Communiqué de presse : Covid-19 : La Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde assure*. 20 mai 2020.

OPALE, 2020. *Impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les associations culturelles employeuses*, mai 2020. Consultable sur <https://www.opale.asso.fr/article730.html>

RECHERCHES & SOLIDARITES, 2020. *Associations : le choc, et après ?* mai 2020

INED, 2020. *Logement, travail, voisinage et conditions de vie : ce que le confinement a changé pour les Français*, COCONEL, Enquête. Note de synthèse n°9, vague 11, du 11 mai 2020.

CRAJEP NOUVELLE-AQUITAINE, Comité Régional de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, 2020. *Construire ensemble les politiques régionales de jeunesse en réponse à la crise sanitaire et s'inscrire dans une approche globale de la jeunesse*, mai 2020.

UNAF, Union Nationale des Associations Familiales, 2020. *Communiqué de presse du 26 mai 2020 : Impacts du confinement et de la crise sanitaire sur le budget des familles : 5 propositions pour agir maintenant pour prévenir la pauvreté et le surendettement*, mai 2020.

SYNLAB, 2020. *Enquête confinement et décrochage scolaire*, 11 mai 2020. Consultable sur <https://syn-lab.fr/resultats-de-notre-enquete-confinement-et-decrochage-scolaire/>

COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF, 2020. *Note d'analyse de l'enquête auprès des clubs*. 29 avril 2020.

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF, 2020. *Du diagnostic aux mesures d'urgence*, avril 2020. Consultable sur <https://lemouvementassociatif.org/covid-19-associations-du-diagnostic-aux-mesures-durgences/>

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF, 2020. *Résultats des enquêtes conduites dans le contexte de la crise COVID-19*. Mars, avril 2020. [en ligne]

ComUE D'AQUITAINE, 2020. *Enquête sur les conditions de vie des étudiants ; Activité rémunérée*, février 2020. Disponible sur <https://www.u-ldevinci.fr/fr/blog/2019/05/29/une-premiere-enquete-sur-les-conditions-de-vie-des-etudiant-e-s-en-nouvelle-aquitaine/>

RECHERCHES & SOLIDARITES, 2019. *Les associations en Nouvelle-Aquitaine : repères et chiffres clés*, 12^{ème} édition, décembre 2019. [en ligne]

ComUE D'AQUITAINE, 2019. *Enquête sur les conditions de vie des étudiants 2018 ; Une mesure de la vulnérabilité étudiante en Nouvelle-Aquitaine*, novembre 2019. Disponible sur <http://www.ove-national.education.fr/enquete/conditions-de-vie-des-etudiant%C2%B7e%C2%B7s-mesure-de-la-vulnerabilite-etudiante-en-nouvelle-aquitaine/>

L'A., Agence Culturelle Nouvelle-Aquitaine, 2019. *Les festivals du spectacle vivant en Nouvelle-Aquitaine : inventaire 2020 et impact COVID-19*, Octobre 2019. Disponible sur <http://www.la-nouvelleaquitaine.fr/base-documentaire>

L'A., Agence Culturelle Nouvelle-Aquitaine, 2019. *L'emploi intermittent dans le spectacle en Nouvelle-Aquitaine*, Mars 2019. Disponible sur <http://www.la-nouvelleaquitaine.fr/general-toutes-les-actualites-nouvelle-publication-lemploi-intermittent-en-nouvelle-aquitaine>

TCHERNONOG, Viviane, PROUTEAU, Lionel, 2019. *Le paysage associatif français : mesures et évolutions*, Juris-associations, Éditions Dalloz, 3^{ème} édition, mai 2020.

L'A., Agence Culturelle Nouvelle-Aquitaine, 2018. *20 notions et chiffres clés du spectacle vivant en Nouvelle-Aquitaine*, 6^{ème} édition, janvier 2018. Disponible sur <http://la-nouvelleaquitaine.fr/general-toutes-les-actualites-20-notions-et-chiffres-cles-2018>

Articles de presse

SAGOT-DUVAUROUX, Dominique, JEROME Gregory ? 2020. « Les artistes au défi du confinement ou la survivance des lucioles », *AOC Média* (Analyses, Opinions, Critiques) 15 juillet 2020.

CARRE, Arnaud, LUQUIENS, Amandine, METRAL, Morgane, MORVAN, Yannick, 2020. « COVID-19 : quelles conséquences sur la santé mentale ? », *The Conversation*, 25 mai 2020.

RENOULET, Damien, 2020. « Coronavirus : la difficile prise en charge des sans-abri sur l'agglomération bordelaise », *Rue89Bordeaux*, 18 mars 2020.

Travaux CESER

CESER NOUVELLE-AQUITAINE, Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Nouvelle-Aquitaine, 2020. *Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique, ambition démocratique*. Séance plénière 23 janvier 2020. Disponible sur <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/droits-culturels-et-pratiques-en-amateur>

CESER NOUVELLE-AQUITAINE, Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Nouvelle-Aquitaine, 2017. *Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine*. Séance plénière du 4 juillet 2017. Disponible sur <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2019-08/Les%20associations%20en%20Nouvelle%20Aquitaine%20-%20version%20web.pdf>

Dimension 5

Des vulnérabilités économiques amplifiées par la crise

Rapports et études

INSEE, Conjoncture Nouvelle-Aquitaine n°24, 2020, *Une économie régionale convalescente* [en ligne]. Mis à jour le 13 octobre 2020. [Une économie régionale convalescente - Insee Conjoncture Nouvelle-Aquitaine - 24](#)

Chambre de Commerce et d'industrie de Nouvelle-Aquitaine, 2020, *Covid-19 : situation à la rentrée des entreprises en Nouvelle-Aquitaine* [en ligne]. Mis à jour le 6 septembre 2020. <https://nouvelle-aquitaine.cci.fr/openpdf/direct/1699843/2>

BANQUE DE FRANCE, Tendances régionales, 2020, *La conjoncture en Nouvelle-Aquitaine en septembre 2020* [en ligne]. Mis à jour le 13 octobre 2020. [Tendances régionales \(banque-france.fr\)](#)

BANQUE DE FRANCE, Tendances régionales, 2020, *La conjoncture en Nouvelle-Aquitaine en octobre 2020* [en ligne]. Mis à jour le 13 novembre 2020. [Tendances régionales \(banque-france.fr\)](#)

R&S, Recherches & Solidarités, 2020, Les associations face au Covid-19 [en ligne]. [Les associations face au Covid-19 – Recherches et solidarités \(recherches-solidarites.org\)](#)

CREDOC, Consommation et Mode de Vie n°312, 2020, *Consommer plus sobre, une tendance que la crise de la Covid-19 pourrait amplifier* [en ligne]. Mis à jour en juin 2020. [CMV312.pdf](#)

L'OBSOCO, L'Observatoire société et Consommation, 2020. *Entre vouloir et pouvoir d'achat : les stratégies financières des Français* [en ligne]. Mis à jour le 28 septembre 2020. [Entre vouloir et pouvoir d'achat : les stratégies financières des Français - L'ObSoCo](#)

IPP, Institut des Politiques Publiques et CEPREMA, Centre Pour la Recherche Économique et ses Applications, 2020, *Impact de la crise et des mesures budgétaires 2020-2021* [en ligne]. Mis à jour en novembre 2020. [Accéder aux résultats et revoir la conférence sur l'impact de la crise et des mesures budgétaires 2020-2021 | Institut des Politiques Publiques – IPP](#)

Conseil de Développement du Pays Basque, Projet de territoire#3, 2020. Des « enseignements sur la crise » aux priorités d'actions pour le territoire [en ligne]. Mis à jour en juillet 2020. [Crise Actions prioritaires CDPB.pdf \(societecivile-paysbasque.com\)](#)

LARDEUX, Jean-Louis, 2020. *Comment améliorer l'utilisation des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) en Pays de la Loire ?* Rapport du CESER Pays de Loire, 8 juillet 2020. Disponible sur https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2020_07_08_Etude_Europe.pdf

COMMISSION EUROPÉENNE, 2020. *Fonds structurels et d'investissement européens* [en ligne]. Disponible sur https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/funding-opportunities/funding-programmes/overview-funding-programmes/european-structural-and-investment-funds_fr

CONSEIL EUROPÉEN, 2020. *Budget 2021-2027 et plan de relance de l'UE* [en ligne]. Disponible sur <https://www.consilium.europa.eu/fr/infographics/recovery-plan-mff-2021-2027/#>

AGENCE NATIONALE DE COHÉSION DES TERRITOIRES, 2020. *[État d'avancement] FEDER FSE IEP FEADER FEAMP 2014-2020* [en ligne]. Mis à jour le 30 juin 2020. Disponible sur <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/ressources/etat-davancement-feder-fse-iej-feader-feamp-2014-2020>

CHOCHOIS, Laurent, 2020. *Préconisations pour la rédaction du Document de mise en œuvre (DOMO) pour la programmation opérationnelle FEDER FSE+ 2021-2027* [En ligne]. Avis du CESER Hauts-de-France, octobre 2020. [Consulté en novembre 2020]. Disponible sur [Préconisations DOMO - Avis \(unionhabitat-hautsdefrance.org\)](#)

COUPEAU, Hervé, 2020. *Bilan à mi-parcours des Programmes Feder-Fse 2014/2020 en Région Centre-Val De Loire Et Préparation De La Nouvelle Programmation 2021/2027* [En ligne]. CESER Centre-Val de Loire, juin 2020. Disponible sur <http://ceser.regioncentre.fr/files/live/sites/ceser/files/contributed/espace-public/Avis/2020/D%C3%A9lib%C3%A9ration%20juin%202020%20-%20Fonds%20europ%C3%A9ens.pdf>

SÉNAT DE FRANCE, 2019. *Rapport de la mission d'information sur la sous-utilisation chronique des fonds européens en France*. [Consulté en juin 2020]. <http://www.senat.fr>

BENNAHMIA, Jean-Luc et HOUBAIRI, Adria, 2018. *La réforme des fonds structurels européens*. Avis du Conseil économique, Social et Environnemental. Paris : Les éditions des Journaux Officiels. ISBN 978-2-11-152198-8

KOŁODZIEJSKI, Marek et HAASE, Diána, 2018. *EU cohesion policy 2021-2027 – EC proposals at a glance* [en ligne]. Disponible sur <https://research4committees.blog/2018/07/09/eu-cohesion-policy-2021-2027-ec-proposals-at-a-glance/>

BERTAIL, René, 2016. *Quelle Stratégie Européenne pour la Région Île de France, en lien avec la gestion des fonds européens 2014-2020 ?* [En ligne]. Avis du CESER Île-de-France, mai 2016. Disponible sur [Quelle stratégie européenne pour la Région Ile-de-France, en lien avec la gestion des fonds européens pour 2014-2020 ? - Ceser Île-de-France \(ceser-iledefrance.fr\)](#)

Articles de presse

ZAPALSKI, Émilie, 2020. « Plan de relance : 16 milliards d'euros prêts à « descendre » dans les territoires », *Localtis*, le 26 novembre 2020 [en ligne]. <https://www.banquedesterritoires.fr/plan-de-relance-16-milliards-deuros-prets-descendre-dans-les-territoires>

CHEMINADE, Pierre, 2020. « Bordeaux Métropole annonce 30 millions d'euros pour les commerces et les entreprises », *Objectif Aquitaine/La Tribune*, le 16 novembre 2020 [en ligne]. <https://objectifaquitaine.latribune.fr/business/2020-11-16/bordeaux-metropole-annonce-30-millions-d-euros-pour-les-commerces-et-les-entreprises-862381.html>

RULLIER, Jean-François, 2020. « La Nouvelle-Aquitaine lance un nouveau plan de relance », *La Nouvelle République*, le 2 octobre 2020.

LEDROIT, Valentin, 2020. « De "Next Generation EU" à "France Relance" : quels liens entre les plans de relance européen et français ? », *Toute l'Europe.eu* du 5 octobre 2020. Disponible sur <https://www.touteurope.eu/actualite/de-next-generation-eu-a-france-relance-quels-liens-entre-les-plans-de-relance-europeen-et-fran.html>

THE CONVERSATION. « Zone euro : l'opposition aux eurobonds apparaît de moins en moins tenable », 16 avril 2020. Disponible sur <https://theconversation.com/zone-euro-lopposition-aux-eurobonds-apparaît-de-moins-en-moins-tenable-136396>

DUVAL, Guillaume. « Europe : le Club des radins marque des points », *Alternatives Économiques*, 11 avril 2020.

FORTIN, F. « Covid-19 et fonds de cohésion : comment vont être réalloués les 37 milliards d'euros promis par la Commission ? », *Localtis*, 9 avril 2020. [consulté le 14 avril 2020]. Disponible sur <https://www.banquedesterritoires.fr/covid-19-et-fonds-de-cohesion-comment-vont-etre-realloues-les-37-milliards-deuros-promis-par-la>

Dimension 6

(A)ménagement du territoire et (im)mobilités : agir dès à présent sur les territoires pour demain

Publications officielles

CEREMA, Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement, 2020. Indicateurs de transport routier en France, <https://dataviz.cerema.fr/trafic-routier>.

CEREMA, Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement, 2020. *Une boussole de la résilience pour l'adaptation des territoires : un mode d'emploi du Cerema pour les collectivités*, juillet 2020. <https://www.cerema.fr/fr/actualites/boussole-resilience-adaptation-territoires-mode-emploi-du>

DREES, Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des statistiques, 2020. *Les inégalités sociales face à l'épidémie de COVID-19*. Les dossiers de la DREES, N°62. Juillet 2020.

FRANCE STRATEGIE, 2020. *Vulnérabilité économique des zones d'emploi face à la crise*, juin 2020.

FRANCE STRATEGIE, 2020. *Mobilités et Covid-19 : quels impacts sur les comportements et les politiques de transport ?* 10 septembre 2020.

INED, Institut National d'Etudes Démographiques, 2020. *Logement, travail, voisinage et conditions de vie : ce que le confinement a changé pour les Français*, COCONEL, COronavirus et CONfinement : Enquête Longitudinale Note de synthèse n°9, vague 11.

INSERM, Institut National de la Santé et de la Recherche, 2020. publique, *Population mobility reductions during COVID-19 epidemic in France under lockdown*. Sorbonne Université, Institut Pierre Louis d'épidémiologie et de santé, mai 2020.

SANTE PUBLIQUE FRANCE, 2020. *COVID-19 : points épidémiologiques nationaux et régionaux*, <https://www.santepubliquefrance.fr/>

VELO ET TERRITOIRES, 2020. *Fréquentation vélo et déconfinement*. Bulletin n°11, 20 mai 2020.

Autres publications, articles

ABATE, Bernard, 2020. « Si l'action publique a besoin d'un encadrement, elle doit aussi libérer l'initiative des acteurs de terrain », *Le Monde*, 19 juin 2020.

ALBERT CROMARIAS, Anne, ASSELINEAU, Alexandre, 2020. « La crise du Covid-19, l'aube d'une nouvelle ère pour les territoires ? », *The Conversation*, 23 avril 2020.

BABEAU, Olivier, 2020. « Le coronavirus prépare-t-il la revanche des campagnes ? », *Le Figaro*, 24 mars 2020.

BURGER, Céline, 2020. « La COVID-19 : une opportunité pour transformer les mobilités par l'urbanisme tactique », *The Conversation*, 20 octobre 2020.

CLEMENT, Sébastien, MILLE, Emmanuel, PAQUOT, Thierry, 2020. « Pour une politique patrimoniale cohérente avec le contexte d'urgence climatique », *Le Monde*, 13 juillet 2020.

DUPUY, Gabriel, 2020. « Villes denses, villes vertueuses : un modèle indépassable ? », *The Conversation*, 9 juin 2020.

ECONOMIX, CNRS, UNIVERSITE PARIS NANTERRE, 2020. *COVID-19: analyse spatiale de l'influence des facteurs socio-économiques sur la prévalence et les conséquences de l'épidémie dans les départements français*, avril 2020.

ERNST & YOUNG, 2020. *Vers des métropoles viables, vivables et vivantes*. Etude Future Cities France, juin 2020.

FIJALKOW, YANKEL, 2020. « La ville d'après et les nouvelles ségrégations spatiales », *Le Monde*, 11 juin 2020.

GALLIEN, Cécile, 2020. « L'envie de ruralité n'est pas une mode, c'est une tendance forte », *Localtis*, 17 novembre 2020.

JAILLET, Marie-Christine, 2020. « Avec le confinement, le modèle pavillonnaire réhabilité ? », *La Gazette des communes*, 23 avril 2020.

LE SAUX, Jean-Michel, 2020. « Et si les territoires pensaient résilience plus que croissance ? », *La Tribune Occitanie – Montpellier*, 7 avril 2020.

LUSSAULT, Michel, 2020. « Le confinement risque de renforcer les citadelles résidentielles », *La Gazette des Communes*, 27 avril 2020.

MOREL, Benjamin, FOURMONT, Alexis, VAILLOT, Benoît, 2020. « Pourquoi la décentralisation n'est pas un remède miracle contre le COVID-19 », *The Conversation*, 20 avril 2020.

SOLHA NOUVELLE-AQUITAINE, 2020. *Habiter le confinement : analyse de l'enquête*, 11 mai 2020.

MALVY, Martin, 2020. *Patrimoines et Quartiers Anciens : leviers de la relance*. Sites et Cités Remarquables de France, septembre 2020.

FORREY, Jean-Baptiste, GASPARD Rolland, 2020. « Les collectivités vont-elles sauver la France ? », *La Gazette des Communes*, 15 mai 2020.

FERNANDEZ RODRIGUEZ, Laura, 2020. « Décentralisation, expérimentations, numérique : quand les territoires tirent les leçons de la crise », *La Gazette des Communes*, 27 mai 2020.

« Réinventer la ville pour combattre les épidémies », *Le Monde*, 19 juin 2020.

BEAUDET, Stéphane, BRANCOUR, Roch, DHERSIN, Franck, LAGRAVE, Renaud, 2020. « Pas de transition écologique sans développement des transports collectifs et singulièrement du train » (tribune), *Le Monde*, 13 juillet 2020.

HERZBERG, Nathaniel, 2020. « En France, le Covid-19 a beaucoup tué dans les villes pauvres », *Le Monde*, 20 juillet 2020.

TANDIL, Michel, 2020. « Les villes moyennes, « figures de proue » des politiques d'aménagement et de la relance », *Localtis*, 9 septembre 2020.

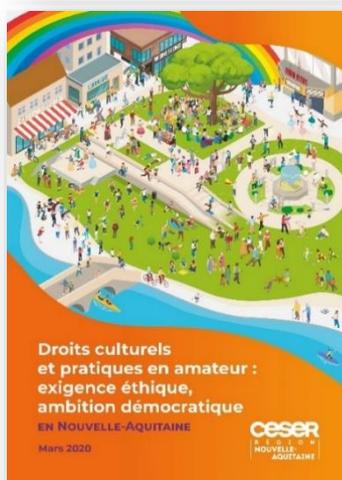
BEZIAT, Eric, 2020. « Le rail, véritable locomotive du plan de relance ? », *Le Monde*, 14 septembre 2020.

POINGT, Marie-Hélène, 2020. « Les nouvelles tendances de la mobilité », *Ville Rail et Transports*, 15 septembre 2020.

TENDIL, Michel., 2020. « Territorialisation du plan de relance : une contractualisation à plusieurs niveaux », *Localtis*, 22 octobre 2020.

LENORMAND, Anne, 2020. « Transports publics : regagner la confiance des voyageurs, le grand défi de l'après-Covid », *Localtis*, 20 novembre 2020.

Les publications récentes du CESER Nouvelle-Aquitaine



Ces documents sont accessibles sur le site du CESER www.ceser-nouvelle-aquitaine.fr ou en version éditée sur simple demande à contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr



N° ISBN : 978-2-11-162843-4
Dépôt légal : janvier 2021

Illustration : Kymzo design
Impression : Service reprographie du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine



© CESER Nouvelle-Aquitaine 2020
Design Graphique : Kymzo.Design
Impression : Service Reprographie de la Région Nouvelle-Aquitaine



Ceser Nouvelle-Aquitaine

ceser-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Bordeaux

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

Site de Limoges

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

Site de Poitiers

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77